chapitre cinq

BLÉ, GRAINS FOURRAGERS ET GRAINES OLÉAGINEUSES

INTRODUCTION

Au cours de l'année 1969-1970, le problème des excédents de grains a atteint des proportions critiques dans l'Ouest canadien. Il apparut que, pour mettre l'économie céréalière des Prairies à l'abri de dommages irréparables, quelque chose devait être fait rapidement pour résoudre les problèmes que faisaient surgir les surplus massifs, les prix incertains et instables, le manque criant de liquidités parmi les exploitants agricoles et la détérioration des perspectives. Toutefois, en recherchant une solution à la crise immédiate, les besoins fondamentaux et à longue échéance de l'économie céréalière ne devaient pas être perdus de vue. Des mesures d'urgence ne doivent pas devenir la base d'une politique à long terme.

Depuis le début de la colonisation de l'Ouest canadien, l'économie céréalière a été soumise à d'imprévisibles fluctuations dans les rendements, dans les conditions du marché et dans les revenus du producteur. Il y eu des périodes, telles celles des années 1930, au cours desquelles de mauvais prix et des échecs culturaux furent la cause de nombreuses saisies hypothécaires, de l'abandon des fermes et d'une détresse économique généralisée dans toute l'économie des Prairies. Au cours des années 1960, par contre, de hauts rendements coïncidèrent avec les marchés d'exportation très actifs. L'économie céréalière connut alors une des périodes les plus prospères de son histoire. Les politiques à longue échéance doivent tenir compte des fluctuations extrêmes qui peuvent affecter le bien-être des producteurs de grains des Prairies.

En général, la prédominance du blé dans les Prairies a rendu les exploitants agricoles très vulnérables aux instabilités du climat et aux changements des conditions du marché. Des conditions, contraires ou favorables, qui affectent l'économie du blé, s'étendent rapidement aux autres secteurs de l'agriculture. A la suite de près d'un demi siècle d'expérience dans l'étude de ces problèmes, et de recherches au cours de cette même période, de politiques et de programmes adéquats, une réponse définitive échappe encore aux producteurs et à ceux qui sont responsables des politiques à mettre en œuvre.

Il n'y a pas d'accord sur la route à suivre. Les solutions proposées sont nombreuses et opposées. Certains préconisent l'abolition de la Commisiosn canadienne du blé et un retour à la méthode des ventes libres. D'autres au contraire voudraient un renforcement de sa position. Les recommandations et les exhortations viennent de toutes parts: remettez en vigueur l'Accord international des grains; augmentez notre faculté de concurrence sur les marchés mondiaux par le truchement d'arrangements concurrentiels; limitez la production de blé; augmentez l'efficacité de la production en introduisant des variétés à haut rendement; encouragez une plus grande diversification dans les Prairies en augmentant la production de bétail; ne déplacez pas les difficultés qui accablent l'économie céréalière en les faisant glisser vers les éleveurs de bétail; vendez du blé de meilleure qualité; allez vers les marchés qui réclament du blé de moindre qualité; attendez jusqu'à ce que des échecs accablent d'autres pays producteurs et le problème de nos excédents sera résolu; établissez des programmes pour nourrir les peuples affamés et sous-alimentés. Chacune de ces propositions est en soi acceptable. Mais il est évident qu'une politique qui doit servir de base à l'économie céréalière ne peut être élaborée à partir de propositions aussi divergentes.

La Commission de planification de l'agriculture canadienne est convaincue que des changements fondamentaux et à longue portée sont nécessaires si on veut en arriver à une politique satisfaisante et si on veut résoudre dans un avenir prochain le problème des excédents. Des palliatifs à courte vue ne suffiront pas. Les différences d'avis, même historiques, doivent être oubliées; la rigidité des institutions doit être abandonnée dans la recherche d'une politique qui produira une solution efficace des problèmes qui assaillent l'économie céréalière dans l'Ouest canadien. La réalité inéluctable, ce sont les excédents croissants et la gravité des conséquences non seulement pour l'économie des Prairies, mais pour l'économie de tout le Canada.

Les discussions et les recommandations qui suivent appellent des modifications majeures et l'ajustement des politiques et des institutions existantes. La Commission de planification admet que des traditions bien ancrées sont mises en cause et que beaucoup des changements recommandés ne seront pas accueillis avec enthousiasme par tous ceux qui jouent un rôle dans l'économie céréalière. La Commission de planification soutient d'autre part que les politiques de programmes actuels ne sont pas efficaces et que tous les raccommodages du monde ne feront rien pour résoudre les problèmes posés. Il faut

des solutions nouvelles et radicales. Une opération chirurgicale majeure doit être faite si l'on veut sauver le malade.

LA COMMERCIALISATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU BLÉ

La vente du blé ne peut être comprise que si on reconnait pleinement le rôle prédominant qu'y joue la Commission canadienne du Blé. Celle-ci est une société de la Couronne qui, jusqu'à tout récemment, relevait du Ministre fédéral du Commerce[1]. Elle n'est pas propriétaire et ne gère pas les installations de manipulation du blé. Cependant, suivant la loi de 1935 par laquelle elle a été créée, cette Commission a entière juridiction sur le prix et la façon dont le blé est mis en vente. Avant qu'un producteur puisse livrer son blé à un silo autorisé, il doit demander à la CCB un carnet de permis de livraison. Quand et comment des quantités déterminées de blé pourront être livrées par chacun des producteurs est du ressort de la CCB qui a établi un système de contingentement. Le réseau des silos nationaux qui reçoit le blé des producteurs agit en qualité d'agent de la CCB; les installations, qui sont la propriété de compagnies privées ou de coopératives, sont employées pour l'achat, l'emmagasinage et l'expédition du blé livré par les producteurs et un accord de manutention est négocié entre ces compagnies et la CCB. Cet accord établit les conditions qui régissent les opérations faites au compte de la CCB. Les silos nationaux délivrent le blé en des points terminus ou en d'autres destinations suivant les instructions émises par la CCB. Ces instructions prennent la forme d'ordres d'expédition. Ceux-ci à leur tour, établissent l'allocation et l'emploi de wagons de chemin de fer. Les organismes privés qui sont expéditeurs et exportateurs agissent comme agents de la CCB suivant un accord négocié. A ce titre, ils sont responsables de l'envoi du blé vers les silos de l'Est et vers les points d'exportation où il est entreposé pour le compte de la CCB en attendant qu'il soit vendu sur le marché intérieur ou sur les marchés d'exportation. A l'exportation, le blé est vendu par la CCB soit par l'intervention de ses agents, soit sur la base d'accords directs entre le CCB et des gouvernements étrangers ou les agences désignées par ces gouvernements.

Les expéditeurs et les exportateurs accomplissent une grande part des opérations qui interviennent dans la vente du blé. En 1967-68, il y avait 26 firmes de ce genre à Winnipeg et 17 à Vancouver, celles-ci s'occupent du commerce sur la côte Ouest.

Les exportateurs sont, par définition, les firmes qui s'occupent du mouvement du blé. Ils peuvent d'ailleurs être aussi des expéditeurs et ils s'occupent en particulier des marchés d'exportation internationaux. Ces firmes achètent et vendent du blé sur tous les marchés et elles font les arrangements pour le transport et pour le financement.

[1] En octobre 1969, la Commission canadienne du blé fut plaçée sous l'autorité d'un Ministre sans portefeuille. Celui-ci travaillera, à ce titre, en collaboration avec le Ministre fédéral de l'industrie et du commerce.

Les firmes exportatrices sont en général de grandes sociétés internationales qui ont à l'étranger un réseau de bureaux et des liaisons[2]. Ces firmes s'occupent de beaucoup de produits et sont établies ou représentées dans la plupart des pays exportateurs et importateurs. Ces firmes vendent du blé canadien, américain, australien et argentin. Les firmes canadiennes ne vendent qu'une faible partie de nos exportations. La rentabilité et les risques qui vont de pair avec le commerce international, sont les principales raisons du déclin des firmes exportatrices canadiennes et de la prééminence de ces grandes firmes internationales. Celles-ci disposent d'un système très perfectionné d'information et de communication. Les questions de fret et de change, les changements dans les réglementations gouvernementales des différents pays leur sont familières, ce qui leur confère un avantage certain. Leurs larges bases d'action, qui englobent de multiples pays et de nombreux produits, constituent un autre avantage par rapport aux firmes cantonnées dans le seul marché national.

La Commission de planification s'est trouvée devant le problème suivant: des firmes, dont la direction ne se trouve pas au Canada et qui vendent non seulement du blé mais aussi beaucoup d'autres produits provenant de nombreux pays, peuvent-elles être animées du même désir de vendre le blé canadien que le seraient des firmes nationales dont le succès dépendrait uniquement de la vente du blé canadien? La Commission de planification reconnaît la pertinence de cette question mais n'a pas, à cet égard, d'informations qui lui permettraient d'arriver à une conclusion.

On pourrait encore décrire nombre des opérations et des responsabilités de la CCB y compris la mise en application de la loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies mais les fonctions déjà décrites indiquent à suffisance l'influence omniprésente de la CCB dans le commerce du blé.

Le prix initial pour le blé est fixé au début de chaque saison par le Gouvernement fédéral. Le prix initial est en fait un prix minimum garanti pour la production de l'année. Cependant, à l'exception de l'année 1969, le prix initial a toujours été fixé bien au-dessous du prix final obtenu par la CCB (Tableau 1). Le prix a peu varié d'une année à l'autre et, jusqu'à récemment, il y a eu peu de changements dans le prix mensuel du blé[3]. Les Accords Internationaux du Blé ont sans doute contribué à cette stabilité, particulièrement pendant les années au cours desquelles le prix du blé fut presque égal au prix minimum fixé par les accords internationaux. Pendant l'année 1969 cependant, les prix mondiaux furent très instables surtout pendant la période

[2] Les quatre principales compagnies internationales qui se livrent au Canada à l'exportation du blé sont: Cargill Incorporated (direction à Minneapolis), Bunge and Borne Incorporated (direction en Argentine), Continental Grain Company (direction à New-York), et Dreyfus (ce groupe est formé par plusieurs compagnies, direction en Suisse).

[3] Voir *Rapports annuels*, Commission Canadienne du blé, 1967-68, —Par ex., pour le blé n° 1 du Manitoba-Nord en magasin à Fort William, le prix moyen mensuel pour l'année 1967-68 a varié d'un maximum de $2.04 en août 1967 à un minimum de $1.90½ en novembre 1967.

qui vit les principaux pays exportateurs rejeter le prix minimum fixé par les accords internationaux et s'engager dans une lutte des prix.

Il y a eu des périodes au cours des deux dernières décennies pendant lesquelles la CCB par sa politique de détermination des prix, semble avoir protégé les prix mondiaux du blé. Cela fut particulièrement apparent pendant l'année 1967-68 quand les États-Unis déclarèrent que l'année serait «libre» en ce qui concerne les prix à l'exportation alors que la CCB refusait d'abaisser les prix à des niveaux qui auraient compromis la mise en application de l'Entente internationale sur les grains.[4]

En adoptant pareille politique, la CCB contribua sans doute à la stabilisation des prix mais elle amoindrit aussi sa position concurrentielle. De cette manière, des possibilités de vente furent réduites. Pendant l'année 1969, la CCB adopta un système de vente très incisif. En mars 1969, la CCB abaissa son prix sous le minimum fixé par l'Entente pour faire face à la politique d'autres pays qui avaient pratiquement diminué leurs prix dès l'entrée en vigueur de l'Entente le 1er juillet 1968. En représailles, des baisses furent appliquées par d'autres pays exportateurs et, en juillet 1969, le prix minimum de l'Entente fut suspendu par les cinq principaux pays exportateurs.

La tendance à la baisse incita le Gouvernement fédéral à réduire le prix et il le fixa à $1.50 par boisseau pour l'année 1969-70, soit 20 cents de moins que l'année précédente. En même temps, le Gouvernement annonça que, sur le marché intérieur, le prix minimum serait de $1.95 le boisseau pour le Northern n° 1, en magasin à Fort William.

La ligne de conduite très vigoureuse adoptée par la CCB pour l'établissement des prix en l'année 1969 offre un contraste frappant avec celle qui avait été suivie au cours des années précédentes. Bien que la CCB ait considérable-

TABLEAU I

Paiements initiaux, intermédiaires et finaux pour le blé n° 1 nord Manitoba en magasin à Fort William/Port Arthur. De 1960-1961 à 1969-1970

Campagne agricole	Paiement initial	Paiement d'ajustement	Paiement inter.	Paiement final	Prix total obtenu
		(en dollars par boisseau)			
1960-1961	1.40		.10	.295	1.795
1961-1962	1.40	.10		.410	1.910
1962-1963	1.50			.370	1.874
1963-1964	1.50			.474	1.974
1964-1965	1.50			.387	1.887
1965-1966	1.50			.497	1.997
1966-1967	1.50			.487	1.987
1967-1968	1.70			.114	1.814
1968-1969	1.70			n.d.	n.d.
1969-1970	1.50			n.d.	n.d.

SOURCE: Commission canadienne du blé, *Rapports annuels*.

[4] Voir Rapport annuel 1967-68, Commission canadienne du blé, page 12.

ment contribué à la stabilité des prix mondiaux, l'accumulation des excédents au Canada pendant les dernières années a fait naître des doutes sérieux quant à l'efficacité de la méthode employée. L'expérience de 1969 indique qu'une guerre «à couteaux tirés» n'est pas une solution souhaitable, mais elle montre d'autre part que le Canada n'a pas intérêt à prôner la stabilité si celle-ci conduit à la perte de débouchés. La guerre des prix qui se déclencha en 1969 jette aussi le doute sur les termes de l'Entente actuelle, laquelle entra en vigueur le 1er juillet 1969. Pour ce qui est du Canada, il semble que l'Entente ait plusieurs avantages sur les précédents Accords internationaux du blé. Suivant ceux-ci, l'échelle des prix était exprimée par un prix minimum et un prix maximum pour une qualité déterminée (le Manitoba Northern n° 1) à un endroit donné (en magasin à Fort William ou Port Arthur). Une formule établissait l'équivalent des prix pour d'autres points d'origine au Canada ou ailleurs. Suivant la nouvelle Entente, la base désormais adoptée est le N° 2 American, blé dur d'hiver (protéine ordinaire) rendu en un port du Golfe de Mexico. Une échelle de prix a été établie pour 14 catégories de blé (tableau 2).

A. M. Runciman[5] décrit comme suit les avantages de la nouvelle formule:

> Un prix basé sur le blé américain figurant dans la partie inférieure de l'échelle des qualités offre probablement au producteur canadien une meilleure protection qu'un prix fixe attribué au Northern n° 1 sous lequel toutes les autres qualités de blé du monde peuvent librement fluctuer. Suivant l'accord précédent, le seul prix spécifiquement fixé était celui du Northern n° 1 en magasin, rendu en un port des Grands Lacs. Tous les autres prix maximum et minimum étaient calculés à partir de cette base. En fait, le Canada était le seul pays lié par cet accord parce qu'il est le seul producteur de cette qualité de blé. Les autres pays n'étaient pas liés par des minimums fixés et ils pouvaient diminuer leur prix en jouant sur la répartition des catégories et des qualités. Ils pouvaient ainsi vendre à un prix beaucoup plus bas que celui fixé pour le blé canadien de qualité. C'est en fait ce qui est arrivé en janvier 1965 quand les prix tombèrent brusquement et que les États-Unis abaissèrent leurs prix sous ceux que l'E.I.G. considérait comme un minimum.

Il n'y a pas de doute que pour prévenir des conditions chaotiques dans le commerce mondial du blé un mécanisme quelconque tel l'E.I.G. est désirable. D'autre part, du point de vue du Canada, il semble qu'il comporte des faiblesses et des limites[6]. Celles-ci peuvent être brièvement résumées comme suit: le prix minimum fixé par l'E.I.G. est à un niveau tel qu'il continue de stimuler la production dans des pays qui normalement importent la plus grande part de leurs besoins; il règne une certaine incertitude à l'égard des prix minimum pour les qualités de blé autres que celles qui sont spécifiquement nommées dans le barème des prix adoptés par l'E.I.G.; le niveau des prix pour le blé canadien n'est pas réaliste par rapport à la présente demande pour diverses sortes de blé de haute qualité; le Canada n'a pas dans ses ventes la

[5] Runciman, A. M. L'enjeu du Canada dans l'Entente internationale des grains. Proceedings of the Manitoba Institute of Agrologists, Winnipeg, October-November, 1968.

[6] Pour une discussion détaillée de ces limites, voir Runciman, A.M., *Ibidem*.

flexibilité qu'ont d'autres pays, particulièrement les États-Unis, parce qu'il n'a pas autant de types ni autant de qualités de blé; les tarifs de fret aux États-Unis comportant des subventions, permettent d'avoir des programmes de vente plus vigoureux et plus concurrentiels c'est-à-dire que le commerçant américain bénéficie des subventions accordées aux frets et peut offrir le blé à un prix plus bas.

TABLEAU 2

Barème des prix minimum et maximum F.ÀB. ports du golfe, Entente internationale des grains, 1968

Pays	Catégorie de blé	Prix minimum	Prix maximum
		($ É.U. par boisseau)	
Canada	Manitoba n° 1	1.95½	2.35½
	Manitoba n° 3	1.90	2.30
États-Unis	Blé de printemps n° 1 du Nord foncé, 14%	1.83	2.23
	Blé dur d'hiver rouge n° 2	1.73	2.13
	Blé de l'ouest blanc n° 1	1.68	2.08
	Blé tendre d'hiver rouge n° 1	1.60	2.00
Argentine	Plata	1.73	2.13
Australie	Franco quai	1.68	2.08
CEE	Normale	1.50	1.90
Suède		1.50	1.90
Grèce		1.50	1.90
Espagne	Blé fin	1.60	2.00
	Blé ordinaire	1.50	1.90
Mexique[1]		1.55	1.95

[1]Prix minimum et maximum pour le blé mexicain f.àb. ports mexicains du Pacifique ou point frontière.

SOURCE: Commission canadienne du blé, *Rapports annuels* 1967-1968.

Les difficultés qui apparurent en 1969 mettent en évidence la nécessité d'apporter des changements à l'E.I.G.

LA COMMERCIALISATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES AU CANADA

Avant le 1er août 1949, les céréales fourragères du Canada furent à une exception près vendues sur le marché libre. L'exception est d'importance: ce fut la période pendant laquelle, au cours de la dernière guerre, le Gouvernement fédéral, prit des mesures pour intervenir dans le commerce des céréales fourragères. En 1948, le Gouvernement du Canada déposa un projet de loi qui contenait des dispositions pour rendre obligatoire le passage sous la juridiction de la CCB du commerce de l'avoine et de l'orge. La loi entra en vigueur le 1er août 1949 après que les trois provinces des Prairies eurent adopté des législations simultanées qui plaçaient le commerce des graines fourragères sous la juridiction de la CCB.

Depuis lors, ce fut la politique de la CCB de vendre l'avoine et l'orge soit à Winnipeg soit au comptant à Fort William, Vancouver ou autres marchés. La CCB vend des céréales fourragères au commerce privé. Celui-ci peut faire usage des installations du marché à terme qui prend soin des stocks pendant que le commerçant effectue ses ventes. Il ne s'agit pas d'un marché libre, dans le sens traditionnel du terme, puisque la CCB a pleins pouvoirs sur tous les approvisionnements en céréales fourragères des Prairies qui sont vendus par les voies commerciales normales[7]. La CCB a reçu le pouvoir d'émettre des licences pour toutes importations de blé, d'avoine et d'orge. La CCB étant le seul fournisseur de céréales fourragères a donc une influence prépondérante sur les prix qui sont établis journellement. Le marché à terme pour les céréales fourragères ne peut avoir une signification que si le commerce privé est convaincu qu'il y aura toujours un rapport raisonnable entre les prix au comptant et les prix à terme.

Le producteur de grains peut vendre son produit de plusieurs façons: pendant les années 1967-68 par exemple, la CCB ne reçu que 11.8% des approvisionnement totaux d'avoine et 29.8% des approvisionnements totaux d'orge. Le reste est utilisé de différentes manières. Une grande proportion des céréales fourragères est employée sur la ferme même comme nourriture pour le bétail. Depuis 1960, les producteurs de grains ont été autorisés à fournir du grain hors contingent aux minoteries qui ont été déclarées hors contingent par la CCB. Des quantités considérables de céréales fourragères vendues hors contingent par un producteur à un autre cultivateur ou aux engraisseurs de bétail, à l'intérieur d'une même province. Lorsqu'il y a des excédents, les prix hors contingent sont très en dessous de ceux fixés par la CCB.

C'est un sujet très controversé que celui qui a trait à la nécessité d'avoir une plus grande flexibilité et un plus grand pouvoir concurrentiel dans l'établissement du prix des céréales fourragères par la CCB. Tout récemment, la CCB a adopté une position très concurrentielle en ce qui concerne l'établissement du prix à l'exportation des céréales fourragères. Mais il est patent qu'avant cela, le Canada a perdu des débouchés considérables pour l'orge tant sur le marché intérieur que sur le marché d'exportation.

En dépit des stocks relativement importants d'avoine et d'orge qui existent chaque année au Canada, malgré le besoin d'argent liquide qu'éprouvent les cultivateurs des Prairies, malgré les bas prix des grains hors contingent et en dépit d'une dépense annuelle par le Gouvernement fédéral de 15 à 20 millions de dollars à titre d'assistance au fret, des quantités considérables de maïs sont importées chaque année dans la région Est du Canada. Pareille situation est difficile à expliquer et à défendre, surtout depuis que les excédents de grains s'accroissent dans les Prairies. Il semble que plusieurs raisons puissent être invoquées à l'endroit d'un pareil état de choses. Une des difficultés majeures semble venir du fait qu'un écart néfaste existe entre les prix de l'orge au comptant et à terme. Pour favoriser une répartition ordonnée des

[7] On considère généralement qu'un marché est libre quand un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs s'y réunissent et que le marché est soumis à un minimum de restrictions.

ventes au cours d'une saison donnée, les prix à terme devraient comprendre les frais d'emmagasinage. Normalement, le prix au comptant d'un produit emmagasinable, tel l'orge, devrait augmenter au cours de la saison à un taux correspondant aux coûts cumulés d'emmagasinage; en fin de compte, il devrait égaler les prix à terme. Ce ne fut pas le cas pour l'orge et l'avoine sur le marché à terme de Winnipeg au cours des dernières années. Au contraire, les prix à terme en mai furent souvent en dessous de ceux cotés en octobre ce qui eut pour effet de décourager l'achat de céréales fourragères pour emmagasinage et vente subséquente dans l'est du Canada. Alors que cette situation créait un déficit «artificiel» de céréales fouragères dans l'est du Canada, du maïs de provenance américaine était importé, emmagasiné et plus tard vendu aux engraisseurs de bétail de l'Est.

La CCB en tant que seul vendeur au marché à terme de Winnipeg et par l'emploi qu'elle fait des contingentements de livraison jouit d'une influence prépondérante sur l'établissement du niveau des prix des céréales fourragères.

Bien que l'objectif principal de la CCB soit d'obtenir le meilleur prix pour les grains des producteurs des Prairies, il faut bien admettre que des prix élevés qui ne concurrencent pas ceux des autres céréales fourragères et qui causent la perte de débouchés probables n'ont qu'une valeur fort discutable.

Le déclin réel des exportations de céréales fourragères du Canada au cours des dernières années, alors que le marché mondial pour ces produits est en augmentation, cause un malaise sérieux. Alors que les contingents à l'importation, les subventions à l'exportation et autres mesures similaires rendent de plus en plus difficile la vente des grains fourragers du Canada, la Commission de planification pense que la conquête d'une place sur le marché mondial des grains fourragers ne fut pas une entreprise fort bien menée. En fin 1969, la CCB décida sagement d'établir les prix d'une manière plus concurrentielle. L'augmentation de nos exportations qui en résulta montre que le Canada peut et doit tenir les prix de ses grains fourragers en ligne avec la demande mondiale et les conditions d'approvisionnement des marchés.

Une politique de vente des grains fourragers qui cause l'accumulation de lourds excédents, déprime les prix hors contingent, permet l'importation de maïs américain dans l'est du pays et laisse s'échapper des débouchés à l'exportation, peut difficilement passer pour souhaitable aux yeux du producteur de grains de l'Ouest. Il est clair que des changements radicaux doivent être apportés à notre politique de vente des grains fourragers si nous voulons résoudre les difficultés actuelles. Nous en reparlerons plus loin.

LA COMMERCIALISATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU SEIGLE ET DES GRAINES OLÉAGINEUSES DES PRAIRIES

La graine de lin, la graine de colza et le seigle sont vendus sur le marché libre. Les silos nationaux achètent ces produits au prix courants du marché et pour leur propre compte. La CCB n'intervient que pour fxer les contingents

de livraison et pour émettre les ordres d'expédition. Les achats au comptant chez les producteurs appuient les contrats à terme de la compagnie.

Contrairement à la situation qui existe pour l'avoine et l'orge, où le marché à terme est lourdement influencé par la CCB en tant que seul fournisseur de grains fourragers, le marché à terme du seigle, de la graine de lin et de la graine de colza reflète la loi de l'offre et de la demande qui prévaut sur le marché libre. Contrastant avec les prix relativement «fixés» au jour le jour ou au mois le mois pour les grains fourragers, les prix du seigle, de la graine de lin et de la graine de colza tendent à une flexibilité beaucoup plus grande et sont beaucoup plus sensibles aux conditions changeantes du marché. Comme on peut s'y attendre, les prix de ces produits correspondent aux forces en action sur le marché libre. Les prix du marché à terme reflètent les dépenses cumulées d'entreposage, sauf quand ces marchandises sont artificiellement immobilisées. Le prix au comptant converge vers le prix à terme au long de l'année commerciale. Ceci contraste avec la situation qui souvent fut celle des prix à terme des grains fourragers ainsi que nous l'avons signalé précédemment.

LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

On estime qu'au 31 juillet 1970, le stock de blé au Canada s'élèvera à approximativement un milliard de boisseaux, c'est-à-dire 250% des stocks après la récolte 1965-1966.

Ces stocks excessifs semblent résulter d'un grand nombre de mesures dont la plus importante paraît être la Loi sur les réserves provisoires de blé. Cette loi fut passé en 1954 afin d'aider temporairement les producteurs de blé en payant une partie du coût d'emmagasinage de stocks anormalement élevés. En vertu de cette loi, le Gouvernement du Canada paye à la Commission canadienne du blé, au bénéfice du producteur, un montant égal aux frais d'entreposage payés par la CCB à la fin de l'année de récolte précédente multipliés par le nombre de boisseaux de froment en magasin au 1er août au dessus de 178 millions de boisseaux. Les montants payés en application de cette loi sont consignés au tableau 3.

Cette loi semble avoir eu beaucoup de conséquences en ce qui concerne la production et la vente du blé au Canada. A cause de cette loi, les effets de la surproduction n'ont pas été pleinement ressentis par les producteurs. Ce fut là un important facteur qui faussa le jeu des forces sur le marché et perpétua un excédent de production. De plus, la subvention s'appliquant uniquement au blé, cette loi a peut être incité la CCB à accepter de grandes quantités de blé, de préférence à de l'avoine, de l'orge ou des graines oléagineuses.

Depuis 1952-1953, les stocks commerciaux de blé n'ont jamais été, en fin de récolte, inférieurs à 287 millions de boisseaux. La moyenne s'établit à 370 millions de boisseaux jusqu'à l'année de récolte 1966-1967. En outre les stocks chez les producteurs ont atteint 115 millions de boisseaux pour la

même période. Si l'on estime à 200 millions de boisseaux[8] les stocks en fin de récolte qui nous permettent de satisfaire les besoins internes et nos engagements à l'exportation, un excédent d'environ 285 millions de boisseaux (y compris les stocks chez les producteurs) a été traîné à la remorque depuis 1952-1953 et ce chiffre augmente. Les frais totaux de stockage ont été de 12.6 cents le boisseau pour tout le blé livré à la CCB depuis 1954-1955, la part du Gouvernement en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé se monte à 8.5 cents le boisseau. Le coût annuel moyen pour le Gouvernement fut de 35 millions de dollars. On estime que les fonds payables en vertu de cette loi en 1969 dépasseront 63 millions de dollars[9].

TABLEAU 3

Commission canadienne du blé: Stocks et frais d'emmagasinage en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé, de 1955 à 1968

Année	Capacité des silos autorisés (au 31 juillet)	Nombre de boisseaux en magasin (au 1er août)	Nombre de boisseaux en magasin au-dessus du maximum de 178 millions de boisseaux (au 1er août)	Frais d'emmagasinage payés au cours de la campagne agricole (début août)
	(millions de boisseaux)			(en milliers de dollars)
1955	586	395	217	31,486
1956	615	373	195	28,817
1957	628	408	230	35,554
1958	637	406	228	39,825
1959	642	417	239	43,604
1960	639	455	277	50,431
1961	649	440	262	47,974
1962	644	324	146	28,897
1963	660	416	238	44,934
1964	669	328	150	28,568
1965	676	396	218	40,926
1966	678	306	128	24,294
1967	682	358	180	34,980
1968	682	432	254	55,879

SOURCE: Garland, S. W. and Hudson, S. C. *Government Involvement in Agriculture.*

La loi sur les réserves provisoires de blé subventionne le revenu du producteur lorsque celui-ci a produit plus que la demande n'exige et les encourage à persévérer. Pareille mesure se perpétue d'elle-même en créant une production excessive de blé et une allocation défectueuse des ressources agricoles. Et cependant, elle apparaît comme indispensable au maintien du revenu des producteurs. Cette politique temporaire est en vigueur depuis 15 ans.

[8] Voir plus loin la discussion sur la nécessité d'avoir une politique clairement définie d'emmagasinage et de stockage. Il faut un stock d'appoint mais il y a une limite supérieure au delà de laquelle apparaissent les excédents indésirables.

[9] Voir Bulletin trimestriel des grains fourragers. Août 1969. Bureau des statistiques.

Il faudrait que l'effet cumulé de toutes les mesures tende à réduire la production du blé et à maintenir les ventes à un niveau tel que les excédents soient éliminés le plus tôt possible. Il est une mesure qui pourrait contribuer à cet objectif: ce serait d'employer les fonds qui sont actuellement dépensés en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé à favoriser la production d'autres denrées pour lesquelles existent des marchés en voie d'expansion.

LA LOI SUR LES PAIEMENTS PROVISOIRES RELATIFS AU GRAIN DES PRAIRIES

A cause des excédents accumulés au cours des années 50 et par suite de la diminution de l'espace disponible dans les silos nationaux pour entreposer le grain livré par les producteurs, le Gouvernement fédéral fit adopter en 1957 la loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies. Cette loi prévoyait le paiement d'avances au producteur sur une portion du grain entreposé à la ferme. Normalement, les producteurs ne reçoivent aucun paiement pour leur blé, leur avoine ou leur orge avant que le grain ne soit livré au silo.

Suivant les termes originaux de cette législation, la CCB était autorisée à faire des avances au producteur sur le blé, l'avoine ou l'orge entreposés à la ferme à raison de 50 cents le boisseau pour le blé, 20 cents pour l'avoine et 35 cents pour l'orge, sous condition qu'il y aurait une limite de la quantité à livrer (à savoir: jusqu'à 6 boisseaux par acre d'un contingent spécifié) et que le montant maximum pour chaque exploitant serait fixé à 3,000 dollars. Par un amendement adopté en octobre 1968, le taux d'avance fut porté à 1 dollar pour le blé, 40 cents pour l'avoine et 70 cents pour l'orge, le maximum par exploitant étant porté à 6,000 dollars.

Le bénéficiaire de l'avance doit livrer une quantité suffisante de grain pour que la moitié du paiement initial égale l'avance qui lui a été consentie.

Le nombre et l'importance des paiements faits aux producteurs depuis la mise en vigueur de cette mesure apparaissent au tableau 4. Le plus grand nombre d'avances fut fait pendant l'année 1968-1969 et ce chiffre augmentera encore considérablement en 1969-1970. Le montant des avances exemptes d'intérêt payées par le Gouvernement fédéral a passé d'un minimum de 385,962 dollars en 1961-1962 à près de 1.4 million de dollars en 1960-1961 et il sera beaucoup plus élevé en 1968-1969 et en 1969-1970 en raison de l'augmentation des avances et des taux commerciaux d'intérêt.

Pour la première fois depuis l'instauration de ce programme, un grand nombre de producteurs de grains ont été dans l'impossibilité de livrer suffisamment de grain durant l'année 1968-1969 pour rembourser les avances. Au 31 juillet 1969, environ $41.5 millions d'avances restaient impayés. Malgré cela, les producteurs étaient admis à faire valoir leurs droits à de nouvelles avances sur la récolte suivante. En fait, à la fin du mois de septembre 1969,

TABLEAU 4

Paiements faits sous le régime de la Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies, 1957–1958 à 1968–1969

Campagne agricole	Nombre de demandes	Montant total des avances $000	Montant moyen des avances $	Avances impayées à la fin de la campagne agricole		Coût total (intérêts) $
				$	en % du montant total avancé	
1957–58	50,412	35,203	698	3,324	0.009	480,531
1958–59	45,341	34,370	758	3,920	0.011	524,407
1959–60	50,047	38,493	769	4,683	0.012	816,502
1960–61	76,089	63,913	839	10,695	0.017	1,417,719
1961–62	22,342	16,657	745	9,725	0.058	385,962
1962–63	39,683	29,252	737	8,935	0.031	489,513
1963–64	63,427	62,136	980	20,829	0.034	869,552
1964–65	38,375	32,962	859	22,162	0.067	540,360
1965–66	43,509	40,600	933	37,943	0.094	665,826
1966–67	36,953	36,668	992	91,759	0.251	540,180
1967–68	45,811	47,281	1,032	1,703,349	3.857	780,018
1968–69	113,491	151,852	1,338	41,488,104	27.321	n.a.

SOURCE: Channon, J. W. *La Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies*, 1957-1969.
L'économie agricole au Canada, Volume 4, nº 4, octobre 1969, Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

on accordait 22,000 autres avances de fonds, ce qui portait le total des paiements jusqu'alors à environ 57 millions de dollars. On escompte que le montant global des paiements provisoires pour la campagne agricole 1969-1970 sera très élevé, compte tenu des difficultés que pose l'écoulement des grains[10].

Il est indéniable que le programme de paiements provisoires aux céréaliers des Prairies est plus précieux que jamais lorsque ceux-ci ne peuvent faire aucune livraison. Néanmoins, ce programme devrait être conçu en fonction des surplus périodiques ou cycliques qui se créent et non de la surproduction et du stockage éternels. Il ne devrait pas servir à masquer, aux céréaliers, les dures réalités du marché ou à favoriser un surplus chronique de céréales inécoulables; il ne faudrait pas non plus qu'il serve de palliatif lorsque la politique préconisée ou les programmes de commercialisation sont un fiasco.

Il y aurait une autre réserve à exprimer au sujet de ce programme: il s'agit du mode de règlement des avances. Le blé se trouve avantagé à un point tel par rapport à l'orge et à l'avoine que le producteur se voit encouragé à livrer la classe de céréale la plus cotée, soit le blé. Ce qui veut dire qu'un producteur reçoit $1 pour le boisseau de blé comparativement à 40c. et 70c. pour l'avoine et l'orge jusqu'à concurrence du contingent prescrit de six boisseaux à l'acre spécifiée.

[10] Si tous les producteurs admissibles demandaient des avances de fonds pour la campagne agricole 1969-1970, cela pourrait se chiffrer en tout à plus de 300 millions de dollars.

LE SYSTÈME DE CONTINGENTS DE LIVRAISON DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Vu que la quantité de blé que les producteurs veulent stocker dans les silos dépasse en général la capacité de ceux-ci, la Commission canadienne du blé estime indispensable d'imposer des limites aux producteurs. Il faut choisir entre l'équité et l'efficacité. Au nom de l'équité, il faudrait que tous les céréaliers livrent approximativement la même quantité de blé à l'acre, indépendamment de la catégorie et de la classe de leur production antérieure, mais c'est l'efficacité qui prime et il faut tenir compte de ce qui est en demande.

La fluctuation du cours des céréales vendables sur les marchés ferait baisser les frais d'emmagasinage et servirait à planifier la production, de sorte qu'elle serait proportionnelle à la demande future du marché. Il faut, pour ce faire, un système souple de contingentement adapté à la demande du marché qui soit un véritable baromètre pour le producteur. Le système de la CCB n'est pas assez flexible—les céréaliers sont portés à livrer en premier les céréales dans les classes les plus marchandes pour en tirer le plus possible. Il se peut que ces classes ne correspondent pas à la réalité du marché, de sorte qu'on risque de créer des surplus et des déficits pour certaines catégories et classes, et que le producteur ne se rende pas compte des impératifs du marché.

En outre, le système de contingents lèse les producteurs et il est néfaste pour les classes à grand rendement, puisqu'il est basé sur la production de boisseaux à l'acre. Cela pousse les producteurs à augmenter les emblavures et le rendement. Le système devrait traduire la demande du marché et ne pas entraver une production agricole efficace.

PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

En 1941, le gouvernement fédéral entreprit de subventionner le transport des céréales fourragères provenant des Prairies, destinées à la Colombie-Britannique et à l'Est canadien. Cette politique fut appliquée au cours de la guerre, en vue d'encourager la production de céréales fourragères dans les régions où il y avait pénurie.

Le programme était administré par le ministère fédéral de l'Agriculture de 1941 à 1943, date à laquelle le ministère des Forêts prit la relève et ce, jusqu'en 1967. C'est alors que fut créé l'Office canadien des provendes en vertu de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme (1966) qui avait juridiction sur toutes les questions afférentes à l'aide au transport et à l'entreposage des céréales fourragères.

L'Office a pour objet spécifique d'assurer:

1. La disponibilité de provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;

2. La disponibilité, en vue de l'emmagasinage des provendes dans l'Est du Canada, d'un espace suffisant pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;
3. Une stabilité raisonnable du prix des provendes dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique, et
4. Une péréquation équitable des prix des provendes dans l'est du Canada en Colombie-Britannique.[11]

Le montant global de la subvention au titre de l'aide au transport des provendes s'est chiffré à près de 456 millions de dollars au cours de la période allant de 1941 à 1967. Le tableau 5 indique la distribution des provendes en vertu du programme parmi les provinces bénéficiaires.

L'Ontario reçoit une fraction de plus en plus minime de la subvention, tandis que la province de Québec a été plus avantagée. La subvention moyenne par tonne pour toute la période allant de 1941 à 1967 varie entre $4.96 pour l'Ontario et $23.60 pour Terre-Neuve.

La subvention d'emmagasinage pour les provendes se chiffre à 2.5c. le boisseau pour la période hivernale où le grain est entreposé dans l'Est canadien. De 1963, date d'entrée en vigueur du programme, au 31 mars 1967, les frais d'entreposage qui incombaient au gouvernement fédéral pour les approvisionnements d'hiver de provendes dans l'Est se sont chiffrés en tout à 3.2 millions de dollars.

TABLEAU 5

Quelques données sur l'aide au transport des provendes, par province, pour la période allant de 1941 à 1967

Province	Dépenses du gouvernement fédéral	Pourcentage de grain expédié dans le cadre du programme	Subvention moyenne par tonne de provende expédiée
	(milliers de dollars)	%	$
Ontario	128,343	38.9	4.96
Québec	193,808	40.9	7.14
Nouveau-Brunswick	27,578	3.9	10.73
Nouvelle-Écosse	42,659	5.5	11.78
Île du Prince-Édouard	9,840	1.3	11.72
Terre-Neuve	8,522	0.5	23.60
Colombie-Britannique	45,090	9.0	7.65
Total	455,840	100.0	—

SOURCE: Rapport annuel de l'Office canadien des provendes, année agricole 1966-1967.

On trouve au tableau 7 l'une des contradictions fondamentales de l'économie du grain de provende au Canada. Malgré un surplus annuel d'avoine et

[11] Pour de plus amples détails, voir S. W. Garland et S. C. Hudson: *Government Involvement in Agriculture*, rapport de la Commission de planification de l'agriculture; voir aussi le rapport annuel de l'Office canadien des provendes, année agricole 1967-1968.

d'orge relativement élevé, les prix bas hors-contingent de ces deux céréales dans les Prairies et l'aide annuelle que le gouvernement fédéral accorde au transport des provendes (15 à 20 millions de dollars), l'Est canadien importe tous les ans des quantités considérables de maïs frappé d'un droit de douane de 8c. le boisseau. Bien qu'une forte proportion de ce maïs ait une destination industrielle, une fraction est utilisée par les éleveurs d'animaux de ferme de l'endroit.

En corrélation avec les recommandations importantes figurant dans les pages qui suivent, la Commission de planification recommande de discontinuer, à partir du 1er août 1970, la subvention de transport des provendes expédiées de la zone de Montréal vers l'Est du Québec et les provinces Maritimes. Il est en outre recommandé que le gouvernement fédéral verse aux cinq provinces, soit le Québec, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, l'équivalent des paiements des trois dernières années accordés pour toutes les expéditions partant de la zone de Montréal. Ces versements financeraient les projets destinés à consolider d'une façon ou d'une autre le secteur agricole au gré des provinces, notamment les subventions au transport ou les subventions d'appoint. Il faudrait faire ces paiements sous forme de sommes annuelles fixes versées pendant une période de cinq ans, à partir de 1970, les diminuer graduellement pendant une autre période de cinq ans, puis les supprimer complètement d'ici 1980[12].

TABLEAU 6

Quantités de provendes de l'Ouest transportées dans le cadre du programme d'aide au transport des provendes, 1967–1968

Province	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Criblures	Issues de mouture
	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	tonnes	tonnes
Terre-Neuve	155	175	288	33	1,369	7,501
Île-du-Prince-Édouard	150	234	752	13	853	9,317
Nouvelle-Écosse	1,182	1,153	1,557	88	4,878	32,922
Nouveau-Brunswick	276	931	962	71	4,915	31,251
Québec	5,195	18,184	17,360	575	19,800	247,657
Ontario	1,925	11,762	10,163	338	34,995	141,803
Colombie-Britannique	2,064	2,219	4,195	50	5,237	30,310
Total	10,947	34,659	35,278	1,170	72,047	500,761

SOURCE: *Grain Trade Year Book 1967-1968*, bourse des grains de Winnipeg.

Il faudrait discontinuer dès le 1er août 1970 la subvention au transport des provendes venant des Prairies et expédiées en Colombie-Britannique jusqu'à la zone de Montréal. Les mêmes recommandations s'appliqueraient au maïs de l'Ontario.

[12] Jusqu'au point où le gouvernement fédéral exerce un contrôle partiel sur les dépenses de ces sommes, ceci devrait se faire par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale. (David L. MacFarlane).

On gagnerait à substituer au cours du maïs américain un droit d'entrée variable lorsque les prix du maïs au marché libre tomberaient au-dessous du prix plancher des États-Unis. Si le prix d'appoint était de $1.05 et le prix du marché libre de 95c. le boisseau, le droit serait de 10c. Cela protégerait les producteurs de maïs canadiens contre les vente à perte.

Bien qu'il soit question dans les pages qui suivent de la politique de commercialisation et de fixation des prix des provendes, il n'en est pas moins évident que la fixation des prix de la CCB alliée aux restrictions sur le mouvement interprovincial des provendes qui ne sont pas écoulées par la Commission a créé des anomalies très nettes dans l'économie des provendes au Canada.

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET TARIFS DES PROVENDES

La Commission de planification recommande dans les pages suivantes de s'orienter vers un marché continental libre pour le bétail et les produits connexes et il souligne les débouchés appréciables aux États-Unis pour nos exportations. Compte tenu des impératifs de la concurrence, il importe que les éleveurs d'animaux de ferme obtiennent des provendes dans les mêmes conditions que les éleveurs américains.

En outre, la CCB est habilitée à délivrer des permis d'importation d'avoine et d'orge ou bien à les refuser. Il y a aussi un droit de 8c. prélevé par boisseau de maïs importé.

TABLEAU 7

Importations de maïs, au Canada, par année agricole, et report d'orge et d'avoine

Année Agricole	Exportations d'orge	Boisseaux de maïs importés	Report au début de l'année agricole		Prix de l'orge (3 O.C. 6) hors-contingent CCB		Prix de l'avoine (2 O.C.) CCB. Hors-contingent		Total des dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'aide au transport des provendes
			Orge	Avoine					
	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	milliers de boisseaux	$	$	$	$	Milliers de dollars
1958-1959	70,444	13,318	118,165	156,916	1.01	0.70	0.69	0.44	22,442
1959-1960	63,759	12,799	131,153	129,979	0.98	0.67	0.77	0.50	20,552
1960-1961	47,178	21,407	128,470	100,827	1.05	0.67	0.74	0.52	19,519
1961-1962	42,909	29,583	112,557	115,154	1.28	0.98	0.77	0.52	15,592
1962-1963	15,377	31,172	57,824	79,066	1.13	0.93	0.72	n.d.	15,571
1963-1964	46,935	23,423	89,245	150,278	1.18	0.74	0.69	0.63	19,445
1964-1965	37,032	17,817	118,270	179,408	1.26	0.83	0.77	0.55	17,865
1965-1966	38,029	23,897	88,776	130,121	1.29	n.d.	0.84	0.56	19,755
1966-1967	58,542	22,871	97,752	127,163	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	20,600
1967-1968	41,405	29,411	131,751	109,791	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	19,790
1968-1969	20,500	33,700	130,600	77,000	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1969-1970	n.d.	n.d.	197,700	128,400	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Moyenne (1958-1959 à 1967-1968)	46,161	22,570	107,396	127,870	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. non disponible.

La Commission de planification recommande que la Commission de blé cesse d'être habilitée à délivrer des permis d'importation de provendes à partir du 31 juillet 1970 et qu'on supprime le droit sur le maïs, pour y substituer un prélèvement au prorata qui s'appliquerait lorsque les prix du maïs au marché libre tomberaient au-dessous du prix plancher des États-Unis.

LA POLITIQUE AGRICOLE ET LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

On a tendance à confondre la politique agricole dans ses grandes lignes et la commercialisation des grains. Cela a donné lieu à des controverses de plus en plus vives sur le rôle et les responsabilités de la Commission canadienne du blé dans l'industrie céréalière de l'Ouest canadien.

Après 35 ans d'existence, la Commission canadienne du blé est devenue une entité indissociable de l'économie céréalière des Prairies, pour ne pas dire qu'elle la domine. De par ses fonctions, la CCB est associée à tous les aspects de l'agriculture et de la commercialisation des céréales dans l'Ouest. En fait, il est parfois difficile de différencier les responsabilités premières de la CCB des principes plus généraux de la politique gouvernementale qui s'appliquent à l'industrie agricole des Prairies. Il faut faire cette différenciation pour situer le rôle et l'importance de la CCB.

A l'origine, la Commission du blé avait pour mission de commercialiser le blé canadien. A sa création qui remonte à 1935, le ministre du Commerce déclara[13]:

> La concentration de stocks de blé ces dernières années a créé une situation anormale dans ce secteur de l'économie. En juin dernier, le Parlement a jugé cette situation très préjudiciable pour le pays et les producteurs de blé et le gouvernement fédéral veut arriver à la normalisation de nos surplus. Il n'est pas utile de procéder à une «vente précipitée» de notre blé, et d'ailleurs il n'en est pas question, mais il sera écoulé sur le marché à des prix concurrentiels sans avoir recours à des primes excessives pour soutenir la concurrence des catégories de blé d'autres pays.

Cette déclaration qui date de 1935 s'applique encore, chose remarquable, à l'année agricole 1969. Depuis 1935, l'industrie canadienne du blé est aux prises avec bien des problèmes complexes et les producteurs des Prairies s'adressent à la CCB, pour trouver des remèdes. On a parfois l'impression que la Commission s'est vue imposer par les céréaliers des Prairies des problèmes de prix et de revenu d'ordre général tout à fait contre son gré.

Il est indéniable que ces problèmes se posent aux céréaliers des Prairies, mais il ne faudrait pas qu'ils accaparent entièrement la CCB, ce qui serait un sérieux handicap, vu sa fonction qui est avant tout de faire office d'organisme

[13] Rapport annuel, Commission canadienne du blé, 1935-1936.

de commercialisation[14]. La Commission de planification estime que le problème du revenu agricole ne devrait pas être l'affaire de la CCB, celle-ci n'aurait plus ainsi à trouver des solutions magiques aux problèmes du revenu des agriculteurs des Prairies.

La vente du blé et des provendes aux prix les plus concurrentiels possible doit demeurer la fonction principale de la Commission du blé.

Il appert de plus en plus, cependant, que la CCB s'est vue imposer des principes directeurs et des responsabilités pour lesquels elle n'était pas faite. Qu'il s'agisse de la loi sur les réserves provisoires de blé destinés à éviter les grands surplus de blé, la loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies qui vise à accorder aux agriculteurs des fonds lorsque les marchés sont encombrés, les mesures pour parer à la dépréciation accélérée des entrepôts de céréales, la fixation d'un minimum excessif aux termes de l'Accord international sur les grains et les pressions politiques exercées pour le traitement égalitaire des agriculteurs dans le cadre du système de contingents de livraison de céréales, tout cela a obligé la CCB à s'occuper de la gestion des surplus. L'emmagasinage et le contrôle des inventaires sont partie intégrante des fonctions de mise en marché, mais ce sont des moyens de stabilisation et des auxiliaires de commercialisation qui ne visent pas à l'équité des revenus des producteurs ou à la fixation de revenus distincts qui ne sont pas non plus une fin en soi.

Le système de contingentement de la CCB semble viser avant tout à mettre les céréaliers sur un pied d'égalité, objectif louable en soi qui n'est pas toujours compatible avec la notion d'efficacité qui caractérise la commercialisation aujourd'hui. Un système de commercialisation truffé de catégories et de classes de grains pour lesquels il se peut qu'il n'y ait aucune demande nulle part ou à un moment précis ne peut s'adapter aussi rapidement et aussi efficacement à la fluctuation forte et constante d'un marché hautement compétitif. Les pressions qu'exerce la loi sur les réserves provisoires de blé en vertu de laquelle il faut remplir le pipe line le 31 juillet compliquent la situation et figent quelque peu la mise en marché.

Les pressions qu'exercent les céréaliers des Prairies sur la CCB pour augmenter le prix des céréales, ce qui est parfaitement normal vu la compression des prix et des coûts en agriculture, ne semblent pas aller de pair avec une politique de fixation des prix plus souple et plus compétitive dont le besoin se fait sentir. A quoi rimerait l'obtention de prix élevés si cela aboutissait à l'emmagasinage des céréales ou à la perte des marchés? Les prix initiaux que fixe le gouvernement fédéral au début de chaque année agricole,

[14] Le juge W. F. A. Turgeon note dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les grains de 1938 ce qui suit: «La plupart des recommandations que j'ai reçues visant à la création de la Commission du blé reposaient sur le minimum garanti du blé versé par le gouvernement. Il se pourrait très bien que le gouvernement se trouve dans l'obligation d'aider les producteurs de blé, en protégeant la récolte de certains contre la chute vertigineuse des cours à l'automne ou en assurant en tout ou en partie la subsistance de ceux qui n'ont aucune récolte ou une récolte insuffisante. Les deux cas peuvent se produire en même temps ou à divers intervalles. Dans l'un ou l'autre cas, il n'est pas utile de créer un office permanent de commercialisation pour régler la situation».

servent généralement de taux de base au-delà desquels la CCB doit opérer quelle que soit la compétition qui règne sur les marchés. Sous la forme officielle du système du «double cours» pour le blé et l'orge, on a reconnu que les prix initiaux que le gouvernement avait fixés l'année dernière étaient supérieurs aux prix concurrentiels du marché.

La Commission de planification est loin de dire que les problèmes de surplus périodiques, les revenus peu élevés, l'inflation, l'instabilité des prix et des revenus, ainsi que la compression des prix et des coûts sont le cadet des soucis des céréaliers des Prairies—c'est tout le contraire qui se produit. Mais il est anormal, de fait ce pourrait être néfaste, que la CCB qui est un organisme de commercialisation, doive résoudre les problèmes et les questions d'ordre général ou que ces questions se répercutent sur le système de mise en marché des grains.

Vu l'envergure et la complexité de ces problèmes, on ne peut qu'envisager une politique globale de l'industrie agricole. Cela ne veut pas dire que la CCB doive être dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne les problèmes très délicats que pose l'écoulement du grain, cela est de son ressort, mais il ne faudrait pas lui faire endosser des responsabilités qui dépassent ses prérogatives en tant qu'agent de commercialisation.

La CCB est avant tout un organisme de commercialisation et c'est ainsi qu'il faut concevoir son rôle.

Quand bien même la Commission n'aurait pas à aborder les grandes lignes de la politique agricole, il ne lui reste pas moins à faire face à bien des difficultés en tant qu'organisme de commercialisation. Le juge en chef Turgeon avait prédit ces difficultés en 1938[15]:

> ... tous ceux qui, ensemble et avec les meilleures intentions du monde, voudront faire un succès de la vente du blé pourront s'attendre à de vives critiques.

Selon M. Turgeon, un organisme gouvernemental est encore plus exposé à la critique. Il fait remarquer que les membres d'un tel organisme officiel seraient comptables non seulement aux producteurs qui leur feraient confiance, mais aussi à ceux qui se défieraient d'eux et qui s'élèveraient contre ce qu'ils considéraient comme une ingérence inqualifiable. Il souligne que compte tenu de l'expérience passée, on pouvait en conclure qu'à la longue, cet organisme serait de plus en plus handicapé du fait d'être au centre de controverses politiques.

Dans son étude édifiante de la mise en marché des grains dans l'Ouest canadien, MacGibbon donne l'avis suivant.[16]

> ... n'oublions pas que lorsque le contrôle des surplus liquidables d'un pays incombe à un seul organisme, il ne faut pas que des considérations d'ordre

[15] Voir rapport de la Commission royale d'enquête sur les grains, 1938, Ottawa; et MacGibbon, D.A., *Canadian Grain Trade*, 1931-1951, University of Toronto Press, 1952, p. 43 et pages suivantes.

[16] MacGibbon, D. A., *ibid.*, p. 214.

politique entrent dans ses décisions ou qu'il se trompe dans les prévisions du cours du blé, au risque de déclencher des répercussions incommensurables ou d'entraîner de lourdes pertes qui retomberaient sur le contribuable ou le producteur lui-même.

Pour ce qui est de l'écoulement du grain, la CCB a vu sa tâche se compliquer ces dernières années, du fait d'une barrière de plus en plus difficile à franchir, à la suite des restrictions commerciales et des obstacles qui se font jour sur les marchés internationaux. En effet, compte tenu des subsides à l'exportation, des contingents et des droits d'entrée, des programmes de troc et de don, des ventes pour l'acquisition de devises étrangères, et des subventions auxquelles les pays traditionnellement importateurs recourent de plus en plus pour se suffire à eux-mêmes en fait de production céréalière, tout cela combiné, handicape le Canada qui a de plus en plus de mal à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Cela dit, néanmoins, il convient de s'arrêter à plusieurs aspects de la politique et des méthodes de commercialisation de la CCB.

Le grand handicap de la CCB réside dans l'absence de communications efficaces avec les producteurs dont elle est chargée d'écouler le grain[17]. Une nouvelle génération d'agriculteurs qui sait peu de choses des origines de la CCB l'accréditent de moins en moins et la considèrent comme quelque chose de bureaucratique. Le fossé qui se creuse entre la CCB. et les agriculteurs engendre des frustrations et des critiques, qu'il importe de prendre au sérieux et auxquels il faut remédier sans délai.

Bien que la Commission de planification reconnaisse que la Commission du blé doive opérer dans certains cas sous le sceau du secret, elle estime, néanmoins, qu'il faudrait divulguer davantage sa politique de base et ses principes généraux d'exploitation. La Commission de planification a constaté avec surprise que les producteurs en général n'étaient pas informés des fonctions et des responsabilités de la Commission du blé qui existent dans leur intérêt ni du mécanisme des transactions céréalières qui sont le propre de la Commission. Pour tout dire, la Commission de planification s'interroge sur les suites que pourraient avoir ces frustrations et ces antagonismes qui commencent à percer dans l'industrie céréalière canadienne.

La CCB est une société d'État et comme telle, il importe que le public comprenne sa politique et son mode de fonctionnement pour qu'elle garde la confiance et l'appui des producteurs dans l'accomplissement de ses fonctions.

La plus sévère critique qu'on puisse formuler contre la CCB porte sur le manque de recherche sur la commercialisation. La Commission de planification trouve inconcevable qu'un organisme dont le volume annuel de transactions excède le milliard de dollars, se soit si peu intéressé à un programme de

---

[17] Voir par exemple, Parker L. E., «The Producer's Role in the Marketing of Farm Products», exposé lu au cours de la semaine du Congrès de l'agriculture, université du Manitoba, février 1969. Cet exposé a été présenté au nom du Carman District Farm Business Association, groupement de producteurs qui a passé plusieurs mois à réunir de la documentation sur le système de mise en marché des grains.

recherche sur la mise en marché ou y ait consacré si peu de fonds[18]. Il n'est pas exagéré de dire, semble-t-il, que la CCB aurait pu prévoir et probablement éviter bien des problèmes et des difficultés si elle s'était dotée d'un programme de recherche en commercialisation. La Commission de planification constate que la plupart des données et renseignements qu'elle a obtenus, en fait de mise en marché du grain au Canada, lui viennent de l'extérieur. Il est vrai toutefois que la CCB n'est pas la seule à se désintéresser de la recherche en commercialisation. Dans les pages qui suivent, la Commission de planification note qu'une partie bien minime des crédits destinés à la recherche en agriculture est allée à la commercialisation.

Depuis quelques années, la CCB est en butte à d'autres critiques axées sur ces méthodes de commercialisation et de fixation des prix des provendes. La Commission de planification élabore sur ce sujet dans les pages qui suivent. On estime que, vu que la CCB écoule toute la production de provendes au niveau le plus bas du marché, elle a toute la latitude voulue pour fixer les modalités et les prix de vente. Si l'on en juge d'après les données recueillies et les entrevues que la Commission de planification a eues avec plusieurs personnes au courant de la situation de l'industrie céréalière, il apparaît que le Canada n'a pas été assez compétitif sur les marchés mondiaux des provendes, en grande partie parce que les méthodes de fixation des prix de la Commission n'étaient pas assez souples. Malgré l'aide au transport des provendes, les prix à perte pour les ventes hors-contingent, le report considérable de provendes et la pénurie de fonds dans les Prairies, les importations de maïs venant des États-Unis sont passées de 23 millions de boisseaux en 1966-1967 à 34 millions de boisseaux en 1968-1969.

Au cours de cette période, les prix des provendes sont demeurés à niveau élevé relativement constant, ce qui est rare lorsqu'il y a fluctuation, mais c'est une chose risquée en période de surplus et de grande concurrence sur les marchés. A quoi cela servirait-il d'obtenir des prix élevés si c'est au prix de l'emmagasinage des céréales ou éventuellement de la perte de marchés?

Ces dernières années, on a beaucoup critiqué le mode de manutention et de transport du grain dans l'Ouest canadien. C'est à la Commission canadienne du blé qu'incombe la principale responsabilité de faire en sorte que le type et la catégorie voulus de grain soient expédiés au moment voulu à la destination voulue. Quand ces fonctions de vente ne sont pas réalisées, il s'ensuit des retards et des frustrations, une augmentation du coût de manutention et d'entreposage et le détournement des clients éventuels vers d'autres sources d'approvisionnement. Depuis quelques années, l'écoulement des types et catégories voulues de grain vers les ports du Pacifique a été pavé de toutes sortes d'embûches. On sait bien que ces difficultés sont pour une part imputa-

[18] Parker, L. E., *ibid.*, écrit: «La CCB admet volontiers qu'il y a absence de recherches sur l'étude des marchés...elle s'en est rarement soucié. A l'heure actuelle, deux thèses de doctorat sont en cours de rédaction à l'université du Wisconsin—financées par la CCB». Parker note que la Commission n'a jamais financé la recherche sur les marchés dans les universités de l'Ouest canadien. Il convient de noter qu'elle a récemment retenu les services de plusieurs spécialistes de l'étude des marchés.

bles aux politiques du Gouvernement qui a imposé à la Commission du blé un rôle supplémentaire de gestion et d'entreposage des excédents. Tout de même, il reste que c'est à la Commission que revient la responsabilité de diriger les disponibilités vendables de grain vers un point de vente approprié. Il est à espérer que le système de zonage des expéditions récemment mis en place éliminera beaucoup des difficultés qui ont affecté le transport et l'écoulement du grain.

La Commission de planification a proposé qu'on établisse une distinction nette entre les attributions essentielles de la Commission du blé et les aspects plus généraux de la politique du gouvernement en ce qui a trait à l'agriculture des Prairies. La recommendation, toutefois, ne veut pas dire que la Commission du blé, ou l'économie entière du blé devrait être dissociées du reste de l'agriculture ou des politiques agricoles.

Bien au contraire, les politiques concernant la Commission du blé, et toute l'économie du blé, devraient faire partie intégrante de la politique agricole globale du Canada. On a grandement besoin d'une coordination plus étroite et de planification entre les diverses institutions, politiques et programmes agricoles, y compris tout naturellement celles qui touchent à l'économie du blé. A l'heure actuelle en effet, les domaines de la production, de la vente et de la distribution du blé relèvent de plusieurs ministères et institutions, ainsi que d'une multitude de politiques. Tout cela forcément entrave et complique à l'extrême la planification et la coordination, quand cela ne les paralyse pas complètement. La Commission des grains du Canada, qui relève du ministère de l'Agriculture, assume de nombreuses politiques et programmes intéressant l'économie du blé au Canada, notamment l'inspection et le classement du grain, les pesées officielles du grain aux silos terminus, de ligne et aux minoteries, la compilation des statistiques sur la manutention et l'entreposage, l'octroi de permis aux exploitants des silos et aux commerçants en grain, le fonctionnement du système des silos du gouvernement canadien, et enfin un programme de recherches portant sur les nombreux aspects de la sélection et de la qualité des céréales et des oléagineux.

A côté des politiques et fonctions mentionnées ci-dessus, le ministère de l'Agriculture a la responsabilité d'un grand nombre de politiques et programmes se rapportant de près ou de loin à l'économie du blé, au Canada, notamment le crédit et les programmes d'assistance au transport des grains fourragers et les programmes d'élevage.

La Commission canadienne du blé, qui auparavant était sous l'autorité du ministre du Commerce et qui relève depuis peu d'un ministère distinct du cabinet fédéral, assume de son côté la responsabilité de plusieurs des fonctions mentionnées plus haut. Le domaine du transport, d'importance capitale pour la vente et la distribution du grain, demeure en premier lieu la responsabilité du ministère des Transports. L'Office canadien des provendes chargé de la disponibilité, la fixation des prix et l'entreposage des grains fourragers dans l'Est canadien relève du ministre de l'Agriculture. La Commission nationale des céréales, instituée récemment pour essayer de mettre un peu plus de

coordination entre les divers organismes qui s'intéressent à l'économie du grain, répond à la fois au ministre de l'Agriculture et à celui du Commerce. Plus récemment, le Gouvernement fédéral annonçait la mise sur pied d'un «Groupe sur les céréales», formé de membres des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, et des Transports sous la présidence du ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le principal mandat du Groupe est de coordonner les politiques touchant à l'exportation du blé.

En effet, le besoin d'intégration et de coordination plus étroite des divers programmes et politiques relatives à l'économie du grain au Canada saute aux yeux. Non moins évidente est la complexité des questions et des difficultés que soulève la réalisation de cette meilleure coordination. Le problème se complique encore du fait qu'une politique des grains doit être reliée étroitement à la politique agricole globale du Canada.

Il y a plusieurs solutions possibles, chacune avec ses avantages et ses limites. A l'examen des faits, la Commission de planification de l'Agriculture ne voit aucune raison valable pour que le blé, et en fait tous les grains en général, soient traités différemment ou isolément des autres denrées ou secteurs agricoles du pays. C'est pourquoi, la Commission de planification recommande que la politique des grains au Canada soit en premier lieu la responsabilité du ministère de l'Industrie agricole (l'actuel ministère de l'Agriculture.)

De plus, elle recommande que la Commission canadienne du blé fasse désormais rapport au ministère fédéral de l'Industrie agricole.

Si l'on veut arriver à cette intégration et cette coordination si urgentes, il faut qu'un seul ministre, un seul ministère, puissent assurer la principale responsabilité de l'élaboration et de l'administration des politiques touchant à l'économie des grains au Canada.

PERSPECTIVES DE LA DEMANDE POUR LE BLÉ CANADIEN

La production mondiale de blé a augmenté d'environ 50% dans la décennie terminée en 1964-1965, et un peu plus lentement depuis lors soit trois pour cent environ. Le plus gros producteur est de loin l'Union soviétique, suivi dans l'ordre par l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Le Canada, en 1968-1969, n'a produit que 5.7% des disponibilités mondiales globales.

Jusqu'en 1965-1966, les importations mondiales de blé se sont accrues plus rapidement que la production. Elles sont passées à plus du double en l'espace de dix ans. Toutefois, près d'un tiers de cette augmentation s'est fait sous la forme d'exportation à titre de concession ou d'aide alimentaire en 1965-1966, les États-Unis ont expédié quelque 583 millions de boisseaux de blé à titre d'aide alimentaire. Quand en 1966-1967 les États-Unis réduisirent les expéditions d'aide à 414 millions de boisseaux, le total des échanges mondiaux diminua d'exactement la même quantité. En 1967-1968, le com-

merce mondial de blé baissa d'environ 15%. Les exportations à titre *commercial* augmentèrent rapidement en 1965-1966 pour ensuite redescendre en 1966-1967 et 1967-1968 à un niveau inférieur à celui du début des années 60. Les exportations mondiales ont manifesté de fortes fluctuations suivant les rendements obtenus dans les pays importateurs, plus particulièrement les pays communistes. En U.R.S.S., par exemple, les importations sont montées à 8.8 millions de tonnes en 1963-1964, puis se sont affaissées à 2.6 millions l'année suivante pour remonter en 1965-1966 à un record de 9.2 millions de tonnes. Depuis lors, les importations de blé de l'U.R.S.S. ont diminué. En 1967-1968 elles touchaient le minimum enregistré de 1.5 million de tonnes.

De 1956 à 1961, les exportations canadiennes de blé se sont chiffrées en moyenne à 260 millions de boisseaux. Là-dessus, près de 82% sont allés aux pays développés, 10% aux pays en voie de développement et 8% environ aux pays à économie dirigée par l'État[19]. Depuis cette période, des changements très importants se sont fait jour dans l'orientation des exportations canadiennes. Au cours de la période 1961-1966, la part des exportations canadiennes de blé aux pays développés est descendue à 47% du total, tandis que la part allant aux pays à économie centralisée passait de 8% au début de la période à 45.4% cinq ans plus tard. Une portion faible, mais croissante, des exportations est allée aux pays en voie de développement.

Dans les années 50, plus de la moitié des exportations de blé canadien était destinée à la Grande-Bretagne et aux pays du Marché commun; en 1968-1969, la proportion avait baissé à un peu plus du tiers. Au cours de la même période, la Chine continentale devenait un important importateur, prenant près de 30% des exportations canadiennes en 1968-1969. Les fluctuations les plus brusques des exportations canadiennes proviennent de celles des importations soviétiques qui sont allées d'un maximum de 198 millions de boisseaux en 1965-1966 à un minimum de 1.7 millions en 1968-1969. Les importations soviétiques de blé canadien dépendent étroitement du tonnage de la récolte en U.R.S.S., lequel varie considérablement d'une année à l'autre.

Au cours de la dernière décennie, la part du Canada au marché mondial d'importation du blé est allée d'un record de 26.8% en 1963-1964 à un minimum de 17.2% en 1967-1968. Le Canada fournit encore près de la moitié des importations de blé de la Grande-Bretagne, et au cours de la présente décennie a fourni du quart à plus du tiers des importations globales des pays du Marché commun. La position du blé canadien demeure assez importante au Japon, en U.R.S.S. et en Chine continentale, bien que la part des importations de blé canadien y varie sensiblement d'une année à l'autre.

Un des facteurs qui ont le plus influencé le marché canadien d'exportation du blé a été les politiques et programmes d'exportation des États-Unis. De 1954 à 1966 les exportations américaines de blé ont reposé dans une forte

[19] Les pays industrialisés comprennent les pays du Marché commun, la Grande-Bretagne, les autres pays de l'Europe occidentale, le Japon et l'Afrique du Sud; parmi les nations en voie de développement, on range les pays de l'Afrique, l'Asie et l'hémisphère occidental; les pays à économie planifiée par l'État comprennent l'Europe de l'Est, l'U.R.S.S., la Chine continentale, la Corée du Nord et Cuba.

mesure sur la *Public Law 480*. En 1964-1965, près de 80% de ces exportations étaient à titre de vente à concession[20]. En 1965-1966, les exportations américaines comptaient 583 millions de boisseaux de ventes par concession et seulement 277 millions de ventes commerciales. En même temps, les États-Unis imposaient des restrictions aux emblavures pour faire un peu contrepoids à leurs prix de soutien élevés des prix, si bien qu'en 1966 les stocks avaient atteint un niveau que les fonctionnaires du gouvernement estimaient dangereusement bas.

L'année 1966 vit toute une série de changements majeurs dans la politique américaine du blé, changements qui tous eurent de mauvais effets pour le Canada. D'abord les emblavures autorisées furent augmentées d'environ 30%; ensuite un nouveau système à deux prix fut mis en place avec certificats pour ventes sur le marché intérieur et enfin la priorité toutefois accordée à l'aide alimentaire céda la place à une politique agressive de vente sur les marchés commerciaux. De 1965-1966 à 1966-1967, les ventes à titre de concession ont baissé de 583 millions de boisseaux à 414 millions, alors que les exportations commerciales montaient de 277 millions à 333 millions. En 1967-1968, les États-Unis ont été, parmi les grands pays exportateurs, le seul à augmenter ses exportations de blé, pendant que le total des exportations mondiales baissait d'environ 15% et les exportations canadiennes de presque 40%.

Heureusement pour le Canada, les emblavures américaines ont été réduites de 68 millions d'acres en 1967 à 59 millions en 1968 et 51.6 millions en 1969.

En d'autres termes, les États-Unis ces dernières années, ont minoré l'accent sur l'écoulement des excédents dans les marchés non commerciaux. Au lieu de cela, grâce à leurs prix de soutien moins élevés, à leur système à deux prix et aux crédits à l'exportation, ils sont passés dans une position de concurrence agressive à un moment où le marché mondial du blé est en stagnation. Il est évident que le Canada se heurte à une concurrence accrue de la part des États-Unis sur tous les marchés du blé. Déjà le Canada a perdu une partie du marché mondial du blé aux mains des États-Unis et il risque d'en perdre encore davantage à moins que nos exportations ne demeurent pleinement compétitives, non seulement par le prix et les crédits, mais aussi par la qualité, notamment la teneur en protéine.

En effet, on peut se rendre compte que les stocks respectifs de blé détenus par le Canada et les États-Unis ont subi des changements marqués au cours de la dernière décennie. Durant la période 1956-1961, les stocks canadiens se chiffraient en moyenne à 17.3 millions de tonnes métriques, en regard de 31.6 millions pour les stocks américains. En 1967-1968 par contre les stocks canadiens dépassaient de 3.4 millions de tonnes ceux des États-Unis. En fait, le Canada détenait alors plus de la moitié des stocks de blé des quatre principaux pays exportateurs au monde. La situation est sensiblement la même à la fin de la campagne agricole 1968-1969.

[20] Les ventes à titre de concession comprennent à la fois les expéditions aux termes de la Public Law 480 et les ventes non commerciales aux pays à devises faibles.

On verra au tableau 8 les projections de la F.A.O. sur la production et la consommation du blé pour l'année 1975. Dans la période 1961-1963, l'écart global entre production et consommation atteignait 38.8 millions de tonnes métriques pour l'ensemble des pays importateurs. Moyennant un taux faible d'accroissement de la production, l'écart prévu pour 1975 atteindrait approximativement 41 millions de tonnes métriques. Pour un taux de croissance élevé, l'écart en 1975 devrait être de l'ordre de 20 millions de tonnes métriques.

Les projections de la F.A.O. font ressortir que les pays importateurs dits développés, auront augmenté vraisemblablement leur production de 34% et

TABLEAU 8

Projections sur la consommation et la production de blé dans les pays importateurs

Région et pays	Moyenne 1961-1963			1975 Taux de croissance faible		1975 Taux de croissance élevé	
	Production	Consommation	Déficit	Production	Consommation	Production	Consommation
	(en millions de tonnes métriques)						
Pays développés							
Royaume-Uni	3.1	7.6	4.5	5.4	7.9	5.4	7.8
CEE	25.8	27.0	1.2	35.0	31.9	35.0	31.5
Autres pays de l'Europe du Nord	3.2	4.2	1.0	3.5	4.5	3.5	4.4
Europe méridionale	17.3	20.1	3.0	22.9	23.5	22.9	22.7
Japon	1.4	4.3	3.0	1.1	6.6	1.1	7.1
Nouvelle-Zélande	0.2	0.4	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5
Afrique du Sud	0.8	1.0	0.2	1.1	1.4	1.1	1.4
Total	51.8	64.6	13.0	69.4	76.3	69.4	75.4
Pays en voie de développement							
Amérique Latine	4.1	8.7	4.7	5.5	13.0	7.0	13.5
Afrique	3.2	4.7	1.5	4.5	6.9	5.7	7.2
Proche-Orient	8.7	11.3	3.0	10.8	16.3	14.0	16.6
Extrême-Orient	15.7	22.6	7.3	22.2	35.0	32.5	36.6
Total	31.7	47.3	16.5	43.0	71.2	59.2	73.9
Pays à économie d'État							
U.R.S.S.	50.0	49.2	0.8	59.6	57.5	64.4	56.1
Europe de l'Est	13.6	18.1	5.1	17.4	20.2	18.0	20.3
Chine continentale	19.7	24.5	5.0	30.3	35.4	31.8	36.9
Total	83.3	91.8	9.3	107.3	113.1	114.2	113.3
Total global	166.8	203.7	38.8	219.7	260.6	242.8	262.6

SOURCE: Denrées agricoles — Projections pour 1975 et 1985. Volume I, F.A.O., Rome 1967.

leur consommation de 18% en 1975[21]. Le déficit se réduirait ainsi de 13 millions de tonnes pour la période 1961-1963 à 6 ou 7 millions environ en 1975.

Les pays en voie de développement, selon les projections, augmenteront leur production de 35 à 85% d'ici 1975, leur consommation s'accroissant de son côté de 50%. Moyennant un taux de croissance élevé, on prévoit que ces pays n'augmenteront pas leurs importations de blé. D'autre part, avec un taux de croissance faible, les importations pourraient monter à 28 millions de tonnes (au lieu de 16.5 millions pour la moyenne des années 1961-1963). La quantité de blé qu'importeront les pays en voie de développement dépendra non seulement du niveau des revenus, mais aussi de la rapidité avec laquelle on adoptera les nouvelles techniques de production, en particulier les nouvelles variétés de blé mexicain. Les conséquences pour l'économie du blé au Canada sautent aux yeux.

Encore selon les projections de la F.A.O., le bilan global du blé dans les pays à économie dirigée par l'État pourrait en 1975 aller d'un déficit de 6 millions de tonnes à un léger excédent de un million de tonnes, selon le taux de croissance de la production dans ces pays (tableau 8). En se basant sur un taux de croissance faible, on prévoit que la production de blé augmentera de 31% d'ici 1975. Avec un taux de croissance élevé, l'augmentation serait de 45%. Pour la même période, on prévoit une hausse de près de 27% dans la consommation par rapport aux années 1961-1963.

Les projections ci-dessus serviront de base aux prévisions sur les exportations canadiennes de blé.

Ventes au Royaume-Uni
(qualité Marquis)

Les exportations canadiennes de grain et de farine de blé à la Grande-Bretagne ont graduellement baissé de 161 millions de boisseaux en 1947-1948 à 69 millions en 1967-1968 et 56 millions en 1968-1969. Au total, les importations britanniques de blé ont diminué de près de 30 millions de boisseaux au cours des dix dernières années, la diminution coïncidant dans sa presque totalité avec une baisse des importations en provenance du Canada[22]. On verra au tableau 9 que les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne n'ont pas fluctué autant que les exportations des autres pays.

Le marché britannique s'annonce faible pour l'avenir, par suite de l'effort accru de la part des anglais pour épargner les devises étrangères en réduisant les importations. Dans son rapport de juin 1968, le «British Economic Development Committee for Agriculture» préconise de porter la production

[21] Denrées agricoles—Les projections pour 1975 et 1985. Vol. 1, 1967, F.A.O.

[22] Dans une bonne mesure, la place perdue par le Canada sur le marché britannique a été occupée par les États-Unis, l'Australie et parfois l'U.R.S.S., qui étaient en mesure de garantir la vente de blé vitreux à haute teneur en protéine, ce que le Canada ne pouvait faire. Pour en savoir davantage sur ce sujet, consulter: «Technological advances in the milling and baking industries and their effects upon markets for Canadian wheat» communication présentée le 3 décembre 1969 par G.N. Irvine au Séminaire sur la vente du blé, tenu au département d'économie agricole, université du Manitoba.

TABLEAU 9

Importations de blé du Royaume-Uni, de 1957-58 à 1967-68

Campagne agricole	Canada	États-Unis	Australie	Argentine	U.R.S.S.	France	Autres	Total
			En millions de boisseaux					
1957-58	102	22	12	10	2	27	5	180
1958-59	103	26	23	18	5	5	11	191
1959-60	94	23	23	10	4	5	4	163
1960-61	89	18	29	8	11	4	4	163
1961-62	80	17	26	13	12	7	5	167
1962-63	89	3	15	10	14	5	12	152
1963-64	88	19	30	3	3	20	12	175
1964-65	82	9	22	18	—	9	14	154
1965-66	78	30	25	12	—	14	8	167
1966-67	73	26	15	8	—	3	23	148
1967-68	69	10	23	2	5	11	30	150

SOURCE: Conseil international du blé. *Revue de la situation du blé dans le monde.*

britannique de blé de 3.8 à 5.7 millions de tonnes fortes d'ici 1972-1973. L'augmentation ainsi prévue de 2 millions de tonnes représente près de la moitié des importations britanniques de blé. Par ailleurs, une forte proportion de cette augmentation consisterait en blé fourrager plutôt qu'en blé panifiable.

Une autre indication de l'accent mis sur la réduction des importations est fournie par les prix de seuil plus élevés appliqués depuis août aux blés d'importation comme mesure de protection.

En 1980, les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne devraient être dans l'ordre des 50 ou 80 millions de boisseaux. Selon les projections de la F.A.O., les importations totales devraient baisser de façon marquée à mesure que la production indigène augmente. Cependant, vu le tonnage accru de blé indigène de qualité fourragère, il semble qu'on aura besoin d'importer des quantités assez stables de blé canadien de haute qualité.

Si le Canada veut conserver le marché d'Angleterre, il faudra qu'il apporte des changements importants à son système de classement du blé. Il faudra notamment adopter une forme de classement pour la teneur en protéine. Depuis la mise en service de la technique de panification de Chorleywood en 1960, il est possible d'employer une proportion plus forte de blé «tendre» dans la fabrication du pain[23]. Alors qu'il fallait de 60 à 75 % de blé vitreux, on peut aujourd'hui faire du pain avec 75 % de blé tendre et 25 de blé vitreux. La technique de Chorleywood exige que le blé vitreux soit de très haute teneur en protéine et de qualité uniforme. Le système actuel de classement en vigueur au Canada rend de plus en plus difficile la fourniture

[23] Irvine C. N. op. cit.

du type voulu de blé de force aux minoteries britanniques. Par contre, les États-Unis, l'Australie et l'Union soviétique sont à même de leur fournir du blé de force de teneur garantie en protéine.

Il faudra que le Canada lutte à armes égales s'il ne veut pas s'exposer à finir par perdre son marché traditionnel en Grande-Bretagne.

Ce qui a été dit du marché britannique vaut également pour les marchés de l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France, ainsi que pour toutes les autres régions où le blé indigène est relativement pauvre en protéine. En général, les pays qui produisent beaucoup de blé tendre ont besoin d'importer du blé de force à teneur en protéine non seulement élevée mais la plus uniforme possible. Le tonnage de blé importé diminuera mais le marché ira aux seuls pays capables de garantir la livraison de blé de force à haute teneur en protéine.

Ventes à la Communauté économique européenne (qualité Marquis)

Les importations de blé de la C.E.E., y compris celles en provenance du Canada, ont accusé une diminution modérée au cours de la dernière décennie. Les exportations canadiennes ont diminué d'une moyenne de près de 60 millions de boisseaux dans la période 1957-1960 à une moyenne de 50 millions environ pour la période 1965-1968. Cet état de choses est imputable en grande partie aux droits d'importation variables fortement protecteurs, qui équivalent à un tarif de près de 100 %. Ces droits ont favorisé le développement d'une production indigène à prix élevés. En même temps, la C.E.E. accorde des subventions à l'exportation équivalant à la différence entre les prix intérieurs de la C.E.E. et les prix nécessaires pour la vente sur les marchés d'exportation. Ces subventions ont, en outre, eu un effet néfaste sur les exportations canadiennes vers les autres marchés[24].

A moins d'un changement à ces coûteuses politiques de protectionnisme et de subventions, il semble qu'on doive se résigner à voir une diminution graduelle des exportations de blé canadien à la C.E.E., exportations déjà menacées par l'accroissement des exportations des États-Unis et leur politique active d'encouragement à l'exportation du blé. On peut prévoir sans trop de risque d'erreur qu'en 1980 les exportations canadiennes à la C.E.E. seront de l'ordre des 40 millions de boisseaux. La F.A.O. prédit que la Communauté européenne deviendra exportatrice nette de blé. Il devrait, cependant, subsister pour la panification une demande assez soutenue pour le blé canadien de haute qualité.

Tout indique que le coût élevé des subventions occasionnées par les politiques agricoles actuelles de la C.E.E. font l'objet de critiques considérables. Une réduction éventuelle des subventions éclairerait d'autant les perspectives d'exportation du blé canadien à la C.E.E., ainsi qu'aux pays qui présentement achètent de la France du blé subventionné.

---

[24] Pour en savoir davantage sur les politiques commerciales de la C.E.E. et des autres régions, consulter le chapitre 4, Commerce international.

TABLEAU 10

Importations de blé des pays de la C.E.E., de 1957-58 à 1967-68

Campagne agricole	Canada	États-Unis	Australie	Argentine	U.R.S.S.	France	Autres	Total
				(En millions de boisseaux)				
1957-58	70	40	10	24	—	24	35	203
1958-59	58	43	1	22	16	11	39	190
1959-60	47	32	4	20	10	19	27	159
1960-61	75	77	22	15	23	20	20	252
1961-62	67	69	20	38	11	22	21	248
1962-63	52	26	2	20	9	6	16	131
1963-64	65	71	8	23	2	19	11	199
1964-65	53	29	—	50	—	22	10	164
1965-66	44	72	—	32	—	27	12	187
1966-67	55	61	4	22	1	18	11	177
1967-68	41	55	5	17	1	33	17	169

SOURCE: Hedlin et Menzies: *L'économie du blé et des oléagineux du Canada.* Étude pour la Commission de planification de l'agriculture.

Ventes aux autres pays de l'Europe de l'Ouest
(Suisse, Norvège, Danemark, Autriche, Irlande) (qualité Marquis)

Au cours des dix dernières années, les exportations canadiennes de blé aux autres pays d'Europe occidentale ont baissé de plus d'un tiers, passant d'une moyenne de 17 millions de boisseaux en 1957-1960 à une moyenne de 11 millions en 1965-1968. La diminution est imputable à l'intensification de la concurrence, notamment de la part des États-Unis et de la France. Les exportations canadiennes devraient conserver un niveau d'environ 10 millions de boisseaux d'ici 1980, pour les mêmes raisons que celles qu'on a mentionnées pour le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne.

Ventes au Japon
(qualité Marquis)

Les importations japonaises de blé ont affiché une croissance spectaculaire au cours des quinze dernières années. Elles ont plus que triplé entre 1952-1953 et 1966-1967, alors qu'elles atteignaient près de 159 millions de boisseaux. La croissance s'est reflétée dans les exportations canadiennes, qui en 1966-1967 se chiffraient à près de 60 millions de boisseaux pour, il est vrai, redescendre à 40 millions en 1967-1968. Il est à souligner que c'est la crainte d'une pénurie mondiale de blé en 1966-1967 qui fut la cause première de l'augmentation des importations de blé canadien par le Japon durant cette année. La chute observée l'année suivante traduit une tendance à rapprocher les importations en provenance du Canada des besoins normaux du pays.

On peut prévoir que le marché japonais va continuer à se développer vigoureusement. Les ventes au Japon dépendent autant du niveau concurren-

tiel des prix que de la qualité[25]. Si les prix et la qualité du blé canadien demeurent compétitifs, les exportations canadiennes au Japon pourraient en 1980 être de l'ordre de 80 millions de boisseaux. La concurrence, cependant, s'intensifie, en raison, du prix plus bas des blés de France, d'Australie et d'Argentine, et aussi de la part du blé américain.

Ventes de farine, dans les pays autres que le Royaume-Uni
(qualité Marquis)

Les exportations canadiennes de farine de blé ont baissé rapidement depuis quelques années, à mesure qu'augmentaient les capacités des minoteries des pays importateurs. Les exportations de farine (sauf celles au Royaume-Uni) étaient de 32 millions de boisseaux en 1965-1966, 26 millions en 1966-1967 et 22 millions en 1967-1968 (dont la moitié à Cuba).

Il faut prévoir que cette baisse va se poursuivre, à moins que l'on inclue la farine dans les programmes d'aide. Les exportations projetées pour 1980 pourraient être de l'ordre des 10 millions de boisseaux.

Ventes au Canada pour l'alimentation humaine
(qualité Marquis)

Au Canada, la consommation de blé, sous forme de pain, gâteaux, pâtisseries, pâtes alimentaires, etc., est montée de 40 millions de boisseaux en 1946-1947 à 46 millions en 1956-1957 et 56 millions en 1966-1967, soit une augmentation assez soutenue de presque 2% par année. En maintenant ce même taux, on peut mettre à 70 millions de boisseaux environ la consommation humaine de blé en 1980.

Ventes de blé de moindre qualité

(a) *A l'U.R.S.S.*

L'Union Soviétique est à la fois le plus grand producteur et le plus grand consommateur de blé au monde, avec une production normale équivalant à celles du Canada, des États-Unis, de l'Australie et de l'Argentine réunies. Un point important à noter, c'est qu'une fluctuation de 15% seulement dans la production russe équivaut à l'ensemble des exportations canadiennes de blé. Vu l'extrême variabilité de la production en U.R.S.S., il est très risqué d'avancer des prédictions sur les importations de ce pays. La consommation de blé par personne en U.R.S.S. va de 150 à 250% de la consommation américaine.

Les perspectives à long terme pour les exportations de blé à l'U.R.S.S. dépendent à la fois de la production indigène de ce pays et des négociations de nouveaux contrats, qui de leur côté dépendent du niveau des prix. Les

[25] Voir Irvine, G. N., ibid. M. Irvine prévoit que les changemennts apportés à l'industrie boulangère britannique s'étendront aussi au Japon. Il faudra alors que le Canada soit en mesure de livrer au Japon du blé de force à teneur en protéine garantie s'il veut conserver sa place dans ce marché.

quantités importables en U.R.S.S. sont faibles par rapport aux disponibilités de provenance intérieure, ce qui rend difficile l'évaluation des perspectives d'exportation pour le Canada. Néanmoins, il est peu probable que le Canada puisse conserver une place de quasi-monopole dans les exportations à l'U.R.S.S., surtout si le blé canadien se vend à prime. L'augmentation de la production soviétique et la probabilité d'une concurrence plus vive de la part des exportateurs de blé à meilleur marché laissent présager assez sûrement que les exportations canadiennes à l'U.R.S.S. baisseront aux environs de 10 ou 20 millions de boisseaux d'ici 1980. A l'avenir, il est à prévoir que l'Union Soviétique sera, comme l'indiquent les projections de la F.A.O., une zone excédentaire, sauf en cas de mauvaise récolte causée par le mauvais temps. Un faible tonnage d'exportation continuera vraisemblablement de s'acheminer vers l'U.R.S.S. orientale via Vladivostock.

(b) *Chine*

La Chine continentale demeure un importateur plus stable que l'U.R.S.S. pour le blé canadien comme l'indique le tableau 11[26]. Pourvu que les prix offerts par le Canada soient compétitifs, les exportations pourraient atteindre les 90 millions de boisseaux et s'y maintenir jusqu'en 1980. La F.A.O. indique qu'on sait peu de chose sur les plans de la Chine en matière de grains, mais que, sans risque d'optimisme exagéré, on peut dire que les importations se poursuivront à l'échelle actuelle.

(c) *Europe orientale*

Les exportations de blé du Canada vers certains pays Est-européens font l'objet de contrats trienneaux. Les ventes à l'Europe orientale ont fléchi de 30 millions de boisseaux environ en 1966-1967 à 11 millions en 1967-1968 et ne sont pas stables.

La production totale du blé en Europe occidentale a crû rapidement depuis dix ans. La concurrence de l'U.R.S.S., de la France et, certaines années, des États-Unis est vive. Les exportations canadiennes pourraient bien n'atteindre que 10 millions de boisseaux environ d'ici 1980 à moins que le Canada mène une concurrence plus efficace en offrant un plus grand nombre de catégories de blé.

(d) *Tous autres marchés d'exportation d'ordre commercial* (y compris les pays peu développés, mais non compris l'aide extérieure)

Le total des exportations commerciales de blé (farine et aide exclues) du Canada vers tous les autres marchés commerciaux (y compris les pays peu développés) n'atteint que 20 à 30 millions de boisseaux par année, l'Afrique du Sud, Cuba et le Vénézuéla étant les débouchés les plus importants. Le marché commercial le plus important du groupe, le Brésil (importations de

[26] Le 26 septembre 1969, la Commission canadienne du blé annonçait la vente de 86.2 millions de boisseaux de blé à la Chine, répartie sur un an. L'accord prévoit que un quart du prix sera payé comptant au chargement du bateau, le solde avec intérêt devant être acquitté dans les 18 mois.

TABLEAU 11

Exportations de blé canadien vers les pays communistes, de 1960-61 à 1967-68

Année	U.R.S.S.	Chine continentale	Europe orientale	Total
		(En millions de boisseaux)		
1960-61	8	35	22	62
1961-62	—	72	22	94
1962-63	—	56	23	79
1963-64	234	41	36	312
1964-65	10	62	70	143
1965-66	202	74	33	309
1966-67	93	91	31	214
1967-68	60	52	12	126

SOURCE: Hedline, Menzies: *L'économie du blé et des graines oléagineuses au Canada*, Étude de la Commision de planification.

80 à 100 millions de boisseaux), demeure fermé au Canada puisque ce sont surtout les États-Unis qui y font des ventes subventionnées ou dans le cadre du troc. La lente croissance du pouvoir d'achat et les habitudes de consommation différentes de la plupart des pays peu développés, ajoutées à l'apparition de nouvelles variétés de haut rendement et à la concurrence énergique d'autres exportateurs, auraient tendance à limiter les exportations commerciales du Canada vers tous les autres marchés commerciaux à un niveau assez constant de quelque 30 millions de boisseaux dans l'avenir, il faudrait mener plus de recherches sur les divers marchés et déployer particulièrement des efforts afin d'ouvrir le marché brésilien au Canada. Comme les deux cinquièmes des exportations mondiales de blé, y compris les exportations à prix réduit, vont aux pays peu développés, un gros effort de vente portant sur des blés meilleur marché rapporterait peut-être beaucoup. Le tableau 12 indique les exportations totales vers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

(e) *Aide extérieure* (aide alimentaire)

Le Canada a fourni quelque 53 millions de boisseaux de blé à titre d'aide alimentaire en 1966-1967, à cause surtout de l'échec de la récolte en Inde et au Pakistan. En 1967-1968, les exportations de blé à titre d'aide alimentaire ont fléchi à quelque 20 millions de boisseaux. Le Canada, cependant, doit fournir environ 18 millions de boisseaux de blé par année dans le cadre du Programme alimentaire mondial au cours des prochaines années. Cette quantité ainsi que les quantités commandées par d'autres programmes d'aide alimentaire multilatéraux et bilatéraux du Canada devraient maintenir les expéditions de l'aide alimentaire entre 30 et 40 millions de boisseaux durant quelques années. Les expéditions canadiennes de cet ordre pourraient bien atteindre environ 20 millions de boisseaux d'ici 1980, mais ce ne peut-être là, après tout, qu'un chiffre estimatif.

TABLEAU 12

Exportations[1] de blé et de farine de blé de tous les pays vers l'Amérique du sud et l'Amérique centrale, l'Asie (sauf le Japon) et l'Afrique, de 1963-1964 à 1967-1968

Région et pays	Année				
	1963–64	1964–65	1965–66	1966–67	1967–68
	(en milliers de tonnes métriques)				
Amérique du Sud et Amérique centrale	4,876	5,364	5,913	6,503	6,558
dont:					
Brésil	2,077	2,121	2,326	2,728	2,370
Vénézuéla	502	586	568	619	689
Pérou	453	429	601	631	547
Cuba	466	566	624	667	726
Chili	130	218	391	440	523
Colombie	166	217	245	201	275
Asie (sauf le Japon)	15,968	18,861	20,564	19,378	19,172
dont:					
Chine (continentale)	5,198	5,054	6,372	5,007	4,156
Inde	4,664	6,542	7,612	6,277	6,817
Pakistan	1,669	1,892	1,064	2,045	2,175
Corée du Sud	760	525	568	817	955
Philippines	538	471	586	566	746
Chine (Formose)	342	447	434	365	595
Malaisie	307	328	354	495	542
Afrique	3,805	4,415	4,930	6,984	5,690
dont:					
Égypte	1,897	2,014	2,404	2,254	2,326
Algérie	402	356	437	1,113	607
Maroc	154	496	354	982	853
Afrique du Sud	184	79	216	834	97

[1]Y compris les exportations à prix réduit ou l'aide alimentaire.

SOURCE: Conseil international du blé, *Statistique mondiale du blé 1968, Tableau 9, et 1969, tableau 8d.*

(f) *Semence et provendes* (au Canada)

Des blés de haut rendement pourraient bien remplacer dans une grande mesure les grains fourragers traditionnels dans l'alimentation du bétail, mais cela n'est rien de plus qu'une possibilité à l'heure actuelle. Une quantité importante de blé a été donnée au bétail dans le passé, surtout lorsque les stocks à la ferme devenaient considérables. La quantité a varié, semble-t-il, d'environ 40 à 70 millions de boisseaux par année.

Résumé de la demande de blé canadien

La comparaison des données et des projections de la présente section au tableau 13 se traduit par des perspectives plutôt défavorables pour ce qui est de 1980. Les surfaces à affecter au blé en 1980 dépendent manifestement des hypothèses formulées. Dans l'hypothèse où il se cultivera deux types différents de blé et que le rendement du blé de qualité Marquis sera de 25

TABLEAU 13

Demande actuelle et future de blé et de farine du Canada

	1966–67, chiffres réels	1967–68 estimations	1980, prévisions	1980 intervalle
	(en millions de boisseaux selon les campagnes agricoles canadiennes)			
A. Qualité Marquis				
1. Royaume-Uni	73	69	60	(50 à 80)
2. Communauté européenne économique	50	42	40	(35 à 50)
3. Autres pays (Europe de l'Ouest)	13	9	10	
4. Japon	60	40	80	(60 à 90)
5. Marchés de la farine (autres que le R.-U.)	26	22	10	
6. Consommation humaine canadienne	56	57	70	
7. Total	278	239	270	
B. Blé de qualité inférieure***				
1. U.R.S.S.	93	75	10	(0–100)*
2. Chine	90	50	90	(50–120)*
3. Europe de l'Est	31	11	10	
4. Tout autre blé commercial	26	18	30	
5. Aide extérieure	53	20	20	
6. Blé fourrager (utilisation intérieure)	41	60	80	
7. Total	334	234	240	**
C. Semence	44	45	35	
Total général (A7, B7 et C)	656	518	545	

SOURCE: *Rapports annuels* de la Commission canadienne du blé quant aux chiffres réels et provisoires de la consommation.

*Les chiffres élevés ne s'obtiendront, le cas échéant, que grâce à l'introduction de blés meilleur marché et de rendement plus élevé et (ou) de mauvaises récoltes dans les pays importateurs.

**Des blés fourragers de rendement élevé pourraient rivaliser sur les marchés intérieurs et extérieurs comme grains fourragers destinés à l'alimentation du bétail. La taille potentielle de ces marchés est grande si les blés fourragers peuvent concurrencer d'autres grains fourragers, mais il est impossible à l'heure actuelle d'établir des prévisions.

***Les petites divergences des données tiennent aux sources et aux campagnes différentes.

boisseaux à l'acre en 1980[27], il faudrait cultiver 12 millions d'acres de blé. Dans l'hypothèse d'une variété de haut rendement appropriée à l'alimentation du bétail et à des marchés de mouture de qualité inférieure et d'un rendement de 32 boisseaux à l'acre en 1980, il faudrait 8 millions d'acres de plus. Ainsi donc, toutes fins comprises (mouture de haute qualité, mouture de basse qualité, exportations et utilisation intérieure) et y compris 80 millions de boisseaux pour l'alimentation du bétail, un total de 20 millions d'acres de blé semble constituer un objectif raisonnable pour 1980.

[27] Les rendements récents ont été d'environ 22 boisseaux à l'acre en moyenne. Certaines autorités projettent des rendements moyens d'autant que 28 boisseaux à l'acre d'ici 1980 (voir Direction de l'économique, ministère fédéral de l'Agriculture, *Demand-Supply Projection for Canadian Agriculture*, 1980). Nous retenons ici une prévision un peu plus modérée; voir aussi L. Shebeski et R. C. McGinnis, *op. cit.*

Les perspectives des exportations canadiennes de blé varient énormément d'année en année. Qui aurait pu prédire, par exemple, que les exportations vers l'U.R.S.S. seraient passées de nulles en 1962-1963 à 234 millions de boisseaux l'année suivante, seraient descendues à 10 millions l'année suivante et seraient remontées à 202 millions l'année d'après? Le Groupe d'étude reconnaît qu'il est extrêmement aléatoire d'établir des prédictions à l'égard d'un produit tel que le blé.

La variabilité extrême des exportations et de la production de blé du Canada soulève la grande question de savoir quel devrait être le stock (ou report) optimum de blé une année donnée. Entre 1951-1952 et 1961-1962, par exemple, nos exportations ont été de 257 millions de boisseaux en moyenne (voir tableau 14). Le rapport annuel a varié de 214 à 729 millions de boisseaux. La variation du report tient surtout, semble-t-il, à la grande fluctuation des rendements du blé. Si la différence entre le rendement maximum (26.7 boisseaux à l'acre) et le minimum (10.6) est appliquée à la surface moyenne en blé (23.5 millions d'acres) au cours de la période en cause, la différence dans la production totale du blé du Canada aurait été d'environ 378 millions de boisseaux.

La raison principale de la variation du report au Canada de 1962-1963 à 1966-1967 a semblé consister dans la variabilité des exportations de blé du Canada. Les exportations de blé ont varié du minimum de 298 millions de boisseaux en 1962-1963 au maximum de 545 millions en 1965-1966 (voir tableau 14).

Au cours de 1951-1952 à 1966-1967, les exportations canadiennes de blé ont varié du minimum de 197 millions de boisseaux au maximum de 545 millions. Le rapport annuel de blé au Canada a varié de 214 à 729 millions de boisseaux tandis que le rendement moyen à l'acre a fluctué du minimum de 10.9 boisseaux au maximum jamais égalé de 27.7 boisseaux en 1966.

TABLEAU 14

Variabilité des exportations, du report, des emblavures et des rendements du blé canadien (les exportations ne comprennent pas l'équivalent en farine)

	Exportations annuelles	Report annuel	Rendement annuel à l'acre	Surface moyenne en acres
	(millions de boisseaux)			(millions)
1951-52 à 1961-62				
Moyenne	256.7	532.9	19.7	23.5
Année minimum	196.7	213.9	10.6	20.9
Année maximum	319.7	728.8	26.7	25.5
1962-63 à 1966-67				
Moyenne	444.2	487.0	23.7	27.9
Année minimum	298.3	416.5	20.0	26.2
Année maximum	544.9	570.7	27.7	29.2
1951-52 à 1966-67				
Moyenne	315.3	519.0	20.9	24.9
Année minimum	196.7	213.9	10.6	20.9
Année maximum	544.9	728.8	27.7	29.2

Il est évident que des variations extrêmes du rapport de blé au Canada peuvent se produire lorsque des rendements élevés coïncident avec une période de faibles exportations ou lorsque, d'autre part, de faibles rendements coïncident avec un marché extérieur actif. On peut se demander ce qu'il en aurait été si le rendement de 10.9 boisseaux à l'acre de 1961 avait continué durant la période des grandes exportations vers l'U.R.S.S. et la Chine. Le problème du blé aurait vraiment été grave si le rendement de 27.7 boisseaux de 1966 s'était maintenu durant trois ou quatre années de marchés extérieurs déprimés pour ce qui est du blé.

Le Canada doit adopter l'idée d'un «grenier normal» dans le cadre même de sa politique de commercialisation du blé. Ce «grenier normal» ferait fonction d'amortisseur entre la variabilité imprévisible des exportations de blé et la grande fluctuation des rendements du blé. Il faudrait adopter des limites minimum et maximum où les fluctuations du report de blé seraient considérées comme élément normal de la commercialisation. Il faudra mener beaucoup de recherches pour déterminer ces limites. Il faut noter, cependant, qu'il ne faudrait pas laisser le «grenier normal» se transformer en grenier «anormal» avec l'apparition d'excédents. En d'autres termes, il faut une limite maximum de report au-delà de laquelle il serait manifestement indésirable de garder des grains en stock.

Si les faits récents sont indicatifs de ce qui peut se produire dans la décennie qui vient, il est clair qu'il faudra apporter des aménagements considérables à l'industrie du blé.

En bref, les implications de la présente section sont les suivantes:

(a) d'après les indications actuelles, la surface totale en blé ne devrait pas dépasser 20 millions d'acres en 1980;

(b) le Canada devra peut-être produire des catégories de blés de plus haut rendement qui soient attrayants à une plus vaste gamme de marchés même s'il veut réussir à commercialiser la production de 20 millions d'acres;

(c) des blés de plus haut rendement pourraient assurer de plus fortes ventes sur les marchés des grains fourragers. Le Canada doit pouvoir fournir des blés de haute qualité et d'une teneur garantie en protéine pour conserver les marchés européen et japonais et servir les consommateurs canadiens; il devrait cultiver des blés de plus haut rendement afin de conserver et de gagner des ventes sur d'autres marchés compétitifs et se créer des débouchés de blé fourrager et aider à relever le revenu agricole.

PERSPECTIVES DE LA DEMANDE DE GRAINS FOURRAGERS CANADIENS

L'économie mondiale des grains fourragers a connu des transformations et des adaptations remarquables depuis 10 à 15 ans. La production s'est fort accrue dans plusieurs pays. Des changements marqués sont intervenus dans

l'utilisation des grains fourragers et un glissement très important dans la nature du commerce international. Les innovations et les changements apportés à la politique intérieure aussi bien qu'internationale ont exercé un effet très important sur les relations compétitives entre exportateurs et importateurs de céréales secondaires.

1. *Production mondiale de céréales secondaires*

En 1957-1968, la production mondiale de céréales secondaires est passée de 408 à 526 millions de tonnes (tableau 15). La partie de loin la plus forte de l'augmentation est venue du maïs. Le tiers de l'augmentation mondiale de la production de maïs est intervenue aux États-Unis (surtout par suite de l'augmentation du rendement); le reste revient aux pays de l'Europe occidentale et à divers pays d'Asie et d'Afrique. Presque la moitié de la progression de la production d'orge en 1955-1968 s'est produite en Europe, particulièrement en Allemagne de l'Ouest, en France et au Royaume-Uni. La production de mil et de sorgho a aussi fort augmenté et a atteint un sommet de 84 millions de tonnes durant la campagne 1967-1968. La production d'avoine et de seigle a fléchi au cours des dix dernières années.

TABLEAU 15

Céréales secondaires: Production mondiale par type de céréales[1]

	Moyenne de 1955-56 1957-58	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68[2]	Variation: moyenne de 1955-56-57-58 sur 1967-68
			(millions de tonnes)			%
Production						
Maïs	160.1	218.4	228.4	239.8	233.9	46
Orge	78.3	108.2	104.1	115.0	118.9	52
Mil et sorgho	59.8	74.0	78.7	79.2	84.0	40
Avoine	62.1	44.4	46.5	47.3	50.4	−19
Seigle	35.5	32.7	34.4	31.0	32.4	− 9
Grain mélangé	6.1	6.1	6.0	6.0	6.3	3
Total	407.9	483.8	498.1	518.3	525.9	29

[1]Les chiffres comprennent des estimations pour la Chine continentale, la Corée du Nord et le Nord-Vietnam.

[2]Chiffres provisoires.

SOURCE: FAO, *Commodity Review 1967*, page 38; et *U.S.D.A. Foreign Agriculture Circular*.

2. *Exportations mondiales de céréales secondaires*

Les exportations mondiales de céréales secondaires sont passées de 20.6 à 41.4 millions de tonnes au cours de la décennie terminée en 1967-1968 (tableau 16). Les États-Unis sont de loin le plus grand exportateur; ils sont suivis par l'Argentine, la France et l'Afrique du Sud. Même si le volume des

TABLEAU 16

Commerce mondial des céréales secondaires[1], au cours des campagnes agricoles 1964-1965 à 1967-68

	1956-57 à 1960-61	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
	(millions de tonnes)				
Exportations					
Argentine	2.9	5.2	3.8	6.5	4.3
Australie	0.9	0.8	0.5	0.9	0.3
Brésil	inconnu	0.0	0.6	0.6	1.4
Canada	1.7	1.1	1.2	1.3	1.2
France	inconnu	2.9	2.8	3.8	4.1
Afrique du Sud	0.7	0.7	0.3	0.7	3.4
États-Unis	9.4	17.6	25.5	21.0	19.7
U.R.S.S.[2]	inconnu	0.6	0.2	0.2	0.1
Europe de l'Est[2]	0.3	0.8	0.5	0.6	0.7
Autres pays	inconnu	5.0	6.8	7.1	6.2
Monde[2]	20.6	34.7	42.2	42.7	41.4
Importations					
Europe de l'Ouest	inconnu	22.7	29.1	27.7	26.7
—C.E.E.	8.4	14.0	17.9	16.9	16.8
—R.-U.	4.1	3.9	4.3	4.1	4.1
Asie[3]	inconnu	6.3	7.6	11.7	10.9
—Japon	1.5	5.1	5.2	7.8	8.0
Europe de l'Est[3]	inconnu	1.2	1.8	1.2	0.8
Autres pays	inconnu	3.3	2.7	2.1	2.8
Monde[3]	20.4	33.5	41.2	42.7	41.2

[1]Seigle, orge, avoine, maïs, sorgho, mil et autres grains.
[2]Sauf le commerce à l'intérieur des pays à planification centrale.
[3]Sans la Chine continentale.
SOURCE: *A Review of the World Grain Situation, Canadian Farm Economics*, Direction de l'économique, ministère fédéral de l'Agriculture, vol. 4, n° 3, août 1969.

exportations de grains fourragers a doublé au cours des dix ans, les exportations canadiennes ont presque diminué du tiers.

Il s'est produit un glissement important dans la situation relative des grands exportateurs de céréales secondaires depuis vingt ans. Dans l'immédiat après-guerre, les États-Unis ont fourni le tiers environ de toutes les céréales secondaires exportées; quinze ans après, ils n'en fournissaient plus que la moitié. Depuis la guerre, la part du Canada parmi les grands exportateurs de céréales secondaires à baissé de 10.5 à 3.1% de toutes les exportations tandis que la France a accru la sienne de 0.2 à 7.6%.

L'Europe de l'Ouest (surtout la C.E.E.) est la région qui importe le plus de céréales fourragères. Au cours de la campagne 1967-1968, les pays de la Communauté en ont importé 16.8 millions de tonnes sur le total de 41.2 millions. Le Japon, au second rang des importateurs, en a acheté 8 millions de tonnes en 1967-1968. Le Royaume-Uni, qui a déjà été un importateur relativement important, n'a absorbé que 10% des importations mondiales en 1967-1968.

3. *Nature du commerce des céréales secondaires*

C'est le maïs qui de loin représente la plus forte proportion de l'augmentation des exportations mondiales de grains fourragers. Durant la décennie terminée en 1968, la production mondiale de maïs s'est accrue de 46% tandis que les exportations augmentaient d'environ 300% (tableau 17). Les exportations de sorgho ont aussi fort progressé ces dernières années pour passer de 1.6 million de tonnes à un sommet de 9 millions en 1955-67. Le volume des exportations d'orge n'a guère varié au cours de la décennie, tandis que le commerce de l'avoine et du seigle a sensiblement décru.

TABLEAU 17

Céréales fourragères: Exportations mondiales par céréales[1]

	Moyenne de 1955-56 1957-58	Année commençant en 1964-65	1965-66	1966-67	1967-68[2]	Variation: 1955-56 sur 1967-68
	(millions de tonnes)					
Exportations						
Maïs	6.9	23.0	27.3	25.9	27.7	301
Orge	6.8	7.8	7.7	7.1	7.0	3
Sorgho	1.6	4.2	7.2	9.0	5.6	250
Avoine	1.4	1.5	1.6	1.2	1.1	−22
Seigle	1.0	0.5	0.6	0.5	0.4	−60
Total	17.7	37.0	44.0	43.7	41.8	236

[1]Les chiffres comprennent des estimations pour la Chine continentale, la Corée du Nord et le Nord-Vietnam.

[2]Chiffres provisoires.

SOURCE: F.A.O., *Commodity Review 1967*, p. 38, et *U.S.D.A., Foreign Agriculture Circular.*

Il est intervenu un glissement marqué depuis quelques années dans l'importance relative de chacune des céréales secondaires des exportations mondiales. Il y a vingt ans, l'orge et l'avoine ensemble s'inscrivaient à peu près au même rang que le maïs dans les exportations mondiales. Depuis, les exportations de maïs ont gagné en importance à tel point qu'elles représentent les deux tiers environ des exportations de ces dernières années (tableau 17).

A l'heure actuelle, le maïs représente de loin la proportion la plus considérable de tous les grains fourragers exportés par les États-Unis, l'Argentine, l'Afrique du Sud et la Thaïlande (tableau 18). Le sorgho constitue également une exportation importante des États-Unis et de l'Argentine. L'orge, d'autre part, forme les deux tiers environ de toutes les céréales secondaires exportées par la France et le Canada; l'orge et l'avoine comptent à peu près tout autant pour ce qui est de l'Australie. Si la France et l'Australie concurrencent directement le Canada sur les marchés mondiaux de l'orge, les exportations de maïs et de sorgho en provenance d'autres pays mènent aussi une concurrence très efficace à l'orge canadienne (tableau 18).

TABLEAU 18

Pourcentage de chaque céréale dans l'ensemble des exportations de céréales des grands exportateurs (moyenne de 1962-1963 à 1966-1967)

Pays	Maïs	Orge	Sorgho	Avoine	Seigle	Total	Total exporté
	%	%	%	%	%	%	(millions de tonnes)
États-Unis	67.9	7.0	22.7	1.3	1.1	100.0	19.11
Argentine	73.6	4.4	15.6	5.4	1.0	100.0	4.52
France	30.7	66.5	0.9	1.3	0.6	100.0	2.75
Afrique du Sud	91.8	0.3	7.9	—	—	100.0	1.28
Thaïlande	95.5	—	4.5	—	—	100.0	1.02
Australie	0.3	48.2	4.3	47.2	—	100.0	0.70
Canada	0.8	64.8	0.6	18.1	15.7	100.0	1.13

SOURCE: Laughland, A. W., *Canada and World Trade in Wheat, Coarse Grains and Oilseeds, Saskatchewan Wheat Pool*, janvier 1969.

La situation relative des grands importateurs de céréales secondaires a fort varié depuis vingt ans. L'Italie et le Japon, déjà petits importateurs de céréales secondaires, sont devenus relativement importants dans le commerce mondial des céréales secondaires. Le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest, d'autre part, ont perdu de leur importance relative comme marchés des céréales secondaires.

Le maïs représente de loin le grain fourrager le plus important acheté par les grands pays importateurs. En fait, il a constitué plus de 80% de tous les grains fourragers importés par l'Italie et le Royaume-Uni entre 1962-1963 et 1966-1967 (tableau 19). Ce n'est que dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest que l'orge occupe une place relativement importante dans les importations de

TABLEAU 19

Pourcentage de chaque céréale dans l'ensemble des exportations de céréales secondaires des grands importateurs (moyenne de 1962-1963 à 1966-1967)

Pays	Maïs	Orge	Sorgho	Avoine	Seigle	Total	Total importé
	%	%	%	%	%	%	(millions de tonnes)
Italie	81.1	15.1	0.4	3.4	—	100.0	5.34
Japon	61.3	8.4	29.3	0.2	0.8	100.0	5.12
Royaume-Uni	83.6	6.6	9.0	0.7	0.1	100.0	4.25
Allemagne de l'Ouest	49.3	31.0	6.8	9.5	3.4	100.0	4.01
Pays-Bas	58.2	6.8	23.9	7.1	4.0	100.0	3.06
Belgique-Luxembourg	48.8	15.8	30.6	3.3	1.5	100.0	1.88

SOURCE: Laughland, A. W., *Canada and World Trade in Wheat, Coarse Grains and Oilseeds. Saskatchewan Wheat Pool*, janvier 1969.

grains fourragers. Il importe de noter que, même si le Japon représente un marché important pour l'orge canadienne, plus de 90% de tous les grains fourragers importés par ce pays depuis cinq ans ont été constitués de maïs et de sorgho. La situation est la même dans le cas de la Belgique et du Luxembourg. Il est clair que toute expansion des exportations d'orge canadienne devra concurrencer directement le maïs et le sorgho qui sont deux exportations de première importance des États-Unis.

4. *Marchés extérieurs des céréales secondaires du Canada*

Les grands marchés du Canada quant aux céréales secondaires, surtout l'orge, comprennent les États-Unis et trois pays (Royaume-Uni, Japon et Italie) où prédominent actuellement les importations de maïs et de sorgho. Le marché des grains fourragers canadiens aux États-Unis diminue en importance relative depuis 20 ans tandis que le marché qu'ils trouvent au Royaume-Uni demeure relativement stable. Il n'y a augmentation que dans le cas du Japon et de l'Italie.

L'orge est de loin l'exportation la plus importante du Canada au chapitre des céréales secondaires. En 1956-1961, le chiffre annuel moyen des exportations d'orge canadienne a été d'environ 69 millions de boisseaux, il a baissé à un minimum de 15 millions en 1962-1963, est lentement remonté pour toucher 58 millions en 1966-1967 et a fléchi à un autre minimum de 21 millions en 1968-1969 (tableau 20). Le seigle n'a jamais beaucoup compté dans les exportations de céréales secondaires du Canada. Les exportations canadiennes d'avoine semblent perdre de leur importance (deux millions de boisseaux seulement en 1968-1969).

TABLEAU 20

Exportations canadiennes d'orge, en 1967-1968 et 1968-1969

Destination	1967-68	1968-69
	(boisseaux)	
Italie	9,567,134	—
Pays-Bas	35,000	—
Grande-Bretagne	1,943,024	10,879,269
Irlande	—	499,875
Israël	2,954,047	1,266,300
Japon	15,448,226	771,830
Australie	1,304,630	—
Océanie américaine	—	116,200
Colombie	459,292	—
États-Unis	4,372,116	7,676,923
Total: tous pays	36,083,469	21,210,397

SOURCE: *Coarse Grains Quaterly*, août 1969, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

5. *Évolution future de la production et de la consommation*

Les possibilités futures en fait d'exportations de céréales secondaires du Canada doivent s'envisager dans le cadre des tendances de la production et de la consommation mondiales. En 1961-1963, le déficit annuel moyen en céréales secondaires dans les pays importateurs a été de 20.8 tonnes métriques (tableau 21) et est intervenu surtout dans les pays développés, surtout la C.E.E., le R.-U., les pays du Nord de l'Europe et le Japon. Le déficit en céréales secondaires projeté pour 1975 devrait s'approcher de 39 millions de tonnes (hypothèse de faible croissance) ou 30 millions (forte croissance). Les pays à planification centrale devraient continuer de se suffire à peu près

TABLEAU 21

Production et consommation projetées de céréales secondaires dans les pays importateurs en 1975 et moyenne de la période de base 1961-1963

				1975			
	moyenne de 1961-1963			Croissance faible		Croissance forte	
Région et pays	Production	Consommation	Commerce	Production	Consommation	Production	Consommation
	(millions de tonnes métriques)						
Pays développés							
Royaume-Uni	7.7	12.1	4.5	13.6	16.3	13.6	16.9
C.E.E.	29.3	38.8	9.6	41.2	52.9	41.2	55.4
Autres pays (l'Europe du Nord)	12.6	14.8	2.1	15.7	19.0	15.6	19.6
Sud de l'Europe	18.1	19.8	1.7	23.0	27.1	25.0	22.5
Japon	1.8	4.6	2.6	1.3	10.5	1.3	11.3
Total	69.5	90.1	20.5	94.8	125.8	96.7	125.7
Pays en développement							
Amérique latine	21.2	21.8	0.6	34.0	34.0	35.8	34.5
Afrique	27.7	27.5	−0.2	37.4	41.2	42.9	42.5
Proche-Orient	8.3	8.1	−0.2	10.4	10.4	11.3	12.2
Extrême-Orient	31.2	31.5	0.3	38.0	42.7	44.1	44.3
Total	88.4	88.9	0.5	119.8	128.3	134.1	133.5
Pays à planification centrale							
U.R.S.S.	48.3	45.7	−2.6	67.5	66.4	72.0	69.5
Europe de l'Est	33.9	35.6	1.7	42.7	42.1	41.1	42.8
Chine continentale	65.3	66.0	0.7	86.1	87.1	90.8	91.8
Total	147.5	147.3	−0.2	196.3	195.6	203.9	204.1
Grand Total	305.4	326.3	20.8	410.9	449.7	434.7	463.3

SOURCE: *Agricultural Commodities — Projections for 1975 and 1985*, vol. 1, F.A.O., Rome, 1967

en céréales secondaires d'ici 1975; la croissance des importations de grains fourragers devrait donc intervenir dans les pays développés et en développement. Les importations les plus fortes devraient être celles du Japon et des pays de la C.E.E. En règle générale, les projections de la F.A.O. font voir une croissance potentielle des importations de grains fourragers pour 1975 de l'ordre de 50 à 100% par rapport à 1961-1963.

PERSPECTIVES DE LA DEMANDE DE GRAINES OLÉAGINEUSES CANADIENNES

1. *Production de graines oléagineuses*

La production mondiale de graines oléagineuses ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Depuis 1960, la production s'est accrue de presque 16% et surtout dans le secteur des huiles végétales comestibles. La culture principale est le soja qui est suivi du tournesol et de l'arachide. Le colza gagne rapidement en importance dans plusieurs pays.

Presque 70% de la production mondiale de soja provient des États-Unis. L'autre grand producteur est la Chine continentale (20%). La production canadienne augmente très lentement et représente actuellement moins de 1% de la production mondiale.

L'Inde et la Chine fournissent la moitié environ de la production mondiale de colza; les autres producteurs importants comprennent le Canada, la Pologne, la France et le Pakistan. La production mondiale de graine de lin demeure passablement constante depuis 20 ans; celle du Canada demeure stable (20 millions de boisseaux ou 15 à 20% de la production mondiale).

Les graines oléagineuses n'occupent pas une grande partie des terres agricoles du Canada à l'heure actuelle. La production de graine de lin a baissé de 2.3 millions d'acres en 1965 jusqu'à un minimum de 1 million d'acres en 1967. En 1969, la surface affectée à la graine de lin au Canada est remontée à un sommet de 2.4 millions d'acres.

La production de soja se limite surtout au Sud-Ouest de l'Ontario. La surface cultivée s'est accrue lentement de 228 milliers d'acres en 1963 à 295 milliers en 1968. Au cours de la même période, le Canada a importé de fortes quantités de soja et de tourteaux et farine de soja des États-Unis. Les importations de soja représentent plus du double de la production canadienne.

La production de colza au Canada progresse très rapidement depuis quelques années. Entre 1963 et 1969, la surface cultivée est passée de 478,000 à 2.0 millions d'acres. Les broyages canadiens ont augmenté chaque année et ont atteint environ 7 millions de boisseaux en 1968-1969 comparativement à des exportations de 14 millions de boisseaux.

L'huile de colza forme actuellement le tiers des huiles végétables utilisées au Canada. En 1968-1969, le Canada a exporté 14.3 millions de boisseaux

de colza, dont 10.9 millions sont allés au Japon et 1.8 million à Formose. Les exportations aux pays de la C.E.E. on baissé de 4.5 millions de boisseaux en 1966-1967 à seulement 391,000 en 1968-1969.

La production de graine de tournesol au Canada se limite au Sud du Manitoba. La production canadienne d'huile de tournesol se vend surtout comme huile de table dans l'Ouest canadien. Il ne s'exporte qu'une faible quantité de graine de tournesol chaque année, quantité qui se dirige surtout vers les États-Unis. En fait, le Canada a importé plus de 40 millions de livres d'huile de tournesol en 1968, et surtout de l'U.R.S.S. et d'autres pays Est-européens.

La production de graine de moutarde au Canada augmente assez considérablement depuis six ans. En 1968, 533,000 acres ont été affectées à cette culture. Au cours de la campagne 1967-1968, nous avons exporté environ 2.2 millions de boisseaux dont plus de la moitié vers les États-Unis. Le Japon, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest ont aussi importé de grandes quantités de graine de moutarde du Canada.

2. *Commerce des graines oléagineuses*

Les exportations mondiales des principales huiles végétales et graines oléagineuses augmentent chaque année. Parmi les huiles végétales et graines oléagineuses comestibles qui s'exportent, le soja s'inscrit au premier rang (40% du total). Les États-Unis dominent le marché d'exportation de l'huile et de la farine de soja (75 à 80% des exportations mondiales). Les exportations canadiennes sont généralement très faibles et sont, la plupart des années, à peu près égales aux importations en provenance des États-Unis. Le Japon et l'Allemagne de l'Ouest répondent pour la moitié environ des importations mondiales de soja. Le Pakistan et l'Espagne importent le plus d'huile de soja tandis que les pays qui importent le plus de farine de soja comprennent le Canada, le Danemark, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest.

Le colza répond pour 7% environ du total des huiles végétales et graines oléagineuses comestibles exportées en 1967. Le Canada est le grand exportateur de graine de colza; il est suivi par la France et la Suède. Les principaux exportateurs d'huile de colza sont la France, la Suède et l'Allemagne de l'Ouest. La quantité relativement faible d'huile de colza exportée par le Canada va aux États-Unis. La France, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest assurent le gros des exportations de farine de colza. Les importateurs principaux de graine sont l'Italie, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest; ces dernières années, ces pays sont intervenus pour 60% environ dans les importations mondiales de graine.

Le Japon est de loin le marché le plus important des exportations canadiennes de graine de colza (tableau 22). Entre 1957 et 1967, nos exportations au Japon sont passées de 739,000 boisseaux à environ 8.4 millions; à la fin de la campagne 1968-1969, les exportations vers le Japon atteignaient près de 11 millions de boisseaux. D'après une récente étude, le Japon offri-

TABLEAU 22

Grands importateurs de colza canadien, de 1957-1958 à 1968-1969

Campagne	Japon	R.-U.	Belgique-Luxembourg	Allemagne de l'Ouest	Italie	Pays-Bas	Tous les autres	Total
			(en milliers de boisseaux)					
1957-1958	739	62	20	1,110	2,238	2,092	88	6,349
1958-1959	976	22	11	459	2,221	1,926	55	5,670
1959-1960	2,289	31	8	—	138	10	472	2,948
1960-1961	877	169	311	607	2,949	845	2,317	8,075
1961-1962	1,231	146	108	226	3,320	988	898	6,917
1962-1963	3,080	73	158	215	1,358	372	414	5,670
1963-1964	4,331	92	—	6	189	167	636	5,421
1964-1965	2,567	357	68	638	1,462	1,036	2,107	8,235
1965-1966	6,986	162	335	1,075	2,804	1,470	794	13,626
1966-1967	8,404	158	—	68	3,163	960	1,056	13,809
1967-1968	10,197	—	—	—	324	307	1,481	12,309
1968-1969	10,909	—	—	64	184	143	3,011	14,311

SOURCE: *Grain Trade Yearbook*, 1966-1967, *Sanford Evans Services Ltd.; Rapeseed Production in Western Canada, Searle Grain Co. Ltd.*, avril 1966.
Coarse Grains Quarterly, août 1969, B.F.S.

rait, semble-t-il, de plus grandes possibilités encore au colza canadien[28]. On a constaté que la farine de colza au Japon s'emploie presque entièrement pour fertiliser les plants de tabac et les agrumes; il s'y effectue très peu de recherches pour déterminer l'adaptabilité de la farine de colza à l'alimentation animale. Selon les conclusions de l'étude, le Japon pourrait bien utiliser quatre fois plus (40 millions de boisseaux) de graine de colza qu'il en a importé du Canada en 1968. Il est apparu, cependant, que le Canada devra, pour se gagner ce marché potentiel, s'appliquer à faire bien mieux connaître les avantages de la graine de colza aux utilisateurs.

L'Italie est le deuxième des grands marchés du colza canadien, mais il y a eu baisse très importante en 1967-1968 et 1968-1969. La Chine nationaliste a été le deuxième des grands clients pour le colza du Canada en 1968-1969. D'après l'étude menée pour la *Rapeseed Association of Canada*, cependant, les transformateurs de Formose éprouvaient beaucoup de difficultés à traiter le colza canadien, difficultés dont devrait tenir compte le Canada s'il ne veut pas perdre ce marché. Il a été proposé d'envoyer à Formose des gens bien au fait de la transformation afin d'aider les transformateurs du pays à résoudre leurs difficultés.

Les perspectives d'augmentation des exportations canadiennes de colza aux pays de la C.E.E. sont un peu incertaines. La protection douanière de la C.E.E., les programmes de prix de soutien intérieurs relativement élevés et le subventionnement à l'exportation pratiqué par les exportateurs de la C.E.E.

[28] Rapport à la *Rapeseed Association of Canada* d'une équipe de deux hommes qui ont visité le Japon en mars 1969.

aux tiers pays non seulement, encouragent une plus grande production au sein des pays de la C.E.E., mais rendent difficile à des pays comme le Canada de vendre sur ces marchés.

Si la teneur en protéine du colza pouvait s'utiliser davantage pour l'alimentation humaine dans les régions du monde déficitaires en protéine, l'industrie canadienne du colza pourrait peut-être y gagner grandement. La plupart des pays en développement ne possèdent pas suffisamment de ressources pour s'en remettre aux produits du bétail comme source de protéine pour la consommation humaine.

Le Canada est le grand exportateur de graine de lin; les États-Unis le suivent. C'est l'Argentine qui exporte le plus d'huile de lin. Sur les marchés mondiaux, les exportations de graine de lin du Canada se heurtent à une concurrence de plus en plus vive de la part des États-Unis. Les exportations de graines de lin en 1968-1969 (13.4 millions de boisseaux) ont dépassé de 6% le niveau de 1967-1968 (12.6 millions). Les grands marchés de cette graine oléagineuse en 1968-1969 ont été les suivants: Japon (importations de 4.9 millions de boisseaux) et Pays-Bas et Grande-Bretagne (2.2 millions de boisseaux pour chacun des deux pays). La demande mondiale de graine et d'huile de lin semble généralement diminuer peu à peu.

3. *Marché intérieur de la graine de lin*

Outre l'exportation, il semble exister de grandes possibilités d'accroître la consommation de graine de lin au Canada sous la forme d'huiles comestibles. En 1964-1966, la consommation intérieure d'huiles comestibles s'est totalisée par un chiffre estimatif d'environ 448 millions de boisseaux (tableau 23). Sur ce total, seulement 260 millions de livres (environ 58%) sont venues de soja, de colza et de tournesol cultivés au Canada. Chaque année, de fortes quantités d'huiles végétales comestibles s'importent au Canada. On estime qu'en 1968, 40 millions de livres d'huiles de tournesol ont été importées surtout de l'U.R.S.S. et de la Roumanie. L'huile de soja, de maïs et de coton importé au Canada provenait surtout des États-Unis et le gros de l'huile d'arachide, du Nigéria.

4. *Perspectives d'avenir*

Règle générale, les perspectives des graines oléagineuses au Canada, surtout le colza, semblent très brillantes. Les exportations de graine de colza représentent pour seulement 7% des exportations mondiales d'huile végétales comestibles et le Canada est le grand exportateur de graine de colza. Il semble que la demande de colza soit fort élastique et que le Canada pourrait trouver un très gros marché à l'étranger s'il est prêt à faire des prix compétitifs. En outre, bien sûr, les initiatives destinées à promouvoir le marché continueront de compter pour beaucoup dans l'expansion du marché mondial du colza.

Il a été dit à la Commission de planification que la capacité de stockage limitée et les difficultés de mouvement et de transport font qu'il est extrême-

TABLEAU 23

Production, commerce et consommation d'huiles végétales comestibles canadiennes (moyenne de 1964-1966)

Huiles végétales	Production	Importations	Exportations	Utilisation apparente intérieure
		(milliers de livres)		
Huile de soja	197,924	29,598	29,646	197,876
Huile de colza	56,790	—	132	56,658
Huile de tournesol	5,929	—	—	5,929
Huile de coton	—	39,098	—	39,098
Huile de maïs	—	17,251	—	17,251
Huile d'arachide	—	16,816	—	16,816
Huile de coco	—	40,670	—	40,670
Huile de palme	—	19,922	—	19,922
Huile de noix de palme	—	8,795	—	8,795
Huile d'olive	—	3,269	—	3,269
Beurre de cacao	—	13,962	—	13,962
Matières grasses végétales	—	17,129	599	16,570
Huiles culinaires végétales et huiles de table	—	7,037	—	7,037
Margarine et graisse alimentaire	—	4,384	167	4,217
Total	260,643	217,931	30,504	448,070

SOURCE: *Fats and Oils in Canada*, ministère de l'industrie, Direction des produits alimentaires décembre 1967.

ment difficile d'assurer un approvisionnement constant aux importateurs de colza. Il lui a été dit également que l'espace attribué au stockage de 1.5 million de boisseaux de colza à Vancouver est tout à fait insuffisant.

Outre les marchés extérieurs, le marché intérieur de l'huile de colza présente, semble-t-il, de grandes possibilités. Il est concevable que la consommation pourrait doubler si l'huile de colza canadienne venait remplacer les huiles végétales qui s'importent actuellement.

Les perspectives d'augmentation de l'utilisation de la farine de colza semblent brillantes. Outre le marché grandissant de la farine de colza dans des pays comme le Japon, il y a de grandes possibilités d'accroître l'utilisation de la farine comme supplément protéique dans l'alimentation du bétail au Canada. A cause de certaines qualités qui lui sont inhérentes, la farine de colza trouve un emploi limité à l'heure actuelle dans l'alimentation du bétail, mais des améliorations y seront apportées grâce à la génétique végétale et à de meilleures méthodes de broyage et de traitement.

D'après les données dont dispose la Commission, la production de colza pourrait passer à environ cinq millions d'acres d'ici dix ans. La réalisation de cet objectif dépendra avant tout de l'efficacité de la production et de la compétitivité de prix de l'industrie canadienne du colza.

UTILISATION DES TERRES DANS LES PRAIRIES

La superficie des terres servant à la culture des céréales, dans les provinces des Prairies, est passée de 40.5 millions d'acres, vers la fin des années 50, à 45.5 millions d'acres à la fin des années 60 (tableau 24). La superficie des terres amendées y augmente d'environ un million d'acres par année depuis 1946 et la superficie des terres servant à toutes les cultures (foin cultivé

TABLEAU 24

Superficies ensemencées en céréales, provinces des Prairies de 1955-1959 à 1967

Province	Moyenne 1955-1959	Moyenne 1960-1964	1965	1966	1967
	(en milliers d'acres)				
Alberta	11,902	12,131	12,930	13,611	13,849
Saskatchewan	22,560	22,511	23,625	25,056	24,795
Manitoba	6,279	6,234	7,012	7,037	7,125
Total	40,741	40,876	43,567	45,704	45,769

compris) et aux jachères d'été a aussi sans cesse augmenté (tableau 25). Si ces tendances devaient se maintenir à un rythme quelque peu ralenti, la superficie des ensemencements de céréales, dans les Prairies, pourrait atteindre environ 51 millions d'acres en 1980, ce qui représenterait 5 millions d'acres de plus qu'à la fin des années 60. Cette augmentation des superficies de terres cultivées pourrait se perpétuer ou se stabiliser selon l'orientation des politiques futures comme celle du défrichement en vertu de l'A.R.D.A. l'application des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui autorisent les cultivateurs à déduire le coût de la mise en valeur des terres, et selon

TABLEAU 25

Utilisation des terres, dans les provinces des Prairies, de 1946 à 1966

Année	Terres amendées	Cultures et jachères d'été	Blé	Jachères d'été
	(en milliers d'acres)			
1946	65,408	61,858	23,731	20,398
1951	71,840	66,494	24,385	21,569
1956	75,706	69,238	22,064	24,113
1961	80,370	71,803	24,629	27,860
1966	85,191	78,643	29,166	25,224

SOURCE: Données du recensement

l'application des programmes provinciaux qui favorisent le défrichement pour faire de la terre agricole, comme dans la région de la Rivière-la-Paix.

Même si la pensée de repousser la frontière agricole est empreinte d'une certaine poésie, la Commission recommande que le gouvernement fédéral et les provinces décrètent un moratoire général sur la mise en valeur de nouvelles terres agricoles. Il ne semblerait guère justifié de dépenser des deniers publics pour agrandir les sols arables d'ici une dizaine d'années.

Dans les estimations suivantes de l'utilisation future des terres, la Commission suppose que d'ici dix ans, les superficies de terres amendées resteront à peu près à leur niveau actuel de 85 millions d'acres.

TABLEAU 26

Utilisation des terres et principales cultures, pour le Canada et les provinces des Prairies, en 1968 et 1969

	milliers d'acres		Rendement à l'acre		Production	Milliers de boisseaux
	1968	1969	1968	1969	1968	1969
Canada						
Blé d'hiver	355	360	42.0	40.8	14,910	14,688
Blé de printemps	29,068	24,608	21.8	27.2	634,934	670,131
Tous les blés	29,422	24,968	22.1	27.4	649,844	684,819
Avoine à froment	7,556	7,855	48.0	48.5	362,516	381,195
Orge	8,836	9,535	36.8	39.9	325,373	380,535
Tous les seigles	679	927	19.2	18.1	13,049	16,785
Céréales mixtes	1,667	1,740	51.4	49.9	85,602	86,771
Maïs à froment	957	978	84.8	72.3	81,168	70,772
Graines de lin	1,524	2,441	12.9	12.8	19,666	31,264
Fève Soya	295	322	30.6	23.6	9,027	7,599
Graine de colza	1,052	2,012	18.4	18.2	19,400	36,700
Provinces des Prairies						
Blé du printemps	28,860	24,400	21.8	27.3	629,000	665,000
Avoine à froment	5,340	5,830	46.6	48.9	249,000	285,000
Orge	8,330	9,000	36.1	39.7	301,000	357,000
Seigle	619	859	18.4	17.4	11,400	14,959
Lin	1,501	2,420	12.8	12.8	19,300	31,000
Colza	1,052	2,012	18.4	18.2	19,400	36,700

SOURCE: Rapport trimestriel sur les céréales secondaires, août 1969. Bureau fédéral de la Statistique.

Le tableau 27 du chapitre 10 donne une projection très détaillée de l'utilisation des terres des Prairies en 1980. Le calcul de la superficie requise pour le blé de printemps se fonde sur l'hypothèse qu'en 1980, il faudra 545 millions de boisseaux pour répondre aux besoins de la consommation intérieure et aux exportations. Le calcul de la superficie requise pour l'avoine et l'orge tient compte de la consommation prévue de céréales secondaires pour le bétail, d'autres consommations intérieures et aussi d'exportations établies à huit millions de boisseaux d'avoine et à 100 millions de boisseaux d'orge en

TABLEAU 27

Projection de l'utilisation des terres dans les provinces des Prairies

	1966	Projection 1980
	(en milliers d'acres)	
Blé du printemps	29,780	19,750
Avoine	6,200	4,800
Orge	6,870	9,500
Seigle	583	700
Céréales mixtes	670	1,000
Maïs	19	250
Lin	2,029	1,500
Colza	1,388	5,500
Foin cultivé	5,185	8,521
Pâturage cultivé	4,991	7,179
Maïs de fourrage	48	80
Total des cultures	57,763	58,780
Jachères d'été	25,224	25,000
Total	82,987[1]	83,780

[1]La différence entre ce chiffre et le total de la superficie des terres amendées, soit environ 2.2 millions d'acres, représente d'autres utilisations qui ne figurent pas dans cette liste.
Le calcul détaillé des projections pour 1980 est expliqué au chapitre 10.

1980[29]. Dans le cas de l'orge, la Commission estime que la projection établissant les exportations à 100 millions de boisseaux est tout à fait raisonnable, compte tenu des exportations mondiales prévues pour les céréales de provende d'ici dix ans.

Une expansion considérable (5.5 millions d'acres) devra se produire dans les superficies consacrées au foin et au pâturage cultivés, vu l'augmentation prévue de la production du bétail en 1980 (voir chapitre 10).

Il est difficile, bien sûr, de prédire avec assez de précision quels seront les besoins de graine de colza en 1980, mais quoi qu'il en soit, l'avenir du colza semble brillant. En plus de la possibilité d'une forte augmentation de la consommation intérieure d'huile de colza, il semble possible d'augmenter considérablement les exportations de colza vers d'autres pays du monde, surtout le Japon et Formose, et dans une moindre mesure, à la Communauté économique Européenne. En plus de l'utilisation de l'huile de colza pour la consommation humaine, il est possible de prévoir une augmentation considérable de l'utilisation des tourteaux de colza dans les provendes pour le bétail. Ceux-ci sont déjà utilisés pour l'alimentation du bétail, mais certains défauts de cette céréale empêchent de l'utiliser davantage. Toutefois, l'évolution de la

[29] La projection des besoins de provende pour le bétail est également donnée au chapitre 6 sur le bétail. Il faut remarquer que les projections établissent à 500,000 têtes par année les exportations d'animaux à engraisser aux États-Unis. Or, pour 100,000 têtes de bétail à engraisser exportées, il faut utiliser environ 500,000 acres de terre, soit l'équivalent de la production de 20 millions de boisseaux d'orge.

recherche dans la génétique des plantes permet de croire que ce désavantage disparaîtra dans un avenir assez rapproché. Un autre inconvénient restreignant l'utilisation des tourteaux de colza provient de variations de qualité dues surtout aux méthodes actuelles de broyage et d'extraction. La Commission a cependant appris que des travaux d'amélioration des méthodes de broyage sont en cours et qu'avant peu de temps, le produit aura une qualité élevée uniforme. Une fois ces inconvénients disparus, le tourteau de colza devra remplacer une forte proportion des importations de tourteaux de soja présentement utilisés au Canada pour l'alimentation du bétail. En outre, si le colza peut être produit à un prix pouvant concurrencer la fève soja, les possibilités d'exportation du tourteau de colza grandiraient chaque année.

Si le classement du blé devait, dans l'avenir, se faire plutôt d'après le contenu en protéine, et si le marché accordait une prime à la teneur en protéine, il pourrait en découler des conséquences importantes pour l'utilisation des terres dans les provinces des Prairies. Une étude faite par la Commission des grains démontre qu'une teneur élevée de protéine dans le blé semble coïncider avec l'utilisation d'un sol brun ou brun foncé. Dans les autres sols, le contenu protéinique diminue, et les sols de transition brun noir et noir et gris noir, dans les provinces des Prairies, semblent produire un blé dont le contenu en protéine est inférieur à la moyenne.

Une politique d'utilisation des terres visant à favoriser la production d'un blé riche en protéine se complique du fait qu'il y a des variations considérables d'une année à l'autre, dans la teneur en protéine du blé provenant de divers sols, et aussi par le fait que le montant d'engrais utilisé a un effet sensible sur cette teneur. De façon générale, cependant, il est possible d'établir d'une façon approximative où devrait être produit dans la région des Prairies, le blé riche en protéine.

NOUVELLES DIRECTIVES POUR LA COMMERCIALISATION DU BLÉ

Depuis la seconde guerre mondiale, la stabilisation des prix du blé dans le monde a été l'un des principaux objectifs du gouvernement canadien et de la Commission du blé. L'appui aux Accords internationaux sur le blé, l'établissement de prix initiaux pour le blé et les politiques de prix suivies par la Commission visaient toutes à stabiliser le prix du blé. Lorsque, de temps en temps, des concurrents étrangers ont pratiqué des réductions de prix, le Canada a ordinairement refusé de suivre leur exemple. Le meilleur exemple de l'attitude canadienne au sujet du prix mondial du blé a été donné, lorsque les États-Unis ont déclaré qu'en l'absence d'une Entente internationale officiellement acceptée sur les prix du blé, ils considéreraient l'année 1967-1968 comme une «année libre» en ce qui touche les exportations. La Commission du blé refusa d'apporter toute réduction importante au prix de notre blé, même devant la perte évidente de certaines ventes parce que, affirmait-elle, la

réduction des prix en guise de représailles serait de nature à compromettre l'entrée en vigueur de l'Entente internationale sur les céréales.

Il ne fait aucun doute que la Commission du blé a beaucoup contribué à la stabilisation des prix mondiaux du blé, mais certains événements de ces dernières années laissent planer des doutes sérieux sur les avantages de cette ligne de conduite. L'accumulation des excédents de blé au Canada constitue une lourde prime pour maintenir la stabilité des prix. On doute de plus en plus de la valeur des Ententes internationales comme mécanismes de stabilité des prix. Un auteur a formulé l'observation suivante[30]:

> La stabilité du marché mondial du blé résulte davantage du bien-fondé des objectifs nationaux et internationaux des principaux participants à ce marché que de l'existence d'un Accord international. En réalité, on peut affirmer que l'accord continue d'exister parce qu'il est compatible avec les objectifs des grands participants. Si cette compatibilité cessait d'exister, de nouvelles courbes des prix s'établiraient, simplement parce que les politiques agricoles nationales sont au premier plan dans la plupart des pays signataires de l'Accord international sur le blé.

Le comportement des États-Unis en 1967-1968 et de la France et de l'Australie en 1968-1969 démontre clairement que les principaux concurrents du Canada n'appuient la stabilisation du prix international du blé que lorsqu'ils en tirent avantage. Par ailleurs, les grands importateurs de blé canadien comme l'Angleterre et le Japon ont prouvé ces dernières années qu'ils sont prêts à importer du blé de n'importe quel pays, pourvu qu'il réponde à certains critères de prix et de qualité.

La présente Commission de planification ne recommande pas de mettre au rancart l'Accord international sur les céréales et ne nie pas, non plus, qu'une certaine forme d'entente internationale sur le blé est peut-être nécessaire, mais elle estime que le Canada ne devrait pas être le seul à faire des sacrifices pour maintenir la stabilité des prix du blé. La guerre des prix de 1969 démontre qu'une entente internationale sur le blé est à peu près sans valeur sans l'appui mutuel de tous les participants.

Une bonne partie des problèmes posés par l'Accord international sur les céréales semblent causés par le niveau illogiquement élevé du prix minimal établi. Vu les excédents actuels de blé dans les grands pays exportateurs, la Commission de planification estime que le Canada devrait prendre l'initiative de négociations visant à obtenir des prix minimums et maximums plus réalistes en vertu de l'Accord international sur les céréales. L'expérience a démontré que des ententes internationales sur le blé semblent faciles à appliquer tant que le prix du marché se maintient entre le minimum et le maximum établi. Dans ce rayon de fluctuations possibles, le prix exact s'établit sous la poussée normale de l'offre et de la demande. Par contre, si les prix se maintiennent au niveau minimal prévu par l'accord, les exportateurs sont bien tentés de damer le pion à leurs concurrents en usant diverses techniques

[30] McCalla, A. F. «A Duopoly Model of World Wheat Pricing.» Journal of Farm Economics, Vol. 48, No. 3, part I, août 1966, pages 711 et suivantes.

pour réduire leur prix. Le résultat inévitable, surtout lorsque les exportateurs ont de lourds excédents sur les bras, conduit à une violation de l'Accord international. Comme, par ailleurs, l'Accord international sur les céréales ne prévoit aucune sanction pratique ou valable à exercer contre les pays qui violent l'accord, il est difficile, voire impossible de maintenir le prix à un niveau minimal qui semble sensiblement plus élevé que le prix régnant sur le marché libre du blé.

En admettant qu'il soit de bonne guerre, pour la Commission du blé, de maintenir les prix et d'éviter de se livrer à une rude concurrence avec les États-Unis et d'autres concurrents tant que l'Accord international demeurera en vigueur, il y a quand même lieu de se demander si la Commission du blé ne devrait pas choisir plus librement ses marchés et offrir un mécanisme de prix plus flexible afin de faciliter et de favoriser la vente de blé canadien par les exportateurs de blé qui agissent au nom de la Commission du blé.

Il a été dit que la pratique de la Commission du blé d'annoncer les prix de vente du blé nuit au Canada de deux façons. Premièrement, elle permet aux concurrents étrangers de négocier des ventes à un prix juste inférieur aux nôtres. Deuxièmement, le peu de souplesse laissée aux exportateurs de blé ne leur permet guère de négocier et de convaincre les acheteurs qu'ils font un bon marché. De plus cette rigidité ne laisse guère, en réduisant la marge commerciale de profits aux exportateurs et ne les incite pas à vendre le blé canadien plutôt que le blé américain dont ils font également la vente.

La flexibilité des prix semble importante. La Commission du blé devrait envisager d'abandonner l'annonce publique des prix fixés pour tous les acheteurs et adopter plutôt une politique de prix flexibles, sélectifs selon les acheteurs nationaux ou étrangers. En outre, la Commission devrait accorder aux exportateurs des marges assez intéressantes pour leur laisser une certaine latitude dans la négociation avec différents clients.

La Commission de planification recommande que les surplus de blé actuels soient réduits à des quantités logiques par la politique de transition décrite ci-dessous. Par la suite, les prix de la Commission du blé, quelle que soit l'année, devraient être dictés par l'offre et la demande mondiales. Le prix initial du blé doit être assez bas pour permettre une certaine souplesse tout au long de l'année-récolte. Le contingentement des livraisons de blé devrait reposer sur la superficie en blé plutôt que sur la superficie spécifiée. La Commission canadienne du blé ne devrait plus jamais adopter des politiques aboutissant à des excédents aussi considérables que celui de 1969.

NOUVELLES DIRECTIVES POUR LA COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES SECONDAIRES

Les méthodes actuelles de commercialisation et d'établissement du prix des céréales de provende au Canada suscitent de plus en plus de mécontentement. Beaucoup de recommandations ont été faites en vue de modifier la commer-

cialisation des céréales secondaires. Certains groupes ont demandé un contrôle encore plus sévère de la vente des céréales secondaires par la Commission canadienne du blé. Il a été dit, par exemple, que les producteurs des Prairies devraient être empêchés de livrer, hors contingent, du blé, de l'avoine et de l'orge aux minoteries à provende autorisées de ces provinces. D'autres groupes ont recommandé un retour pur et simple au marché libre de vente des céréales secondaires. D'autres enfin ont recommandé la création d'un office de vente des céréales secondaires entièrement distinct de la Commission du blé.

De façon générale, on peut résumer comme suit les problèmes posés par la commercialisation et l'établissement du prix des céréales de provende du Canada:

1. La baisse de notre quote-part sur les marchés mondiaux en expansion pour les céréales de provende.
2. L'importation de maïs américain de provende au cours des périodes d'excédent des céréales de provende du Canada.
3. La sempiternelle discussion au sujet des avantages du programme d'aide au transport des céréales de provende qui coûte environ 20 millions de dollars par année.
4. La vente de céréales de provende à des prix dérisoires entre fermes dans chacune des provinces des Prairies.
5. Le marché des opérations à terme pour les céréales de provende qui peut, ces dernières années, avoir fonctionné de manière à conduire à la création de pénuries artificielles dans l'Est du Canada.
6. Le régime de mise en marché qui favorise le blé au détriment des céréales secondaires.
7. Le régime de mise en marché qui ne permet pas aux producteurs efficaces d'être compétitifs sur les marchés mondiaux d'exportation des céréales de provende.

Les propositions suivantes ont trait aux changements à long terme dans le régime de commercialisation de l'orge et de l'avoine. Mais avant d'adopter ces changements, il faudra adopter une politique de transition (dont il sera question dans un autre chapitre de ce rapport) pour éliminer les lourds excédents qui empêchent d'apporter tout changement constructif au régime de la mise en marché.

Nous nous pencherons maintenant sur les changements à long terme qui s'imposent dans la commercialisation et l'établissement des prix des céréales de provende. En vertu de la modification proposée au régime actuel, la Commission canadienne du blé continuerait d'être l'unique filière commerciale autorisée pour l'achat de l'avoine et de l'orge chez le producteur primaire. La Commission de planification propose que toutes les céréales secondaires produites et offertes à la Commission canadienne de blé par des cultivateurs au cours d'une année-récolte soient absorbées par le marché

pendant la même année-récolte, à l'exception d'un report normal qui serait à définir clairement. La Commission de planification recommande que la Commission canadienne du blé annonce en octobre de chaque année la quantité d'avoine et la quantité d'orge qu'elle devra reporter à la fin de cette année-récolte, c'est-à-dire le 31 juillet suivant.

A la fin d'une année, le report pourrait être inférieur à celui que la Commission avait annoncé en octobre si des ventes non prévues ont eu lieu, mais ce report ne devrait jamais excéder les chiffres annoncés en octobre. Des contingents de livraison de céréales secondaires, s'il en est, ne devraient servir qu'à régulariser le flot des céréales secondaires sur le marché au cours d'une année-récolte et, dès le mois de mai de chaque année-récolte, les contingents de livraison devraient être complètement supprimés pour l'avoine et l'orge. Il est également recommandé que tous les achats de céréales secondaires faits par la Commission canadienne du blé aux cultivateurs soient couverts en contre-partie dans un marché d'opérations à termes et s'il n'est pas pratique de couvrir chaque achat individuel, il est proposé de trouver un régime qui permettrait à la Commission canadienne du blé de couvrir chaque jour en contre-partie une certaines quantité (non nécessairement constante) de céréales secondaires. L'objet principal de cette couverture en contre-partie serait de créer un marché d'opérations à termes qui traduirait vraiment le libre jeu des forces de l'offre et de la demande sur le marché.

La Commission de planification recommande d'abandonner l'habitude d'établir des prix initiaux pour les céréales secondaires au début de chaque année-récolte. Il est proposé que le prix reçu par chaque cultivateur pour toute livraison faite, soit un prix mensuel de mise en commun pour sa classe de céréales. Au moment de la livraison, le cultivateur recevrait un premier paiement calculé à environ 75% du prix final estimé, pour la mise en commun de ce mois-là. Il obtiendrait aussi un certificat de participation qui l'autoriserait à toucher le reste de son versement une fois que le prix exact de la mise en commun serait déterminé, pour le mois en question. Si un prix annuel de mise en commun est utilisé, les contingents de livraison visent nécessairement à assurer une circulation uniforme des céréales sur le marché tout au cours de l'année-récolte, de sorte que rien ne porte le producteur à retarder la livraison de ses céréales s'il reçoit le même prix, peu importe à quel moment il fait ses livraisons. Dans un marché ouvert, les prix à terme devraient normalement tenir compte des frais de report saisonniers cumulatifs. C'est-à-dire que le cultivateur qui livre ses céréales plus tard au cours de l'année-récolte devrait recevoir un prix plus élevé (la différence étant le frais de report) que son voisin qui a livré ses céréales plus tôt. Un prix mensuel de mise en commun aiderait à régulariser les arrivages de céréales sur le marché tout au cours de l'année-récolte sans accorder autant que par le passé une aussi grande importance aux contingentements de livraison.

Le premier objectif des nouvelles directives de commercialisation des céréales secondaires serait de transformer le style de gestion de la Commission du blé: au lieu de penser à administrer des excédents, elle s'appliquerait

à mettre au point des méthodes de vente très agressives. Le régime proposé laisserait la Commission du blé et les commerçants privés, libres d'établir leurs prix de façon concurrentielle sur les marchés nationaux et internationaux. Il permettrait aux cultivateurs de vendre, à tout moment de l'année-récolte, les céréales secondaires qu'ils veulent livrer (conformément aux contingents établis jusqu'au mois de mai de chaque année). De façon générale, le régime de commercialisation proposé devrait servir à supprimer les entraves qui tendent à freiner une croissance saine et vigoureuse de l'industrie des céréales secondaires au Canada.

En vertu du régime de commercialisation proposé, il y aura des moments où les prix touchés par le cultivateur ne seront pas aussi élevés qu'il le voudrait, mais le principal critère servant à déterminer le succès du régime sera de savoir s'il reçoit le meilleur prix possible pour toutes les céréales de provende qu'il a à vendre. La Commission de planification estime que ce résultat serait meilleur que celui des prix élevés fixés par la Commission du blé et qui conduisent à des ventes limitées de céréales de provende faites selon les contingents dans les Prairies et à d'autres ventes hors quota faites à des prix dérisoires. Après 20 années d'expérience, il est devenu évident que si nous voulons éviter la perte de marchés et la création de lourds excédents, il faudra tenir compte des forces compétitives (c'est-à-dire les prix, la publicité, la qualité etc.) des marchés nationaux et internationaux. Si les prix compétitifs des marchés sont considérés comme étant injustes, ou trop bas pour assurer aux producteurs un revenu raisonnable, d'autres politiques devraient être mises au point, en plus du régime de commercialisation, pour résoudre le problème. Cet aspect de la question est abordé dans le prochain chapitre du rapport.

La Commission de planification estime qu'un régime de commercialisation plus compétitif pour les céréales de provende éliminerait un bon nombre de problèmes et de difficultés que l'industrie a connus ces dernières années. Il fournirait au Canada l'occasion de reconquérir certains marchés mondiaux pour la vente de ses céréales de provende. En vertu de ce régime, il serait bien plus difficile d'importer dans l'Est du Canada du maïs américain et, par ailleurs, les éleveurs de bétail de l'Est auraient accès aux céréales de provende des Prairies à des prix plus compétitifs. Les avantages de ces propositions visant la vente des céréales secondaires s'étendraient à l'élevage et permettraient une implantation plus efficace des centres d'élevage. Un régime plus compétitif de commercialisation permettrait aux producteurs efficaces de céréales de soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux de céréales de provende. En vertu du régime proposé pour l'avoine et l'orge, il y aurait un prix de marché commun pour les acheteurs et les vendeurs, non une série de prix différents comme ceux qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans les provinces des Prairies, sur les marchés des exportations et dans l'Est du Canada.

Les producteurs de céréales des Prairies ont démontré qu'ils sont capables de produire des céréales de provende à des prix compétitifs si les marchés

sont disponibles. La Commission de planification estime que ces marchés s'ouvriront si le régime canadien de commercialisation s'oriente sur les réalités de la concurrence dans le marché mondial. Le Canada n'a pas eu sa part de l'augmentation de 21 millions de tonnes dans les exportations mondiales de céréales de provende, entre 1958 et 1968. Toutefois, il ne faut rien ménager pour assurer aux producteurs de céréales de provende du Canada l'occasion de participer à l'énorme commerce mondial des exportations de céréales de provende. La Commission de planification établit les exportations canadiennes à 100 millions de boisseaux d'orge, ce qui est un objectif raisonnable et réalisable.

PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DES CÉRÉALES DES PRAIRIES

Diverses politiques ont eu pour objectif de stabiliser les prix et le revenu du cultivateur des Prairies. La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, adoptée dans les années 30, et l'assurance-récolte fédérale, en 1958, visaient à protéger le cultivateur contre les fluctuations imprévisibles de la production agricole. L'assurance-récolte, en particulier, offre au cultivateur un moyen efficace de neutraliser les effets de l'instabilité des récoltes.

D'autres politiques ont aussi eu pour objet de stabiliser les prix et le revenu du cultivateur des Prairies. L'établissement d'un prix initial, par le gouvernement fédéral, au début de chaque année-récolte, assurait aux producteurs de céréales des Prairies un prix minimal pour les quantités de blé, d'avoine et d'orge qu'ils pouvaient livrer à la Commission canadienne du blé au cours d'une année-récolte donnée. La Loi sur les réserves provisoires de blé et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies visaient à assurer aux cultivateurs plus de stabilité dans les prix et les rentrées en espèces. D'autres politiques *spéciales* ont été appliquées, par exemple les versements à l'acre aux producteurs des Prairies vers le début des années 60. Plus récemment, les producteurs de céréales des Prairies ont obtenu un prix minimal garanti (c'est-à-dire $1.95½ par boisseau pour le blé du Nord n° 1 à Fort-William) pour le blé consommé au pays.

Aucune de ces politiques n'a donné entière satisfaction. Le reproche le plus grave que l'on peut faire au sujet de beaucoup de ces programmes, c'est peut-être l'absence d'une orientation très nette quant à ce que les diverses politiques devaient accomplir séparément ou collectivement. En outre, certaines de ces politiques ont créé des difficultés pour la mise en marché des céréales parce qu'elles embrassaient en même temps des objectifs de commercialisation et de revenu général.

La Commission de planification estime que la commercialisation des céréales doit être distincte des questions du revenu général de l'agriculture des Prairies si nous voulons mettre en place un régime très compétitif de vente des céréales. Or, il est absolument nécessaire d'instituer un tel régime, cela ne fait aucun doute. Par ailleurs, une certaine protection des prix et des revenus

contre des baisses marquées du prix des céréales est tout à fait de mise, et la Commission de planification le reconnaît, l'adoption d'un régime de prix plus compétitifs produira inévitablement des fluctuations plus marquées des prix que ce n'était le cas pour les céréales livrées à la Commission canadienne du blé. L'étude qui suit résume les grandes lignes d'une proposition visant l'élaboration d'un *Programme de stabilisation du prix des céréales des Prairies*[31]. En vertu de ce programme, le producteur de céréales des Prairies serait assuré d'un prix-plancher pour une certaine partie de sa récolte.

Le programme précise que des prix minimums à certains points particuliers de livraison, doivent être établis pour le blé, l'avoine et l'orge, à des niveaux équivalent à 80% de la moyenne annuelle du prix final de la Commission canadienne du blé obtenu à ces points de livraison par les cultivateurs pour la période précédente de dix ans[32].

La Commission de planification recommande que le prix minimal prescrit s'applique à un «rendement désigné» pour seulement la moitié des «surfaces de base» du cultivateur pour le blé, l'avoine et l'orge[33]. Si, au cours d'une année donnée, les prix baissent en deça du prix minimal prescrit (c.a.d. 80% de la moyenne des dix années précédentes), le producteur recevrait directement un montant équivalent à la différence entre le prix minimal prescrit et le prix du marché multiplié par le «rendement désigné» appliqué à sa «surface admissible» (c.a.d. la moitié de sa «surface de base»).

Un exemple illustrant l'application du programme de stabilisation du prix des céréales des Prairies est donné au tableau 28. Dans l'exemple utilisé, le cultivateur a une surface de base (la moyenne des trois années précédentes) de 300 acres en blé, 75 acres en avoine et 150 acres en orge. Sa «surface admissible» serait la moitié de ces chiffres. Les «rendements désignés» à appliquer à la surface admissible (la moitié de la surface de base) se fondent sur les rendements à long terme applicables à la région et au type de sol

---

[31] Le programme devrait s'appliquer à la région désignée définie par la Commission canadienne du blé.

[32] Le niveau du «prix minimal prescrit» pour le blé, l'avoine et l'orge correspond au niveau du prix minimal de soutien pour certaines denrées mentionnées dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il est à remarquer que le blé, l'orge et l'avoine cultivés dans les provinces des Prairies ne donnent droit à aucun soutien en vertu de cette Loi de la stabilisation des prix agricoles.

[33] Le «rendement désigné» est défini comme étant le rendement moyen à long terme applicable à un cultivateur en particulier ou à son type de sol, selon les critères de la régie de l'assurance-récolte de sa province. Pour les cultivateurs qui ne bénéficient pas de l'assurance-récolte, les rendements moyens à long terme qui s'appliqueraient au calcul de la couverture (s'il devait s'assurer) seraient utilisés pour déterminer le «rendement désigné». La «surface de base» du cultivateur pour le blé, l'avoine et l'orge respectivement est définie comme étant la surface moyenne d'ensemencement, pendant les trois années précédentes, pour chacune de ces cultures. Par exemple, si les ensemencements en blé du cultivateur, en 1967, 1968 et 1969 ont été de 400, 300 et 200 acres respectivement, sa «surface de base» pour 1970 serait 300 acres. Ce cultivateur aurait une «surface de base» de 300 acres pour le blé en 1970, même s'il ne sème pas de blé cette année-là. Si le cultivateur ne semait pas de blé en 1970, sa «surface de base» pour le blé en 1970 serait la moyenne des trois années précédentes $\left(\frac{300 + 200 + 0}{3}\right) = 167$ acres.

La «surface admissible» du cultivateur est définie comme étant la moitié de sa surface de base.

TABLEAU 28

Exemple illustrant l'application du programme de stabilisation des prix agricoles pour un cultivateur imaginaire

1. *Surface de base moyenne 1967-69*	
Blé	300 acres
Avoine	75 acres
Orge	150 acres
2. *Prix de soutien garanti: 80% de la moyenne des prix des dix années précédentes*	
Blé nº 1 du Nord à Fort-William	$1.46 le boisseau
Avoine	$0.68 le boisseau
Orge	$1.01 le boisseau
3. *Prix réel obtenu—à Fort-William*	
Blé du Nord nº 3	$1.30 le boisseau
Avoine de l'Ouest nº 2	$0.72 le boisseau
Orge de l'Ouest nº 3 (6 rangs)	$0.81 le boisseau
4. *Surface admissible au prix de soutien*	
Blé—la moitié de la surface de base	150 acres
Avoine—la moitié de la surface de base	38 acres
Orge—la moitié de la surface de base	75 acres
5. *Rendement désigné à appliquer à la surface admissible (calculé d'après les rendements établis en vertu du programme d'assurance-récolte pour la région du cultivateur)*	
Blé	20 boisseaux à l'acre
Avoine	42 boisseaux à l'acre
Orge	36 boisseaux à l'acre
6. *Paiement au cultivateur*	
Blé (150 acres x 20 bois. = 3000 bois.)	3000 bois. x 16c = $480
Avoine (38 acres x 42 bois. = 1596 bois.)	1596 bois. x 0c = $ 0
Orge (75 acres x 36 bois. = 2700 bois.)	2700 bois. x 20c = $540
Paiement total	$1020

comme nous l'avons déjà décrit. Les prix de soutien prescrits sont calculés en prenant 80% de la moyenne des prix de la Commission du blé pour les dix années précédentes à son point de livraison. Dans l'exemple donné au tableau 28, le cultivateur aurait reçu un paiement total de $1,020.

En réalité, le cultivateur a reçu un prix de soutien de $1.46 le boisseau pour la moitié (3,000 boisseaux) du total calculé de sa récolte de blé, tandis que le reste de la récolte de blé s'est vendu à $1.30 le boisseau. Le même raisonnement s'applique à son orge. Dans le cas de l'avoine, cependant, le cultivateur n'a reçu aucun paiement parce que le prix réel du marché pour l'avoine, qui était de 72c. le boisseau, était supérieur au prix de soutien prescrit de 68c. le boisseau.

Il convient de souligner que le cultivateur aurait droit à des paiements en vertu du programme, même s'il n'avait rien produit pour l'année en cours. Les paiements sont fondés sur la moyenne des trois années précédentes. Si, par exemple, le cultivateur du tableau 28 n'avait pas semé de blé en 1970, il aurait quand même droit, en vertu du programme de 1970, à des paiements calculés sur la moyenne de ses emblavures pour les trois années précédentes (la moyenne de ses ensemencements en blé, pour la période 1967 à 1969, a été de 300 acres).

Le programme serait financé au moyen d'un fonds de roulement de 100 millions de dollars administré en vertu de la Loi fédérale sur la stabilisation des prix agricoles. Un maximum de 100 millions serait disponible chaque année dans le fonds, même si les prix des céréales baissaient à un niveau extrême. Autrement dit, le fonds ne pourrait devenir à sec. Au cas presqu'impossible où les prix baisseraient tellement que le fonds deviendrait à sec, les 100 millions seraient répartis au pro-rata.

Le fonds serait financé par le gouvernement fédéral et par les producteurs de céréales des Prairies qui décideraient de participer au programme. Les producteurs de céréales des Prairies, pour leur part, contribueraient au fonds par un impôt qui serait levé dès que le prix du blé, de l'avoine ou de l'orge excéderait 110% de la moyenne annuelle des prix de la Commission canadienne du blé pour les classes-types de céréales, pendant la période précédente de 10 ans, à Fort-William[34]. Si, par exemple, les prix de céréales avaient monté à plus de 110% (mettons à 120%) des prix moyens, le cultivateur pris comme exemple au tableau 28 aurait contribué environ $245 au fonds.

Le gouvernement fédéral verserait dans le fonds chaque année un montant égal au montant des paiements globaux versés par les producteurs de céréales. Les producteurs et le gouvernement fédéral continueraient de contribuer au fonds (chaque fois que les prix dépasseraient 110% des prix moyens de 10 ans) jusqu'à un maximum de 100 millions. Si, au cours d'une année, les paiements faits par le fonds dépassent les sommes accumulées dans le fonds, le gouvernement fédéral paierait la différence. Le total des paiements, pour une année, ne devrait pas dépasser 100 millions. Si, par exemple, la contribution globale des producteurs et du gouvernement fédéral accumulée dans le fonds se chiffrait à 65 millions pour une année donnée, et si, pendant la même année, les prix baissaient tellement que les paiements versés par le fonds se chiffraient à 80 millions, la différence de 15 millions serait payée par le gouvernement fédéral.

L'impôt de 1% serait appliqué à la valeur du «rendement désigné» (défini ci-dessus) multiplié par la surface de base du cultivateur pour le blé, et l'avoine et l'orge, les surfaces de base étant la moyenne des superficies utilisées pour ces cultures au cours des trois années précédentes.

Le programme serait *facultatif*. Les cultivateurs ne voulant pas participer au programme ne payeraient pas l'impôt et, par conséquent, ne seraient pas éligibles aux paiements versés par le fonds si le prix du blé, de l'avoine ou de l'orge baissait en-dessous du prix minimal de soutien prescrit. Si ceux-ci, plus tard, désiraient participer au programme, la surface de base pour les années hors-programme serait considérée comme zéro. Leur surface de base serait réduite, en ce sens qu'une surface de zéro serait utilisée pour le calcul de leur surface moyenne des trois années précédentes.

[34] Nous avons proposé que les critères utilisés pour calculer la contribution soient les prix à Fort-William afin d'avoir un traitement équitable pour tous les producteurs dans la région désignée des Prairies.

Il y a une autre subtilité à appliquer à cette proposition. Afin de réaliser un équilibre entre la production de blé, d'orge et d'avoine, il est recommandé que le fonds de roulement de 100 millions de dollars soit réparti de la façon suivante: 55 millions pour le blé, 30 millions pour l'orge et 15 millions pour l'avoine au cours d'une année. Ces proportions correspondent à peu près aux prévisions d'ensemencement pour le blé, l'orge et l'avoine dans les provinces des Prairies, en 1980.

En réalité, il y aurait dans le fonds des comptes distincts; un pour le blé, un pour l'avoine et un autre pour l'orge. Par exemple, le montant global des paiements versés aux producteurs de blé ne pourrait dépasser 55 millions pour une année. Par ailleurs, les producteurs de blé et le gouvernement fédéral continueraient à verser des contributions au fonds au moyen de l'impôt (chaque fois que les prix dépasseraient 110% des prix moyens des dix années précédentes) jusqu'à un maximum de 55 millions. Il en irait de même pour l'avoine et l'orge.

Il faudrait insister sur le fait qu'on ne paierait rien aux producteurs, en vertu du programme, pour le blé, l'avoine ou l'orge à l'égard des années où les prix réels du marché pour l'une ou l'autre de ces récoltes dépassait les prix minimums prescrits.

La Commission de planification souligne que les prix minimums établis pour le blé, l'avoine et l'orge devraient être limités au «rendement désigné» appliqué à la moitié de la surface de base d'une ferme individuelle produisant du blé, de l'orge et de l'avoine. Plusieurs programmes de soutien des prix ont échoué parce que les cultivateurs ont été trop isolés des réalités du marché. En limitant le prix minimum de soutien proposé à la moitié de la superficie, le «prix du marché» pour le reste de la récolte indiquerait au cultivateur quelles céréales il lui faudrait produire et en quelles quantités. La Commission est d'avis que le prix du marché contribue à répartir les ressources des productions agricoles de meilleure façon que toute règle et directive arbitraire de production qu'on pourrait concevoir.

Si le Programme de stabilisation des prix agricoles des provinces des Prairies, qui constitue une forme d'assurance-prix, va de pair avec le programme fédéral-provincial d'assurance-récolte, qui, pour sa part, constitue une forme de protection de la production, les agriculteurs des Prairies bénéficieraient, de fait, d'un *revenu minimum garanti*. De façon plus précise, le cultivateur aurait à sa disposition une forme systématique de protection contre une baisse considérable et imprévue des récoltes et des prix. Le cultivateur aurait un revenu minimum garanti tout en demeurant libre et suffisamment encouragé à produire et à vendre ses récoltes aux meilleurs prix possibles sur le marché libre.

La Commission recommande que le programme de stabilisation des prix des céréales des provinces des Prairies soit mis en vigueur dès que les surplus actuels de céréales auront été réduits à des proportions raisonnables grâce à la politique de transition qui est décrite en détail dans la section suivante. Cette mesure devrait être accompagnée des modifications qui ont été recom-

mandées ci-dessus pour la mise en œuvre d'un système de commercialisation des céréales qui soit plus compétitif.

Le Programme de stabilisation des prix des céréales des provinces des Prairies facilitera de façon beaucoup plus efficace et positive la stabilité du revenu des agriculteurs des Prairies, que les programmes actuels tels que la Loi sur les réserves provisoires de blé et la Loi sur les versements provisoires relatifs au grain des Prairies. Dans le programme proposé, le gouvernement fédéral partagera directement avec les producteurs la tâche de réaliser une plus grande stabilité de revenu pour l'économie des Prairies. La Commission recommande que l'on abroge la Loi sur les réserves provisoires de blé, la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et la Loi sur les versements provisoires grâce à la politique de transition décrite ci-après. Elle recommande également qu'à la fin de la politique de transition, elles soient remplacées par le Programme de stabilisation des prix des céréales des provinces des Prairies.

UNE POLITIQUE DE TRANSITION POUR L'INDUSTRIE DES CÉRÉALES DES PRAIRIES

Les problèmes qui ont trait aux surplus actuels de céréales ressemblent à des nuages menaçants qui planent au-dessus des provinces des Prairies. Si les stocks de blé canadien pouvaient être réduits à un report moyen pour la fin de la campagne agricole de 1969-70, il faudrait, cette année, exporter un milliard de boisseaux, ce qui est évidemment tout à fait impossible. En plus de ses stocks considérables de blé, le Canada a une grande quantité de céréales de provende.

Les surplus de céréales et une grave pénurie d'argent vont durer encore un certain temps chez les agriculteurs des Prairies, si des mesures radicales ne sont pas prises pour alléger ces problèmes.

Il est à la fois souhaitable et nécessaire qu'une politique de transition soit mise en vigueur pour l'industrie des céréales des Prairies si l'on veut que les problèmes actuels ne s'aggravent pas et si l'on veut éviter de graves bouleversements dans l'économie du bétail et des graines oléagineuses.

Voici quels devraient être les objectifs immédiats d'une politique de transition pour l'agriculture de l'Ouest canadien:

1. Réduction du report excessif de blé et de céréales brutes.
2. Mesures d'aide financière, en faveur des agriculteurs des Prairies, qui soient conformes aux modifications nécessaires et souhaitables à apporter à l'agriculture.

Toute politique de transition destinée à faire face à ces deux problèmes immédiats devrait être conforme à l'élaboration d'une politique agricole à long terme qui embrasserait le Programme de stabilisation des prix des céréales des Prairies dont il a été question plus haut dans le présent chapitre.

Les solutions de rechange qui s'offrent à nous au sujet du surplus actuel de céréales sont peu nombreuses et surtout improductives. On ne saurait continuer plus longtemps les politiques actuelles. Les versements dans le cadre de

la Loi sur les réserves provisoires de blé dépasseront 60 millions de dollars pour la campagne agricole de 1969-70, et ne contribueront pas à diminuer les quantités actuelles de céréales. Les sommes avancées en vertu de la Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies, même s'ils sont de mise pour les producteurs de céréales qui sont dans le besoin, ne représentent qu'une aide provisoire et ne contribuent pas à résoudre le problème du surplus de céréales; d'autre part, ces sommes pourraient coûter au gouvernement fédéral environ 14 millions de dollars sous forme de paiements provisoires en argent ne portant pas intérêt, pendant la campagne agricole de 1969-70. La responsabilité du gouvernement au sujet des stocks de blé, pour lesquels les agriculteurs ont reçu un paiement initial de $1.70 le boisseau (n° 1 Northern-Fort William) et qui seront vendus pendant la campagne agricole de 1969-70 à des prix inférieurs aux versements initiaux faits aux agriculteurs s'élèvera à environ 4.5 millions de dollars par cent de différence entre le prix de vente moyen et le paiement initial. Les autres frais comprennent le coût d'entreposage à la ferme, les pertes subies par les cultivateurs pour les prix dérisoires versés aux ventes de céréales hors-contingent, l'intérêt sur les dettes et la perte de revenus que subissent toutes les entreprises des Prairies à la suite de la stagnation de l'industrie des céréales.

Les subventions directes en argent, telles que celles qui furent versées en vertu du programme de versements d'après la superficie, au début des années 60, aident certainement les cultivateurs, mais de façon provisoire, et sont de *nature spéciale* et ne contribuent en rien à régler le problème du surplus de céréales. Les programmes de dons de nourriture et de disposition des surplus ne sont pas une solution pratique des problèmes immédiats de l'industrie des céréales même si la faim et la sous-alimentation existent dans plusieurs parties du monde. Compter sur la sécheresse et sur d'autres fléaux dans les autres pays comme moyens de diminuer les surplus de céréales ne constitue pas une base sûre et solide pour une politique des céréales.

Comme politique de transition, la Commission de planification propose qu'un régime de *versements volontaires de diversion basés sur la superficie* et une *politique améliorée de contingents* soient établis à compter du printemps de 1970[13]. En vertu du programme de diversion basé sur la superficie, les cultivateurs recevraient un montant indiqué par acre pour laisser en fourrage la superficie réservée au blé et à l'orge.

Le blé

Trois des options relatives à l'usage des versements de diversion de la superficie en blé sont données au tableau 29. En faisant ces calculs, on s'est fondé sur les suppositions suivantes:

1. Un versement de diversion de superficie de 7 dollars l'acre, la première année, suffirait à inciter les cultivateurs à consacrer au fourrage

[13] Bien que la Commission estime que le temps est opportun pour agir ainsi, elle reconnaît qu'il pourrait bien y avoir des difficultés d'ordre administratif et technique pour réaliser ces mesures dans le délai prévu.

une partie de la superficie réservée au blé; un versement supplémentaire de 5 dollars l'acre serait payé à l'égard de la superficie ainsi détournée, la deuxième année et les années suivantes, à la condition que cette superficie continue à être réservée au fourrage.

2. Les exportations annuelles de blé seraient de 360 millions de boisseaux.
3. La consommation de blé, au Canada, serait de 160 millions de boisseaux par année.
4. Le rendement du blé serait d'environ 23 boisseaux à l'acre.
5. Des fonds seraient disponibles pour soutenir le programme de diversion de la superficie.

Dans les Prairies, la superficie réservée au blé dur du printemps, en 1968, était de 28.9 millions d'acres, et de 24.4 millions (moyenne de 26.6 millions d'acres) en 1969. La case 1 du tableau 29 indique que si 60 millions de dollars étaient disponibles, la première année, pour soutenir le programme de diversion de la superficie, la superficie moyenne de blé, pour l'année 1968-69[36] (26.6 millions d'acres) serait réduite d'environ 8.6 millions d'acres; 18 millions d'acres, environ, demeureraient productifs, en 1970.

Si l'on accepte ces suppositions et si l'on maintient la superficie en blé à 18 millions d'acres, il faudrait quatre ans avant que le report de fin d'année puisse être réduit à 576 millions de boisseaux. Le coût total du programme, pour les quatre ans, s'éleverait à environ 60 millions de dollars, la première année, et à 43 millions pour chacune des trois années suivantes, soit un total de 189 millions de dollars.

Dans la case 2 du tableau 29, l'on accepte les mêmes suppositions mais l'on augmente les paiements de diversion de superficie à 81 millions, la première année; la superficie du blé serait réduite à environ 15 millions d'acres et il faudrait trois ans avant que le report de fin d'année puisse être réduit à 481 millions de boisseaux. Le coût total pour les trois années serait de 197 millions de dollars.

La case 3 du tableau 29 indique que si les fonds étaient augmentés à 102 millions, la première année, la superficie du blé serait réduite à environ 12 millions d'acres, et il faudrait deux ans pour réduire le report de fin d'année à 508 millions de boisseaux. Le coût total, pour les deux années, s'élèverait à 175 millions de dollars.

Le report prévu de fin d'année serait plus ou moins élevé, bien entendu, selon le rendement à l'acre et la quantité de blé exporté au cours d'une année donnée. Par exemple, dans la mesure où le rendement annuel de blé dépasserait 23 boisseaux l'acre, ou les exportations annuelles de blé seraient inférieures à 360 millions de boisseaux, le report de fin d'année augmenterait dans la même proportion.

[36] La superficie moyenne de 1968 et de 1969 sert de base pour traiter les producteurs de façon plus équitable. Si l'on utilisait seulement la superficie de 1969, elle ne tiendrait pas compte du fait que certains producteurs ont réduit leur superficie en blé plus que d'autres, entre 1968 et 1969.

TABLEAU 29

Possibilités relatives à l'usage des versements de diversion de superficie de blé

	Campagne Agricole 1969-1970	Campagne Agricole 1970-1971	Campagne Agricole 1971-1972	Campagne Agricole 1972-1973	Campagne Agricole 1973-1974
Case 1 (Coût brut, la première année = $60 millions)					
Report (première campagne agricole)	849,821	1,000,000	894,000	788,000	682,000
Production	684,000	414,000	414,000	414,000	414,000
Quantité totale	1,533,821	1,414,000	1,308,000	1,202,000	1,096,000
Usage au Canada	(160,000)	(160,000)	(160,000)	(160,000)	(160,000)
Exportations	(360,000)	(360,000)	(360,000)	(360,000)	(360,000)
Report de fin d'année	1,000,000	894,000	788,000	682,000	576,000
Case 2 (Coût brut, la première année = $81 millions)					
Report (première campagne agricole)	849,821	1,000,000	827,000	654,000	
Production	684,000	347,000	347,000	347,000	
Quantité totale	1,533,821	1,347,000	1,174,000	1,001,000	
Usage au Canada	(160,000)	(160,000)	(160,000)	(160,000)	
Exportations	(360,000)	(360,000)	(360,000)	(360,000)	
Report de fin d'année	1,000,000	827,000	654,000	481,000	
Case 3 (Coût brut, la première année = $102 millions)					
Report (première campagne agricole)	849,821	1,000,000	754,000		
Production	684,000	274,000	274,000		
Quantité totale	1,533,821	1,274,000	1,028,000		
Usage au Canada	(160,000)	(160,000)	(160,000)		
Exportations	(360,000)	(360,000)	(360,000)		
Report de fin d'année	1,000,000	754,000	508,000		

SOURCE: Chiffres compilés par le groupe d'experts

Vu le caractère urgent du problème, la Commission propose que le gouvernement fédéral *fournisse 81 millions de dollars pour 1970, et 58 millions pour chacune des deux années suivantes comme soutien d'un programme de diversion de superficie du blé.* Cela veut dire que la superficie du blé serait maintenue à environ 15 millions d'acres jusqu'au printemps de 1973 et qu'à ce moment-là, le programme de diversion de superficie serait discontinué.

Le coût du programme de diversion de superficie du blé devrait être couvert par la discontinuation de la Loi sur les réserves provisoires de blé (plus de 60 millions de dollars, en 1969-70) et de la Loi sur les versements provisoires relatifs au grain des Prairies (qui pourrait coûter environ 14 millions de dollars, en 1969-70) et de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (subventions moyennes d'environ 6 millions de dollars par année). Le coût net du programme de diversion de la superficie du blé serait minime pour le gouvernement fédéral.

Les producteurs auraient la chance de demander la superficie maximale permise pour la diversion, dans le cadre de la politique de transition, jusqu'au 31 mars 1970[37]. Au début, le montant maximal de superficie du blé qu'un producteur pourrait convertir en vue d'un versement en vertu du programme devrait être de 44% de la superficie moyenne de blé pour 1968-69. Si, au 31 mars 1970, la superficie convertie en vertu du programme n'est pas suffisante (c'est-à-dire si la superficie du blé n'a pas été réduite à 15 millions d'acres), les cultivateurs qui le désirent pourraient demander de convertir toute leur superficie du blé en vue du programme, en 1970.

La participation au programme de diversion de superficie du blé sera facultative, mais un aspect essentiel sera l'établissement d'une superficie contingentée de livraison de blé dans chaque ferme, superficie égale à 56% de sa superficie moyenne en blé, pour l'année 1968-69. La quantité livrable en vertu de cette superficie contingentée serait établie par la Commission canadienne du blé et devrait être égale pour chaque acre de la superficie contingentée à la fin de la campagne agricole. Durant l'année cependant, la Commission canadienne du blé pourrait faire varier la quantité livrée par acre contingentée parmi les endroits de livraison, comme elle le fait actuellement, afin d'obtenir les catégories désirées de certains endroits, mais, au 31 juillet, elle devrait avoir accepté le même nombre de boisseaux par acre contingentée de blé dans toute la région désignée par la Commission canadienne du blé.

Cette caractéristique de la politique de transition est essentielle si l'on veut assurer que la superficie n'est plus laissée en blé et si l'on veut éviter que les producteurs passent à côté du programme de diversion de la superficie en augmentant les rendements (comme cela s'est fait aux États-Unis) et aussi, afin d'accorder un traitement équitable à tous les producteurs durant la période de la politique de transition. Il reste l'inconvénient qu'aucune distinction n'est faite entre les exploitations produisant différentes catégories de blé. Ceci pourrait conduire à des livraisons de catégories de blé moins demandées

[37] Voir note 34.

que ne le désire la Commission canadienne du blé. Néanmoins, la Commission estime qu'étant donné la situation critique actuelle, ces inconvénients seront largement compensés par les avantages qu'elle comporte durant la période de trois ans qui est prévue pour la politique de transition.

Un exemple du fonctionnement de la superficie contingentée pour les livraisons de blé est donné au tableau 30. Le producteur A et le producteur B ont travaillé de façon à peu près identique, en 1968-1969, en ce qui a trait à la superficie et à la production du blé. Ils reçoivent tous les deux le même contingent de superficie, mais le producteur A s'en tient au programme alors que le producteur B décide de n'y pas participer; de fait, il augmente sa production. Il en résulte qu'ils peuvent tous les deux livrer le même nombre de boisseaux mais le producteur B s'aperçoit qu'il n'a pas de débouchés pour le surplus de sa production et qu'il ne recevra pas de versements relatifs à la diversion de la superficie.

TABLEAU 30

Exemple de fonctionnement de la politique de transition pour le blé

	Producteur A	Producteur B
1. Superficie de blé 1968	600	600
2. Superficie de blé 1969	400	400
3. Superficie de blé moyenne 1968-1969	500	500
4. Boisseaux de blé produits, moyenne 1968-69	10,000	10,000
5. Superficie contingentée de livraison 1970 (56% de la superficie moyenne 1968-1969)	280	280
6. Acres en blé 1970	280	500
7. Rendement 1970	20	25
8. Boisseaux produits 1970	5,600	12,500
9. Livraison par acre contingentée, CCB, 1970*	28	28
10. Blé livré par producteurs, 1970	7,840	7,840
11. Changements dans les stocks détenus par producteurs 1970	−2,240	+4,660
12. Versements de diversion reçus	$1,540	0

*Livraisons contingentées fixées par la CCB et basées sur les ventes de la CCB.

L'orge

A la fin de la campagne agricole de 1968-1969, le report d'orge s'élevait à 197.7 millions de boisseaux (tableau 31). Ce report joint à production, estimée à 378.4 millions de boisseaux, représentera une quantité totale de 576 millions de boisseaux à disposer durant la campagne agricole de 1969-1970. La Commission est d'avis que le report d'orge, à la fin de la campagne agricole de 1969-1970, pourrait s'élever à 267 millions de boisseaux, environ. Afin de réduire ce report à une quantité plus facile à manipuler, la Commission propose que le gouvernement fédéral fournisse 21 millions de dollars de plus pour servir à la diversion de la superficie d'orge en fourrage ou en jachère d'été, en 1970. En utilisant un versement de diversion de superficie de 7 dollars l'acre, on estime que la superficie moyenne en orge, pour

1968-1969, qui était de 8.7 millions d'acres, pourrait être réduite d'à peu près 3 millions d'acres. Si la superficie en orge pour 1970 était réduite à 6 millions d'acres, et si 100 millions de boisseaux d'orge pouvaient être exportés, on estime que le report d'orge, à la fin de la campagne agricole de 1970-1971, pourrait être réduit à environ 140 millions de boisseaux, soit un report encore considérable mais plus facile à manipuler grâce au régime de prix plus compétitifs qui a été proposé plus haut. Une politique de contingentement pour la superficie réduite d'orge devrait être élaborée, semblable à celle qui a été proposée ci-dessus pour le blé. Durant la campagne agricole de 1970-1971, la quantité livrable en vertu des contingents pour la superficie réduite d'orge devrait être établie par la Commission du blé de façon identique à celle qui a été décrite ci-dessus pour le blé. Une restriction de ce genre serait nécessaire si l'on veut éviter une production excessive dans la superficie réduite d'orge qui aurait pour effet de faire échouer toute tentative de réduire les surplus d'orge actuels.

TABLEAU 31

Quantités totales et disposition de l'orge canadienne

	1967-1968	1968-1969	1969-1970*	1970-1971*
	(en millions de boisseaux)			
Quantités				
Report (début de la campagne agricole)	131.8	130.9	197.7	267.0
Production	248.7	325.4	378.4	240.0
Quantités totales	380.4	456.3	576.1	507.0
Exportations, orge et produits	41.4	26.4	60.0	100.0
Consommation humaine	0.1	0.1	0.1	0.1
Semences	14.5	15.6	16.0	16.0
Usage industriel	17.0	17.3	18.0	18.5
Résidus (tourteaux et déchets)	176.5	199.2	215.0	230.0
Report à la fin de la campagne agricole	130.9	197.7	267.0	142.4
Disposition totale	380.4	465.3	576.1	507.0

*Estimations

SOURCE: *Coarse Grains Quarterly*, août, 1969. Les chiffres relatifs à la disposition pour l'année 1969-1970 et tous les chiffres relatifs à la campagne agricole de 1970-1971 ont été estimés par le groupe d'experts.

La politique de transition devrait être appliquée par la Commission de stabilisation agricole du ministère de l'Industrie agricole (le ministère de l'Agriculture actuel). Voici, en résumé, la politique de transition que nous proposons:

1. Versements de diversion de superficie du blé s'élevant à 81 millions de dollars, pour l'année 1970, et à 58 millions, pour chacune des deux années suivantes.
2. La superficie du blé des Prairies serait réduite à environ 15 millions d'acres pour une période de trois ans.

3. Versements de diversion de superficie d'orge s'élevant à 21 millions de dollars, seulement pour la campagne agricole de 1970-1971.
4. La superficie d'orge des Prairies serait réduite à environ 6 millions d'acres, en 1970.
5. Durant la période où des versements de diversion de superficie sont faits, les contingents de livraison des cultivateurs à l'égard du blé et de l'orge seraient établies par la Commission canadienne du blé et seraient basés sur leurs superficies contingentées de livraison.

A la fin de la période de transition (le 31 juillet 1973, pour le blé, et le 31 juillet 1971, pour l'orge, la politique de transition serait discontinuée et les nouvelles directives de commercialisation à long terme de même que le Programme de stabilisation des céréales des Prairies, dont il a été question plus haut, seraient mis en vigueur.

Une partie des fonds nécessaires à la politique de transition serait obtenue grâce à l'abrogation de la Loi sur les réserves provisoires de blé et de la Loi sur les versements provisoires relatifs au grain des Prairies, et l'autre partie proviendrait de crédits spéciaux votés par le gouvernement fédéral, comme on l'a indiqué plus haut.

En plus de fournir une forme d'aide financière immédiate aux producteurs de céréales de l'Ouest canadien, la politique de transition contribuerait à réduire les surplus de céréales des Prairies. En même temps, bien entendu, il faudrait s'efforcer de réduire le report actuel de céréales au moyen d'un grand programme d'exportations. La situation est aussi grave que celle qui existait au début des années 1930 lorsque le gouvernement fédéral dut intervenir de façon radicale pour aider à disposer des surplus de blé.

La politique de transition devrait, sans aucun doute, être considérée comme une *mesure à court terme* et comme une sorte de «bouche-trou». La Commission est d'avis qu'il serait désastreux pour l'agriculture des Prairies que la politique de transition devint une politique permanente. A long terme, il existe un besoin urgent de politiques agricoles qui permettront au cultivateur de répondre aux forces du marché qui ont trait à la demande et à l'offre. Une bonne partie des difficultés que rencontre présentement l'industrie des céréales provient du fait que plusieurs politiques ont eu pour effet d'isoler les cultivateurs de la place du marché. En même temps, toutefois, la Commission reconnait vraiment et recommande que le producteur de céréales soit protégé de quelque façon contre les baisses désastreuses et soudaines dans les prix des céréales.

Si la politique de transition que nous proposons semble radicale et relativement coûteuse, c'est que les problèmes immédiats qu'il faut résoudre sont extrêmement graves. Les réalités auxquelles il faut faire face sont les surplus colossaux de céréales, la position critique des cultivateurs en matière de revenu, les dettes qui s'accumulent chez les cultivateurs des Prairies et les mauvais effets, en général, pour l'économie des Prairies, de la diminution du revenu des cultivateurs. La Commission estime que les politiques à long

terme à l'égard de l'industrie des céréales des Prairies ne pourront être mises en vigueur avant l'écoulement des surplus actuels de céréales.

La Commission est convaincue que le coût inhérent à la continuation de la situation actuelle dépasse de beaucoup le coût des propositions précitées.

Il ne faudra jamais tolérer des surplus de céréales aussi considérables que ceux de la campagne agricole de 1969-1970.

RECOMMANDATIONS

La Commission de planification recommande ce qui suit en ce qui concerne le blé, les grains de provende et les graines oléagineuses:

1. Que la commercialisation du blé reste de la compétence de la Commission canadienne du blé.
2. Que la Commission canadienne du blé soit placée sous l'autorité du ministre de l'Industrie agricole.
3. Que le Canada ne consente aucune autre concession en vertu de l'Entente internationale sur les grains jusqu'à ce que les autres pays soient prêts à faire de même. Les sacrifices à sens unique consentis par le Canada depuis 1967 pour assurer la création et le maintien de l'Entente internationale sur les grains ont occasionné de lourdes pertes.
4. Qu'une politique de transition soit mise sur pied à partir du printemps de 1970 pour le blé et l'orge, à savoir: que des paiements pour la transformation des superficies en blé, $81 millions en 1970 et $58 millions par an durant les deux années suivantes, soient faits pour ramener les superficies en blé des Prairies à 15 millions d'acres en 1973; que des paiements pour la transformation des superficies en orge de $21 millions soient faits durant une année seulement pour ramener les superficies en orge à 6 millions d'acres en 1970; que la superficie éligible aux contingents de livraison soit de 56% de la superficie moyenne en 1968-1969 pour le blé et de 65% pour l'orge, durant la période de transition; que le programme soit administré par l'Office de stabilisation des prix agricoles.
5. *Nouvelles normes de commercialisation pour les grains de provende.*—Que la Commission canadienne du blé continue d'être en charge de tous les achats commerciaux d'orge et d'avoine du producteur, sauf que:
   (a) chaque achat par la Commission devrait être couvert par une vente à terme ou, alternativement, la Commission devrait réserver chaque jour une certaine quantité de grains de provende pour les ventes à terme.
   (b) tous les grains de provende produits dans une année de récoltes devraient être vendus dans cette même année, sauf un report d'exploitation normal pour la Commission, qui serait annoncé par celle-ci en octobre de chaque année.

(c) toute l'avoine et l'orge livrée par le cultivateur devrait être acceptée par la Commission au moment de l'offre, sauf là où il existe un système de contingentement, auquel cas les contingents devraient être périmés en mai de chaque année.

(d) le prix payé au producteur devrait être un prix mensuel moyen.

6. *Nouvelles normes de commercialisation pour le blé.*—Que, à la fin de la période de transition, tout le blé produit dans une année de récoltes devrait être vendu dans cette même année, sauf un report d'exploitation normal pour la Commission; que la Commission canadienne du blé adopte une stratégie de prix plus flexible; que les prix «initiaux» soient assez bas pour assurer une flexibilité des prix tout au long de l'année de récolte; que les prix payés aux producteurs pour leur blé soient toujours des prix annuels moyens; que l'on continue à contingenter les livraisons afin d'assurer une circulation ordonnée du blé vers le marché tout au long de l'année de récoltes; que les contingents de livraison soient fondés sur la superficie en blé plutôt que sur un nombre donné d'acres comme c'est le cas en ce moment.
7. Que la pratique de fixer des prix initiaux pour l'orge et l'avoine soit discontinuée aussitôt que le Programme de stabilisation des prix du grain des Prairies (proposé) aura été mis en œuvre.
8. Que l'on mette sur pied un Programme de stabilisation des prix du grain des Prairies aussitôt que les surplus actuels auront été ramenés à des proportions contrôlables par suite de la politique de transition; que les producteurs jouissent, en vertu dudit programme, d'un prix minimum équivalant à 80% du prix final moyen des dix dernières années dans leur région respective; que ledit prix de soutien soit appliqué à un rendement précis de blé, d'orge ou d'avoine sur la moitié de la superficie de base d'un producteur (moyenne des trois années précédentes) pour chacune de ces récoltes; qu'un fonds renouvelable de $100 millions soit disponible pour les paiements à faire en vertu du Programme si les prix devaient tomber sous le prix de soutien fixé.
9. Que la Loi sur les réserves provisoires de blé, la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et la Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies soient abrogées et que les sommes employées jusqu'ici à ce titre servent à financer d'abord la politique de transition et ensuite le Programme de stabilisation des prix du grain des Prairies. La mise en œuvre dudit programme devrait éliminer toute nécessité future de programme d'urgence.
10. Que, si l'on doit se servir d'un système de contingentement des livraisons, il serve surtout d'instrument pour faciliter le mouvement (au cours d'une même année de récoltes) des classes de grains répondant aux besoins du marché et pour permettre de traiter équitablement les producteurs qui ne peuvent pas faire de livraisons durant une période donnée d'une année de récoltes.

11. Qu'un système de classification des blés selon leur teneur en protéines soit adopté aussitôt que possible; qu'une prime d'un montant justifié par l'état des marchés soit accordée en fonction de la teneur en protéines; que les blés destinés à l'exportation aient une teneur garantie en protéines; que des politiques d'utilisation des sols soient mises sur pied pour encourager la production de variétés de blé avec une teneur élevée en protéines.
12. Que les subventions au transport des grains de provende en provenance de la zone de transport de Montréal et à destination des provinces Maritimes et de l'Est du Québec soit discontinuées à partir du 1er août 1970; que le gouvernement fédéral verse aux cinq gouvernements provinciaux en cause (Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) une somme équivalente au paiement moyen fait sur les trois dernières années à titre de subvention au transport à partir de la zone de transport de Montréal. Les sommes ainsi versées pourraient être affectées à des mesures visant à renforcer le secteur agricole (subventions au transport, subventions d'ajustement, et autres), le tout à la discrétion des cinq gouvernements provinciaux en cause. Les versements aux gouvernements provinciaux devraient être d'un montant fixe pendant cinq ans, à partir de 1970, et ensuite être diminués graduellement sur une autre période de cinq ans, jusqu'à disparition complète (en 1980).
13. Que les subventions au transport des grains de provende en provenance des Prairies et à destination de la Colombie-Britannique ou de la zone de transport de Montréal soient éliminées à partir du 1er août 1970. Les recommandations à ce sujet devraient s'appliquer au même titre au maïs de l'Ontario.
14. Que le tarif applicable au maïs américain soit remplacé par une taxe variable à l'importation qui s'appliquerait chaque fois que les prix du maïs sur le marché américain tombent sous le prix minimum fixé par le gouvernement américain. Si le prix de soutien était de $1.05 le boisseau et le prix du marché 95c, la taxe variable à l'importation serait de 10c. Ceci protégerait les producteurs canadiens de maïs contre la possibilité d'un marché ridiculement bas.
15. Que l'on continue d'employer le système actuel de commercialisation de la graine de lin, du seigle et de la graine de colza et que l'on introduise plus de flexibilité pour l'entreposage de la graine de colza au port de Vancouver.
16. Que le gouvernement fédéral et les trois provinces des Prairies collaborent à un examen des politiques de développement de nouvelles terres et des projets de défrichement, afin d'empêcher, dans la mesure du possible et au moins jusqu'à 1980, l'affectation de nouvelles terres à la production de denrées agricoles.

ANNEXE A

LE SYSTÈME DES CONTINGENTS DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ POUR LES LIVRAISONS DE CÉRÉALES

Le numéro d'août 1969 de *Canadian Farm Economics*[1] contient un article qui décrit parfaitement le régime des contingents de la Commission canadienne du blé pour les livraisons de céréales. Nous en citons un large extrait:

> La Commission canadienne du blé applique un système de contingents qui détermine, dans les limites de ses attributions, le mode de commercialisation des céréales par les producteurs en ce qui a trait à l'endroit, au moment, à l'espèce et à la quantité de céréales à mettre au commerce. Le contingentement s'applique aux céréales vendues par la Commission (blé, avoine et orge), ainsi qu'à celles qu'elle ne vend pas (seigle, lin et colza). Les principaux objectifs du contingentement sont:
>
> 1. Régulariser les ventes de céréales par les producteurs et accroître ainsi l'utilisation efficace des installations servant à l'écoulement (manutention, entreposage et transport);
> 2. sensibiliser les producteurs à la demande du marché et aux possibilités de vente, et servir ainsi de régulateur indirect de l'ensemble de la production;
> 3. rendre la direction de la commercialisation par la Commission acceptable aux producteurs en respectant fidèlement le principe d'égalité.
>
> Autant que cela est possible, compte tenu des limites physiques imposées par la manutention, les systèmes d'entreposage et de transport, tous les producteurs peuvent, à chaque campagne agricole, profiter équitablement (proportionnellement aux superficies déterminées ou en certains cas aux superficies ensemencées) des possibilités de commercialisation, et de l'utilisation des moyens de commercialisation.
>
> Le système des contingents appliqué par la Commission utilise les éléments suivants:
>
> 1. Contingent unitaire: Connu aussi sous le nom de contingent de base, il entre en vigueur partout dans la région désignée dès le commencement de la campagne agricole. Il se compose de 100 unités, chacune possédant une valeur quantitative en boisseaux lorsqu'elle est appliquée au blé, à l'avoine, à l'orge ou au seigle. Durant la campagne agricole 1968-1969, ces valeurs unitaires étaient les suivantes: 4 boisseaux pour le blé, 10 boisseaux pour l'avoine, 6 boisseaux pour l'orge et 6 boisseaux pour le seigle. Les producteurs peuvent livrer n'importe quelle ou une combinaison de ces céréales, pourvu que globalement les boisseaux livrés exprimés en unités ne dépassent pas 100. Ce contingent assure à tous les producteurs la possibilité de livrer des céréales sans égard à l'étendue ou à la situation de leur exploitation et, puisqu'il n'est pas fondé sur les superficies, il est avantageux surtout pour les petits producteurs.
> 2. Contingent général: Le contingent général s'applique au blé, à l'avoine, à l'orge et au seigle; il est fondé sur une superficie déterminée. Celle-ci comprend la superficie semée en blé (y compris le blé dur) en avoine,

[1] *Canadian Farm Economics*, «The Grain Delivery Quota System of the Canadian Wheat Board», vol. 4, n° 3, août 1969, pp. 21-23.

en orge et en seigle, la superficie en jachère, et celle semée en graminées et cultures fourragères admissibles. Par exemple, un contingent d'un boisseau signifie qu'un producteur peut livrer une quantité ne dépassant pas un boisseau par acre de superficie déterminée. La quantité globale peut se composer d'une seule céréale ou de plusieurs. Au fur et à mesure que l'espace le permet, ce procédé se répète au cours de la campagne agricole, chaque reprise successive de livraison, après la première (contingent d'un boisseau), étant désignée comme un contingent de 2, 3, 4, 5 boisseaux, etc., quoique les livraisons à chaque niveau des contingents soient limitées à un boisseau par acre de superficie déterminée. Au cours de l'année, le niveau du contingent peut varier suivant l'endroit quoique l'on fasse tous les efforts possibles pour égaliser ce niveau dans toute la région désignée à la fin de la campagne agricole. En vertu de ce contingent, les grands producteurs peuvent disposer d'un volume proportionnellement plus considérable de l'espace disponible dans les silos.

3. Contingent fondé sur la superficie ensemencée: ce contingent est appliqué dans le cas des récoltes spéciales comme le lin et le colza (en certaines années le blé dur) et il est constitué d'un nombre de boisseaux fixe par acre ensemencée en l'espèce donnée ou d'une quantité déterminée, selon la plus élevée des deux quantités.
4. Contingents complémentaires et d'ajout: il s'agit d'un appel de livraison de céréales spécifiées en vue d'exécuter des engagements de vente lorsque les contingents généraux ne suffisent pas pour répondre à ces besoins. Ils s'ajoutent donc à tous les contingents indiqués précédemment et sont normalement définis comme les contingents fondés sur la superficie ensemencée quoique l'on puisse aussi demander livraison d'une quantité déterminée seulement, par exemple un contingent de deux wagonnées supplémentaires.
5. Contingents spéciaux: on peut décider d'établir des contingents spéciaux pour répondre à un ensemble particulier de circonstances, comme au cours de la campagne de 1968-1969, alors qu'un contingent «anticipé» a été déclaré pour la livraison de céréales à haute teneur en humidité et un contingent spécial a été accordé à certains producteurs de la région de la vallée de la rivière Rouge qui étaient exposés à des dommages par l'inondation. On peut aussi citer en exemple les contingents accordés aux successions des producteurs décédés et aux producteurs retraités...

Le régime actuel constitue un contingentement des ventes par les producteurs. Ce n'est pas un contingent de production. A l'exception d'un programme spécial permettant la vente de céréales fourragères aux fabricants d'aliments sans assujettissement à des contingents (Programme pour les fabriques d'aliments du bétail), les producteurs ne vendent qu'en livrant leur récolte au silo local. Durant n'importe quelle campagne agricole donnée, la production est terminée avant que le producteur ne ressente les restrictions ou les prescriptions du contingentement. S'il arrive que sa production ne soit pas proportionnée à la demande du marché, il ne l'apprend qu'après coup et il s'écoule parfois une campagne entière avant qu'il puisse appliquer les mesures qui s'imposent.

Il est acquis que les contingents faibles sont un signal invitant à réduire la production. Les contingents ne sont cependant pas la cause de ces réductions, en effet les producteurs subiraient les pressions inévitables du marché même sans le contingentement. En de semblables circonstances, ces pressions seraient subies moins uniformément par les producteurs individuels.

On a critiqué ce système en prétendant qu'il est inflexible et incapable de refléter la demande du marché. Si les greniers des producteurs contiennent les catégories et les espèces de céréales requises, le système semble satisfaisant pour répondre aux demandes du marché d'une campagne courante grâce aux contingents complémentaires et aux contingents fondés sur les superficies ensemencées. Quel que soit le système utilisé, il y aura toujours chez les producteurs tendance naturelle à livrer les céréales dont la valeur est la plus élevée lorsque l'occasion se présente, et la valeur des céréales reflète assurément la demande du marché. Comme on l'a mentionné plus tôt, le système n'est pas un contingentement de la production et dans ce sens il peut être considéré comme étant rigide.

L'idée essentielle du régime est d'égaliser les occasions de livraison, c'est-à-dire d'attribuer l'espace disponible le plus équitablement possible. En pratique toutefois, il est presque impossible d'établir un système parfaitement équitable pour tous les producteurs. Le contingent unitaire, par exemple, applique l'idée essentielle mais il profite surtout aux petits producteurs tandis que les contingents généraux avantagent les gros. Les contingents fondés sur les superficies ensemencées et les autres tendent à favoriser les producteurs d'une récolte au détriment des autres producteurs. Il est également vrai que le système favorise la production du blé. Par exemple, l'avoine et l'orge donnent toujours plus de boisseaux à l'acre que le blé, fait dont le système ne tient pas compte sauf dans le contingent unitaire. (Jusqu'à un certain point, il y a compensation à cet égard du fait qu'une partie considérable des céréales fourragères sont consommées à la ferme). De façon générale, le système favorise la production extensive ou à faible rendement. On a déjà affirmé que les efforts tentés en vue de mettre sur pied un système équitable ont abouti à l'inefficacité de la manutention et de la commercialisation, mais il peut être également vrai que le manque d'efficacité, s'il en est, est imputable partiellement aux difficultés du transport.

Pour mieux coordonner les expéditions en partance des silos de campagne pour répondre aux besoins du commerce au niveau des terminus et à la nécessité de constituer des stocks d'inventaire, le Comité technique du transport[2] a été formé pour étudier dans leur ensemble les techniques marchandes appliquées aux céréales, et le système de transport desservant l'Ouest canadien, en vue de formuler des recommandations à leur égard. En octobre 1968, le Comité a préconisé l'adoption d'un Système de zonage des expéditions. Deux zones ont été créées à titre d'essai en février 1969 et dès la fin de juin, neuf autres ont commencé à fonctionner. Dès le mois d'octobre 1969, tous les silos de campagne qui expédient leurs céréales aux terminus de la côte de l'Ouest, et deux parmi ceux qui dirigent les leurs à la tête des Grands lacs, étaient assujettis au système de zonage.

Le nouveau régime se fonde essentiellement sur le classement géographique, par zones distinctes, des lignes des chemins de fer National canadien et Pacifique canadien. Chaque zone comprend un groupe de quarante à cinquante points de chargement, comptant jusqu'à cent silos dispersés à plusieurs milles d'intervalle le long d'une ligne ferroviaire commune.

[2] Le Comité technique du transport est formé de représentants de la Commission canadienne du blé, de la Commission des grains, des sociétés de manutention des céréales et des chemins de fer.

Dans l'application de ce régime, la Commission canadienne du blé, d'une part, les sociétés commerciales et coopératives, d'autre part, prévoient leurs ventes plusieurs mois à l'avance et tentent de déterminer, semaine par semaine, le type, la quantité et la catégorie de céréales qui devront être livrées aux clients de l'intérieur et de l'extérieur. Ces prévisions sont compilées zone par zone à l'intention de la Commission canadienne du blé.

Sur la foi de ces données, la Commission informe les sociétés commerciales et coopératives du nombre de wagonnées, du type et des catégories de céréales, et de la destination des envois, que chacune d'elles sera autorisée à expédier hors de sa zone durant une semaine ou une période de temps déterminée. Les chemins de fer sont tenus de pourvoir les endroits de chargement d'un certain nombre de wagons à l'intention des silos autorisés, durant une semaine déterminée, et à transporter à destination les wagons chargés, selon le programme préétabli. Le régime prévoit de pertinentes mesures d'encouragement et des sanctions de nature à favoriser autant que possible l'application la plus efficace des techniques marchandes et l'utilisation optimale du matériel de transport.

De façon générale, le Système de zonage des expéditions entend assurer la disponibilité de céréales de types et de catégories voulus, à l'endroit approprié et en temps utile. Pour atteindre ces objectifs, il faudra peut-être apporter de nombreux changements aux plans et aux programmes actuels, dont le régime de contingentement des livraisons et la politique des avances en espèces, ainsi qu'aux mesures qui ont eu pour effet d'encourager l'accumulation des stocks et l'engorgement des voies commerciales par des surplus pléthoriques.

Séminaire sur le blé—le 3 décembre 1969
Département de l'économie agricole et de la gestion agricole
Université du Manitoba, Winnipeg

PROGRÈS TECHNIQUES RÉALISÉS EN MEUNERIE ET EN BOULANGERIE ET EFFETS EXERCÉS PAR LES NOUVELLES TECHNIQUES SUR LES MARCHÉS DU BLÉ CANADIEN

G.N. Irvine[1]

Au nombre des principaux facteurs qui ont favorisé l'élévation de l'Ouest canadien au rang des grandes régions exportatrices de blé, citons le perfectionnement du moulin à cylindres en Europe au milieu du dix-neuvième siècle. Avant cette époque, les meuniers moulaient à la meule actionnée principalement par la force éolienne ou hydraulique. Avec les anciens moulins les blés tendres donnaient les farines les plus blanches. Au contact des meules, ils livraient facilement leur farine sans que le son résistant et relativement ferme, si caractéristique de ces blés, ne se désagrège et ne pique la farine. Les blés de force faisaient alors l'objet d'une importante réfraction, car ils donnaient très difficilement leur farine. De plus, la mouture désagrégeait facilement le son qui tachetait la farine. Les blés de force produisaient une farine grossière, colorée et tachetée, alors que les blés tendres livraient la fine fleur de farine pure et blanche. L'avènement du moulin à cylindres a renversé la situation en permettant d'obtenir des blés de force des rendements en fine fleur de farine que ne pouvaient égaler les blés tendres soumis aux procédés soit des cylindres soit des meules. Par surcroît, le blutoir complémentaire des cylindres est venu confirmer le triomphe du progrès technique en permettant la production de farines de blé de force d'une telle excellence qu'on les désignait alors, comme de nos jours d'ailleurs, les farines «Patent», c'est-à-dire brevetées (parce qu'on les obtenait au moyen du nouveau procédé breveté). Au temps du perfectionnement du moulin à cylindres principalement en Hongrie, ce pays produisait une proportion élevée de blé de force indigène. Durant de longues années—jusqu'à la première Guerre mondiale—la farine hongroise obtenue par le procédé des cylindres établissait la norme chez les boulangers européens. Le procédé des cylindres a prévalu très rapidement, surtout dans la partie septentrionale des États de l'ouest-central américain, et peu après dans l'Ouest canadien. Dès le début du siècle, le Royaume-Uni, et d'autres pays européens adoptaient le nouveau procédé.

[1] Directeur du Laboratoire de recherches sur les céréales, Commission des grains du Canada.

C'est ainsi que s'ouvrait la voie à l'exportation de la farine canadienne (et avec elle, du blé de l'Ouest canadien) que produisaient les grands moulins à cylindres. Toutefois, certaines différences distinguaient la meunerie de l'Ouest canadien de celle de l'Europe. La plupart des régions de l'Europe produisaient d'importantes quantités de blé tendre que la meunerie devait nécessairement employer. C'est pourquoi les meuniers ont conçu un modèle de cylindres aptes à moudre un mélange de blés tendres et de blés de force d'importation. Pour obtenir les meilleurs résultats, il fallut en arriver à un compromis et les procédés mis en œuvre étaient très élaborés. La réduction du blé en farine procédait très délicatement par de nombreux passages entre les cylindres réducteurs. C'était la technique dite de la réduction progressive. En Amérique du Nord, où seuls les blés de force étaient réduits en farine panifiable, la technique était beaucoup plus rapide et plus simple. La technique européenne de la réduction progressive du mélange contenant des blés tendres donnait les meilleurs résultats à la condition de ne pas trop désagréger les grains d'amidon. Or, nous savons aujourd'hui que la désagrégation conditionne principalement l'absorption au cours de la planification de fortes quantités d'eau, particularité qui caractérise les farines de blé de force obtenues par les techniques rapides mises en application aux États-Unis et au Canada.

A compter du commencement du siècle jusqu'à la fin de la deuxième Guerre mondiale, la meunerie européenne a subi peu de modification. La valeur du blé de force à haute teneur en protéine, en mélange avec les blés tendres indigènes, a fini par être généralement reconnue, mais les politiques protectionnistes en application dans la plupart des pays d'Europe durant les années 30 imposaient de rigoureuses restrictions sur les quantités de blé d'importation admis dans les mélanges à mouture. Toutefois, la situation s'est grandement améliorée à mesure que le continent se remettait des effets de la deuxième Guerre mondiale. De nombreux moulins ont été construits durant les années 50. Néanmoins, la seule innovation foncière (innovation qui d'ailleurs ne changeait vraiment pas le procédé de la mouture) consistait en l'introduction du transport pneumatique des produits à l'intérieur des moulins. Vers la fin de cette décennie et au commencement de la suivante, d'abord dans l'Europe de l'est, puis dans l'Ouest européen et au Royaume-Uni, les possibilités d'accroître la productivité sans avoir à ajouter à l'équipement ont incité les meuniers à remodeler les moulins et à en simplifier les opérations. En chargeant davantage les cylindres, la désagrégation de l'amidon était plus prononcée et la farine acquérait ainsi un plus grand pouvoir d'absorption d'eau. Cette constatation a probablement été faite d'abord au Royaume-Uni où le blé de force entrait en beaucoup plus grande proportion dans les mélanges à mouture que partout ailleurs en Europe—normalement dans la proportion de 50% ou même davantage. Cette innovation arrivait en son temps. Elle a permis de tirer avantage du progrès que les boulangers étaient sur le point de réaliser.

Jusque-là, les boulangers européens étaient accoutumés depuis longtemps à la farine faible, à modique teneur protéique; ils avaient mis à point les techniques les plus appropriées à ce type de farine. Le pétrissage demandait une grande délicatesse et la durée de la fermentation était relativement courte. Le pain était généralement lourd, à texture assez grossière, et il se conservait plutôt mal. Néanmoins, il était généralement savoureux. Au Royaume-Uni, avec les farines fortes, à haute teneur protéique, le temps de la fermentation était plus long et le pétrissage un peu plus vigoureux, mais beaucoup moins qu'au Canada ou aux États-Unis. Nos farines étaient considérablement plus riches en protéine et plus fortes, car elles provenaient uniquement de la mouture des blés de force. Nous savions depuis longtemps que les boulangers canadiens obtenaient un pain beaucoup plus volumineux et par conséquent d'une meilleure texture et se conservait mieux que celui de leurs homologues britanniques qui employaient cependant la même farine. Autrement dit, nous savions que la teneur protéique et la force générale des farines panifiables employées par les grands boulangers du Royaume-Uni étaient plus que suffisantes pour donner la qualité de pain qu'ils offraient.

Vers le milieu des années 50, la grande révolution boulangère a commencé de se manifester aux États-Unis avec l'introduction du procédé Baker—procédé de panification automatique en continu qui dispense de la phase classique de la fermentation en vrac, d'où une accélération marquée de la production avec une grande économie d'espace et de main-d'œuvre par rapport à l'importance de la production. Le procédé s'est propagé en coup de vent à travers les États-Unis. En moins de dix ans il s'appliquait à plus de 50% de la production panaire industrielle. Un de ses principaux avantages réside dans l'augmentation considérable de l'eau d'hydration de la farine, d'où l'accroissement notable de la quantité de pain à tirer d'un sac de farine. Pourtant, le procédé n'était pas sans inconvénient: il donnait un pain d'un type autre que celui auquel la boulangerie avait accoutumé le consommateur; il avait la texture du gâteau des anges et la mie était très molle; la croûte différait légèrement aussi, d'où une perte de saveur. Les Américains se sont accommodés en général de ces changements, mais l'acception semble s'être stabilisé au niveau d'environ 60% de la production panaire totale. L'innovation a été mise à l'essai au Canada et au Royaume-Uni mais le nouveau pain n'a pas réussi à se concilier la faveur des consommateurs. Au Royaume-Uni ce pain s'écartait nettement du pain ordinaire et le procédé a été rapidement abandonné. Cependant l'Association britannique pour la recherche en industries boulangères, la BBIRA, s'était procurée un appareil pilote Baker de commande et avait fait faire des expériences de panification. Au nombre des principaux avantages du procédé signalons la très grande rapidité de la fermentation de la pâte, mais au coût d'une dépense d'énergie relativement forte. La consommation d'énergie semblait assez constante et plus ou moins indépendante du type de farine employée. La BBIRA a étudié davantage la question de la dépense d'énergie en mettant à l'essai divers malaxeurs. Le succès de l'opération résidait dans la rapidité d'expédition du travail. Un seul

malaxeur semblait répondre facilement à cet impératif et se prêter à la panification commerciale. En procédant en discontinu, au lieu de suivre la méthode du continu, les chercheurs ont constaté qu'avec une dépense d'énergie de 5 watts-heures par livre de pâte préparée en cinq minutes, ils pouvaient se dispenser complètement de la phase de fermentation en vrac et produire néanmoins un pain de type anglais dont les caractères essentiels ne s'écartaient en rien de ceux du pain obtenu par le procédé usuel. Telle est l'origine du procédé de panification «Chorleywood Bread Process (CBP).» Le malaxeur original avait été conçu pour le mélange de pigments, de ciment et d'autres poudres, mais certainement pas pour la panification. Le fabricant a vite saisi les possibilités de son matériel. Il s'est empressé d'en augmenter le rendement et d'en automatiser le fonctionnement en vue de l'adapter à la boulangerie industrielle. En moins de huit ans, 70% de la production boulangère industrielle en Grande-Bretagne empruntait le procédé CBP. Plusieurs autres fabricants s'emploient maintenant à produire le matériel approprié à l'exploitation du procédé qui commence à se propager rapidement au delà du Royaume-Uni. Il est déjà adopté dans des régions aussi éloignées que Singapour, la Malaisie et les Philippines.

Le procédé Chorleywood est moins compliqué que la méthode Baker. Il se prête beaucoup mieux à la production de divers types de pain. Il a l'avantage de conserver à la farine son grand pouvoir d'absorption d'eau, l'une des caractéristiques du procédé Baker, mais surtout il possède sur celui-ci un *avantage marqué* pour les industries meunière et boulangère du Royaume-Uni: il permet d'employer une farine notablement plus faible sans sacrifier la qualité du pain ordinaire. Il est possible maintenant de produire le type classique de pain en employant un mélange fait de 75% de blé tendre et 25% de blé de force, contre 60 à 75% de blé de force autrefois. Néanmoins, en diminuant la teneur protéique de la farine, on en abaisse aussi quelque peu son pouvoir d'absorption d'eau. Les meuniers britanniques ont réagi rapidement à cet état de choses. Ils avaient déjà appris le moyen d'accroître la désagrégation des particules d'amidon, ce qui favorise l'hydratation de la farine, lors des tentatives qu'ils ont faites pour raccourcir les opérations de l'extraction. Aussi, ils se sont appliqués résolument à la tâche de réduire les grains d'amidon et à mettre rapidement au point la technique de la production de farines à faible teneur protéique propres au conditionnement par le procédé Chorleywood sans pour autant en infirmer la capacité d'absorption d'eau.

Depuis la mise au point en 1960 du procédé CBP, les ventes de blé canadien au Royaume-Uni sont allées en diminuant régulièrement à partir de 78 millions de boisseaux à 55 millions l'an dernier. La rapidité avec laquelle le procédé Chorleywood s'est étendu à la production industrielle du pain a été accélérée par la perspective de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. L'adhésion de la Grande-Bretagne au Traité de Rome y modifierait sensiblement le coût de la farine et du pain. Le procédé CBP offrait immédiatement le moyen de comprimer les importations de blé de force à employer

en mélange pour l'extraction de la farine panifiable. Aussi, les meuniers britanniques n'ont pas laissé passer une aussi belle occasion, eux qui possédaient ou tenaient sous leur dépendance environ 80% de l'industrie boulangère du pays. Le changement en faveur du nouveau procédé n'a pas été le résultat d'un mouvement d'ensemble des boulangeries particulières, mais plutôt la conséquence de la politique opportune des deux plus importants groupes de meuniers qui ont entraîné rapidement les autres à leur suite. Advenant que le Royaume-Uni se joigne au Marché commun, il ne fait pas de doute de la consommation de blé de force d'importation ira encore en diminuant.

La révolution qui a transformé l'industrie boulangère n'a pas encore pris en Europe ni au Japon la même ampleur qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais le mouvement est lancé. Ni les boulangeries de l'Europe occidentale ni celles du Japon ne sont tenues aussi directement sous la dépendance de l'industrie meunière; le changement dans ces pays s'opère donc plus lentement. En Europe orientale les avantages des nouveaux procédés dispensant du travail de nuit sont des plus séduisants; aussi, l'obstacle à la conversion est de nature économique en grande partie. Cette région s'intéresse grandement à ces innovations. Au surplus, le Ve Congrès international sur les céréales et le pain qui se tiendra en mai prochain à Dresde, en Allemagne de l'Est, ne pourra manquer de stimuler davantage l'intérêt. Une exposition du matériel de boulangerie se tiendra en même temps que le congrès du pain. Pour la première fois des centaines de techniciens des secteurs meunier et boulanger sont attendus des pays situés derrière le Rideau de fer. Ils prendront part au congrès et auront l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans l'hémisphère occidental.

Le Laboratoire de recherches sur les céréales de la Commission des grains étudie depuis leur première mise au point le procédé Chorleywood et la méthode américaine à régime continu. Nous avons acquis probablement autant d'expérience avec les deux procédés que quiconque. Nos résultats font voir trois choses: d'abord que le procédé britannique et ses possibilités de développement se prêtent à la production d'aussi bon pain à la levure, de type occidental, que tout autre au monde; puis, que la qualité de la protéine n'a plus l'importance qu'elle avait antérieurement en boulangerie, et que la quantité de la protéine prend de l'importance à mesure que la teneur générale de celle-ci diminue dans la farine panifiable; enfin, que la recherche n'a pas dit son dernier mot en ce qui concerne la qualité minimale de la farine susceptible de réussir d'après cette méthode. Ainsi, à en juger par notre expérience, nous pouvons conclure que l'importation de blés de force diminuera dans les pays dont la production de blés tendres excède déjà *les besoins actuels.*

La mouture pose aux meuniers britanniques des problèmes d'une grande complexité depuis fort longtemps. Le Royaume-Uni applique une politique de «nourriture à bon marché» fondée sur le dégrèvement des denrées brutes, dont le blé. En conséquence, le marché britannique fait l'objet d'une vive

concurrence de la part des pays qui ont à exporter des surplus de blé. Les grandes meuneries y ont acquis depuis longtemps une haute compétence dans la détermination des mélanges à mouture les plus économiques et conformes à la fois, aux normes qualitatives minimales. Toutefois, au cours des années, la tâche n'a pas été sans mécomptes. Les petits meuniers de leur côté ne pouvaient se permettre de courir les risques que comportait le jeu et d'ailleurs, ils manquaient d'espace pour entreposer plusieurs types de blé. Ils comptaient plutôt sur le blé canadien comme base de leurs mélanges à mouture, depuis le commencement de nos exportations jusqu'à ces dernières années. Les efforts déployés pour maintenir l'excellence de la farine leur ont coûté bien du mal. Jusqu'à l'avènement du procédé de panification Chorleywood, la teneur protéique des farines à pain variait légèrement d'une année à l'autre; néanmoins, en faisant entrer d'importantes quantités de blé canadien dans le mélange à mouture, et parce que les boulangers, comme nous l'avons vu, se contentaient d'un produit de qualité nettement en deçà de ce qu'aurait permis l'excellence de leur farine, les meuniers ont réussi assez bien à se maintenir malgré le jeu des variations. Mais avec le procédé Chorleywood, les boulangers regardent beaucoup plus au rendement optimal de la farine. Il leur est possible maintenant d'abaisser la teneur protéique de la farine sans nuire à la qualité du pain. Dans ces conditions, la marge de sécurité est mince. Avant l'adoption du procédé CBP, le niveau protéique de la farine était d'environ 12%. Pour obtenir une farine de cette qualité, en employant uniquement du blé canadien, celui-ci devait avoir une richesse protéique d'au moins 12.8%. Or, le Tableau 1 fait voir justement que notre blé ne pouvait remplir cette condition de 1952-1953 jusqu'à 1958-1959. C'est durant cette période que les premiers blés américains à haute teneur protéique garantie ont commencé à faire leur apparition sur le marché du Royaume-Uni. La plupart étaient des blés de force d'hiver d'une richesse en protéine garantie de 14.5%. Durant cette même période aussi, la production du blé au Royaume-Uni était à la hausse. Au moyen d'un régime de paiements d'appoint, le gouvernement britannique rendait le blé anglais occasionnellement fort intéressant pour les meuniers du pays. En vertu de cette politique, le blé indigène s'écoulait aux meuneries au prix qui pouvait en être obtenu et le gouvernement comblait la différence par rapport à un certain prix minimal garanti au niveau des agriculteurs. Ainsi, les prix s'avilissaient parfois jusqu'à dix-neuf livres la tonne, au regard de vingt-huit à trente-cinq livres pour le blé importé. Jusque-là, peu ou point de blé anglais entrait dans les mélanges à mouture, mais maintenant les invites sont irrésistibles. Dès la campagne agricole de 1959-1960, la teneur protéique du blé canadien est revenue plutôt à la normale et les meuniers ont commencé à étudier les combinaisons de blés de mouture. Les niveaux protéiques de nos blés sont demeurés élevés jusqu'à 1966-1967. Durant cette période le procédé Chorleywood a déferlé sur le pays; simultanément la richesse protéique de la farine diminuait progressivement, car l'expérience faisait voir que la teneur antérieure de 12% n'était plus nécessaire. Présentement les niveaux protéiques des farines propres à la

panification d'après le procédé Chorleywood sont de l'ordre de 10.5 à 11%. Durant cette période, les principaux meuniers britanniques déployaient une grande activité à la recherche de techniques propres à l'extraction de farines convenant au nouveau procédé. Entre autres moyens, ils ont fait appel à l'ordinateur pour établir le mélange à mouture le plus économique. Leurs études semblent indiquer que les mélanges les plus avantageux se composent de deux éléments principaux: d'une part, de blés tendres à bon compte, anglais et continentaux, et d'autre part, de blés de force à haute teneur protéique. La protéine des blés tendres varie peu d'une expédition à l'autre et conséquemment, pour établir par ordinateur les programmes d'importations, il faut connaître la teneur protéique des blés de force à une faible marge près. Et, plus la teneur est élevée, plus elle est avantageuse. A cet égard, les américains produisent maintenant des blés de printemps du Nord à 14 et 15% de protéine, les soviétiques, des blés SKS à 14 et 15% aussi, et les australiens des blés de force Primes à 14.5%. Autant de blés offerts au Royaume-Uni, d'une richesse protéique garantie, qui supplantent maintenant une grande partie du blé canadien.

TABLEAU I

Teneurs protéiques moyennes du blé du Nord nº 2

Campagne agricole	Atlantique	Pacifique	Churchill	Nationale de l'Ouest
1951/52	13.1	13.8	14.5	14.2
52/53	12.7	12.6	13.6	13.7
53/54	12.6	12.5	13.7	14.0
54/55	12.4	12.5	13.3	13.8
55/56	12.3	12.4	13.3	13.7
56/57	12.3	12.4	12.6	13.3
57/58	12.4	12.7	12.8	14.0
58/59	13.1	13.2	13.2	14.5
59/60	13.7	13.7	14.0	14.6
60/61	13.8	14.3	14.3	14.4
61/62	13.9	14.2	14.2	14.4
62/63	13.8	14.4	14.2	14.4
63/64	14.1	14.3	14.6	14.4
64/65	14.5	14.8	14.5	14.6
65/66	14.4	14.7	14.9	14.5
66/67	13.8	13.4	14.1	14.2
67/68	13.8	13.6	13.4	14.3
68/69	13.8	13.4	13.8	14.4

Voyons un exercice simplifié du calcul d'un mélange à mouture. Comparons, sous l'angle économique, des mélanges donnant 12 et 11% de protéine, faits de blé anglais à 9% de protéine et de blés canadiens à diverses teneurs protéiques, comme il peut s'en présenter durant une période prolongée. En mettant pour hypothèse que la tonne de blé indigène revient aux meuniers britanniques à $58, et le bé canadien, à $80, nous

arrivons aux chiffres indiqués au Tableau II. A mesure que s'accroît la teneur protéique du composant canadien, notons la diminution du coût du mélange, et l'avantage marqué du mélange à 11% par rapport à celui de 12%. Mais l'avantage politique importe peut-être plus encore par la baisse verticale du coût en devises fortes. Maintenant calculons la valeur attribuable au blé de force dans les mélanges, en divisant la différence du coût par le pourcentage de nos blés qui y entrent. Dans le mélange à 12.5% de protéine, le blé à 14.5% prend, par rapport au blé à 12.5%, une plus-value de 23c. le boisseau et présente une différence en devises étrangères de 35%. Dans le cas du mélange à 11% de protéine, la plus-value du blé à 14.5% est de 34c. le boisseau, et la différence en devises étrangères s'élève à 37%. Ainsi, plus le niveau protéique baisse dans le mélange à mouture, plus le blé à haute teneur prend de valeur pour le meunier britannique et pour l'économie du pays. Jetons maintenant un regard sur la situation qui prévaut à l'égard du blé canadien à environ 13% de protéine entrant au Royaume-Uni, à égalité de prix, en concurrence avec le blé soviétique SKS à 15%. Le mélange fait avec le blé canadien coûte $68.75, dont $40 en devises fortes, contre respectivement $64.95 et $26.45 dans le cas du mélange fait de blé soviétique. On pourrait rétorquer que le blé canadien rend plus en farine, ou qu'il est plus faible en cendre, etc. Mais en raison du très faible pourcentage de blé de force incorporé dans le mélange, ces considérations tendent à perdre de leur importance. A mon avis, il n'est pas difficile de voir pourquoi les meuniers britanniques ont remplacé presque tout le blé canadien par le blé de mouture soviétique ou australien.

TABLEAU II

Coût du mélange à mouture au Royaume-Uni d'après la teneur protéique du blé canadien du Nord nº 2

	Rapport Can/Ang.	Coût total du mélange	Coût représenté en devises fortes
		(dollars can.)	(dollars can.)
Mélange à 12% de protéine			
Blé du Nord nº 2			
teneur protéique de 12.5%	85/15	76.70	68.00
13.0%	75/25	74.50	60.00
13.5%	65/35	72.35	52.00
14.0%	60/40	71.20	48.00
14.5%	55/45	71.10	44.00
Mélange à 11% de protéine			
Blé du Nord nº 2			
teneur protéique de 12.5%	57/43	70.50	45.50
13.0%	50/50	69.00	40.00
13.5%	45/55	67.90	36.00
14.0%	40/60	66.80	32.00
14.5%	36/64	66.00	28.80

HYPOTHÈSE:—Blé anglais à $58 la tonne, 9% de protéine.
Blé canadien à $80 la tonne, taux de protéine variable.

J'estime que la baisse générale de la teneur en protéine du mélange à mouture panaire motive le changement d'attitude des britanniques à l'égard de la richesse protéique du blé canadien. Autrefois, ils se souciaient peu que le Canada adoptât un système de classement fondé sur la teneur protéique; mais à présent, si nous ne pouvons leur fournir un blé d'une richesse protéique minimale garantie, ils font savoir qu'ils n'ont plus intérêt à s'approvisionner chez nous. Tant que les État-Unis, l'U.R.S.S. et l'Australie répondront à leurs besoins, il nous faudra soutenir la concurrence ou perdre cette clientèle. La situation qui prévaut sur le marché britannique se répète aussi, plus ou moins fidèlement, sur ceux de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de la France et de la plupart des autres pays où les niveaux protéiques des farines panifiables sont normalement assez faibles, c'est-à-dire dans les pays où un fort pourcentage du mélange à mouture panaire comprend le blé tendre indigène.

Il existe une autre catégorie de marchés d'une importance grandissante où les blés de force à teneur protéique garantie sont en demande. Je songe aux anciens territoires coloniaux en Afrique, en Asie, aux Antilles et dans la plupart des pays des Amériques Centrale et du Sud. Ces pays ne produisent généralement pas de blé; ceux qui font exception cultivent le blé depuis peu et en petit. Autrefois, ils importaient toute la farine dont avait besoin leur industrie boulangère. La plupart d'entre eux s'approvisionnaient en farine canadienne extraite de notre blé roux de force, type de printemps. Aux beaux jours de nos exportations, les vendeurs moussaient la haute teneur protéique de notre farine. La concurrence soutenue entre les meuniers canadiens et américains a eu pour résultat d'accroître régulièrement les exportations de farine riche en protéine. En édifiant ses ventes de farine sur sa valeur protéique, le commerce en a créé la demande. Plus la farine était riche en protéine, plus les boulangers dans la pratique la jugeaient à l'épreuve des échecs. Au cours de la dernière quinzaine d'années, ces exportations ont cessé avec l'aménagement de meuneries dans presque tous ces pays. En contre-partie du tarif protecteur contre l'importation de farine, les meuniers s'engagent à produire une farine d'aussi bonne qualité que celle qui s'y importait autrefois, c'est-à-dire de façon générale, aussi bonne que la farine canadienne dont la richesse protéique s'élevait ordinairement à 14% ou davantage. Pour réussir à produire une farine de cette richesse, il faut employer un blé de mouture de 14.6% en protéine. Dans bien des cas, lors de la construction d'une meunerie, des représentants viennent au Canada prendre des arrangements pour la fourniture de blé apte à donner une farine de cette qualité. Hélas, au cours des vingt-cinq dernières années, la teneur protéique moyenne de nos blés a atteint ce niveau seulement deux fois. Durant de nombreuses années, les meuniers canadiens—spécialement ceux de l'Ouest canadien—prélevaient les blés riches en protéine pour leur mouture. Cependant, la moyenne annuelle de la teneur protéique du blé de la catégorie du Nord n° 2 a égalée ou dépassée 14% trois fois seulement sur la côte de l'Atlantique et

six fois sur celle du Pacifique; néanmoins, la moyenne protéique du blé employé par les meuniers de l'Ouest canadien a été inférieure à 14% quatre fois seulement, et encore, à chaque occasion, elle dépassait d'au moins 1% celle du produit d'exportation durant l'année en cause. La sélection pratiquée par les meuniers leur a permis de faire de belles affaires dans le temps, mais le retour des choses hante les esprits maintenant, car les moyens nous échappent pour répondre aux besoins de ces marchés en blé riche en protéine. Ainsi dans ces régions aussi, nous avons besoin de produire des blés à haute teneur protéique garantie pour pouvoir soutenir la concurrence.

Toutefois, la situation n'est que provisoire, même si elle peut durer assez longtemps. Il y a peu de doute, en effet, que la révolution qui s'opère en boulangerie finira éventuellement par gagner ces régions. Lorsque ce sera un fait accompli, le besoin de farine riche en protéine cessera de se faire sentir et ces pays s'accommoderont parfaitement de blé d'une teneur d'environ 13%, s'ils ne se mettent pas à produire eux-mêmes leur blé tendre. Le procédé Chorleywood a déjà gagné Singapour et la Malaisie qui constituaient autrefois de bons marchés pour notre farine à haute teneur protéique. Avant l'avènement du nouveau procédé, l'industrie meunière s'y était installée et durant les années où nous produisions un blé riche en protéine, nous réussissions à y écouler d'importantes quantités. Mais depuis l'introduction du procédé CBP, le mélange de blés à mouture se compose presque entièrement de blés australiens FAQ, car la teneur protéique de leur farine est reportée maintenant à environ 11%. Il n'est pas douteux que cette même tendance continuera de se manifester dans la plupart de ces régions.

Autrefois, les meuniers canadiens prétendaient, avec raison d'ailleurs, que la vente de farine à l'exportation favorisait l'écoulement du blé sur le marché intérieur. Maintenant que nos marchés extérieurs sont tous perdus pour ainsi dire, nous devrions être en état de réserver le blé riche en protéine en vue de l'offrir à nos clients éventuels, comme le faisaient nos meuniers pour l'extraction de la farine d'exportation.

Résumons. Le principal changement d'ordre technique touchant la vente des catégories usuelles de blé canadien, modification de nature à exercer à l'avenir un effet probablement croissant, a pris la forme d'une révolution dans l'industrie boulangère. L'industrie meunière au Royaume-Uni, et progressivement ailleurs aussi, apprend à s'adapter à la nouvelle situation en diminuant la teneur protéique des mélanges à mouture panaire, et en désagrégeant davantage les grains d'amidon de manière à maintenir le rendement de la farine en pain. Les besoins des principaux pays producteurs de blé tendre se résument à l'importation de blés de force d'une teneur protéique minimale uniformément élevée; dans l'ensemble les quantités de blé d'importation diminueront et le commerce de cette denrée reviendra aux pays qui pourront fournir le type de blé approprié. L'emploi du blé riche en protéine a pour effet, non seulement d'abaisser au minimum le coût du mélange à mouture, mais aussi de minimiser le besoin de change étranger.

La révolution n'a pas encore déferlé dans de nombreuses régions sous-développées. Elles continueront pour un certain temps encore de demander des blés riches en protéine. Même quand la révolution aura gagné ces régions, le mélange à mouture le plus économique pour plusieurs d'entre elles pourrait être constitué de blé tendre d'importation à bon compte et de blé de force à haute teneur protéique.

chapitre six

BÉTAIL ET VOLAILLE

INTRODUCTION

Les industries du bétail et de la volaille présentent un ensemble de tendances saines et de défis de croissance. La consommation de viande rouge et de chair de volaille s'est accrue de façon remarquable, soit de 154 livres par personne en 1953 à 195 livres en 1967, et on prévoit qu'elle sera de 217 livres en 1980. L'industrie de la viande rouge ne s'est pas développée à l'abri de barrières protectrices, mais en tant que partie d'un marché continental interrompu par de modestes tarifs douaniers canadiens et américains. L'industrie de la chair de volaille a connu une expansion stupéfiante de la production et de la consommation par suite, principalement, d'une importante diminution des coûts de production et de transformation. La qualité du porc canadien est telle qu'il est possible d'en exporter chaque année quelque 50 millions de livres à un prix qui dépasse de beaucoup celui du porc américain.

Par ailleurs, ces industries ont des problèmes immédiats et à long terme. Compte tenu d'une accumulation sans précédent de stocks de grains, qu'est-ce qui nous empêche d'accroître considérablement notre production de bétail et de volailles et d'exporter davantage sur l'immense marché américain? Évidemment, le niveau des coûts et des recettes a incité les cultivateurs à produire de plus en plus de blé plutôt que d'accroître la production et l'exportation de bétail. Il s'agit en premier lieu de savoir si nous pouvons affronter la concurrence dans la production du bœuf, particulièrement au regard des énormes parcs d'engraissement des États-Unis. L'intégration verticale a accru l'efficacité ou abaissé les marges, ou les deux à la fois, dans les industries du poulet à griller et de la dinde aux États-Unis au point où nos

industries sont menacées, même en dépit des tarifs actuels de deux cents la livre pour les volailles vivantes et de cinq cents ou de 12½% pour les volailles habillées. Pouvons-nous soutenir les politiques des offices de vente visant le contingentement de la production et l'élimination de l'intégration verticale en face de concurrents aussi puissants juste au sud de nos frontières? Pourquoi la consommation d'œufs n'a-t-elle augmenté que de 6% au Canada pendant les neuf années de 1956-1960 à 1966-1968? L'aide accordée au transport des grains de provende et l'établissement des prix par la Commission canadienne du blé nous conduisent-ils à des programmes de gaspillage et remplis de contradictions? Avons-nous suffisamment conscience des problèmes régionaux de production, de vente et de revenu? Bien que le marché du bœuf se développe rapidement (par personne et globalement) au Canada et aux États-Unis, il y a lieu de craindre que les énormes stocks de grains et le potentiel croissant de la production céréalière au nord et au sud de la frontière entraînant une abondance de bœuf et de porc au point de saper les prix sur le marché continental de la viande.

Ce sont là quelques-unes des graves questions qui doivent être étudiées ici et dans le chapitre sur le blé, les céréales fourragères et les oléagineux. Dans ce chapitre, nous étudierons particulièrement la possibilité d'accroître nos exportations de bœuf vers les États-Unis et quelle serait la forme la plus appropriée de ces exportations: bovins d'engrais, bovins d'abattage ou bœuf[1].

BOVINS DE BOUCHERIE

L'accroissement phénoménal de la consommation au Canada et aux États-Unis est un point saillant de l'industrie des bovins de boucherie. Le bœuf est un des rares produits agricoles dont la consommation par personne augmente avec l'accroissement des revenus; la consommation accrue de la plupart des produits agricoles est presque exclusivement attribuable à l'accroissement démographique. Le tableau 1 représente les tendances de la consommation et le niveau prévu en 1980. Le chiffre de 100 livres de bœuf par personne[2] au Canada peut être trop faible de quelque dix livres, mais nous avons choisi le chiffre le plus prudent pour nos calculs «des soldes de denrées» en 1980.

La production canadienne de bœuf et de veau (exportation de bovins et veaux vivants non compris) a augmenté de 50% de 1959 à 1968 (tableau 2). Les exportations sous toutes les formes (bovins ou veaux, vivants ou habillés) ont varié considérablement d'une année à l'autre en volume et en

[1] Ce chapitre est tiré en grande partie d'une étude faite pour la Commission de planification «Détermination des tendances présentes et futures du commerce, Situation de l'offre et de la demande de bovins et de bœuf, de porcs et de viande de porc, en regard de la position compétitive du Canada sur le marché de l'Amérique du Nord» par R. G. Marshall de l'université de Guelph. Dans ce chapitre nous n'avons fourni ni descriptions ni statistiques qui n'avaient pas un rapport direct avec les problèmes et les politiques débattus. La Conférence des perspectives agricoles du Canada de 1969, ministère de l'Agriculture du Canada, comprend d'excellentes descriptions et statistiques.

[2] *Projections de l'offre et de la demande de l'agriculture canadienne 1980.* Voir également le chapitre *L'agriculture canadienne en 1980:* L'équilibre des composants agricoles.

composition, sans cependant présenter une tendance manifeste vers une augmentation ou une diminution. Pendant la période 1961-1967, les exportations de bovins vivants se sont chiffrées par 7.6% de la production canadienne et celles des veaux vivants 13.6%. Les exportations et importations de bovins et de veaux habillés ont été en équilibre pendant la période 1958-1968, mais elles ont varié d'une année à l'autre, probablement en raison des variations de l'abattage des vaches au Canada.

La «production» de bœuf comprend le nombre d'animaux exportés vivants et ceux qui ont été abattus au pays et mis à la disposition des consommateurs; les «inventaires» se rapportent au nombre dans les fermes. Depuis quelques années, le taux d'accroissement de la production de bœuf a dépassé celui des inventaires parce que les animaux ont été engraissés davantage avant l'abattage et ils ont été engraissés plus copieusement, ils ont donc atteint un poids plus élevé à l'abattage à un âge moins avancé.[3] Bien que ces deux tendances puissent vraisemblablement se maintenir, toute augmentation importante de la production de bœuf nécessitera un accroissement de troupeau reproducteur, c'est-à-dire un accroissement de l'élevage de veaux de boucherie.

TABLEAU I

Consommation par personne: viandes, volailles, œufs, Canada, 1961-1968 et prévisions pour 1980

	Bœuf	Porc	Veau	Mouton et agneau	Autres viandes	Toutes viandes rouges	Viande de volailles éviscérées	Œufs
				(livres)				(douzaines)
Moyenne 1951-55	61.6	51.6	7.9	2.3	10.4	133.8		
Moyenne 1956-60	69.3	50.5	7.7	2.8	10.1	140.4		
1961	70.5	50.3	6.8	3.5	8.8	139.9	31.1	22.6
1962	71.1	50.1	7.1	3.8	8.5	140.6	31.0	22.5
1963	74.3	50.7	6.5	4.0	8.4	143.9	33.0	21.5
1964	79.4	51.8	7.2	3.4	8.4	150.2	35.0	21.5
1965	83.6	47.9	8.3	2.8	7.8	150.4	36.6	21.3
1966	84.1	46.9	7.0	3.4	7.8	149.2	39.3	20.5
1967	84.0	53.8	7.2	3.6	8.6	157.2	40.7	21.2
1968	86.8	53.6	6.4	4.2	8.5	159.5	39.7	21.3
1980*	100.0	50.0	6.9	3.3	8.0	168.2	49.0	19.1

*Prévision.

SOURCES: colonnes 1 à 6—Statistiques du bétail et des produits animaux du Canada, no de cat. 23-203, BFS 1969, colonnes 7 et 8—Production de volailles et d'œufs 1958, no de cat. 23-202, BFS 1969.

Projection 1980: Projections de l'offre et de la demande, op. cit.

[3] Une étude récente révèle que de 1954-1959 à 1960-1962 plus de la moitié de l'accroissement de la production de bœuf provient du poids plus élevé des carcasses, mais que cette proportion a baissé à moins de 10% de 1960-1962 à 1965-1967. Cette étude indique que l'accroissement de la production de bœuf au Canada au cours des dernières années a été en grande partie soutenu par l'épuisement du troupeau reproducteur—un phénomène qui est nécessairement de courte durée. Voir J. S. Lohoar, «Perspectives d'accroissement des disponibilités du bœuf au Canada», *L'économie agricole au Canada*, ministère de l'Agriculture du Canada, avril 1969.

TABLEAU 2

Bœuf et veau, prix et exportations de bovins, veaux et bœuf, Canada, moyenne 1955–1957 à 1968

	1	2	3	4	5	6
	Animaux 1er juin	Bœuf et veau Production	Moyenne pondérée des prix	Exportations sur pieds Bovins	Exportations sur pieds Veaux	Exportations nettes de bœuf
	(milliers de têtes)	(millions de livres)	(dollars les 100 liv.)	(milliers de têtes)		(millions de livres)
Moyenne 1955–57	10,956	1,332.9	14.60	120.3	6.6	−17.6
1958	10,990	1,321.6	19.21	611.4	12.4	+24.2
1959	11,058	1,273.5	20.32	275.2	30.3	−24.0
1960	11,337	1,391.4	18.50	204.5	30.7	−23.1
1961	11,934	1,444.7	18.75	430.0	28.8	−18.0
1962	12,067	1,446.6	20.90	416.0	36.6	−29.6
1963	12,365	1,549.8	20.20	208.7	35.3	−38.2
1964	12,994	1,714.5	18.45	135.2	48.9	−5.0
1965	13,260	1,912.5	18.45	498.9	60.9	+63.6
1966	12,879	1,898.0	21.80	377.1	106.0	+33.6
1967	12,781	1,887.4	23.25	138.3	86.3	−25.3
1968	12,566	1,990.1	23.20	171.5	137.4	+26.2

Colonne 1 Nombre de bovins et de veaux dans les fermes.
4 Plus de 200 livres et autres que les bovins laitiers et de race.
5 Moins de 200 livres.
6 Exportations précédées du signe +, importations précédées du signe −.
SOURCE: Statistiques du bétail et des produits animaux, cat. n° 32-220, BFS.

LA PRODUCTION DE BOVINS D'ENGRAIS DOIT-ELLE ÊTRE ACCRUE CONSIDÉRABLEMENT?

Cette question est une des plus importantes et une des plus complexes que doit envisager l'agriculture canadienne. Elle est importante parce qu'elle pourrait représenter une des principales utilisations de rechange pour les superficies de prairies pour lesquelles la Commission de planification a recommandé (chapitre 5) de ne plus y cultiver de blé. Une des utilisations possibles de ces terres est la production d'orge de fourrage pour le Canada ou l'exportation. Cette utilisation des prairies est prometteuse, compte tenu de l'accroissement considérable que l'on prévoit dans les exportations d'orge vers le Japon en particulier. Il y a cependant des limites à ce qui peut être exporté à cause des politiques du Royaume-Uni et de la Communauté économique européenne. Le Royaume-Uni a subventionné la production de l'orge jusqu'à ce qu'elle soit suffisante pour répondre à ses besoins ou presque, et il est probable qu'il continue de le faire. La CEE a établi un rapport des prix du maïs et de l'orge qui favorise les importations de maïs et incite la France à subventionner les exportations d'orge. La Commission de planification a

accordé beaucoup d'importance à l'accroissement de la production d'orge dans les Prairies et elle prévoit l'exportation de 100 millions de boisseaux en 1980[4]. Cependant l'accroissement des superficies d'orge pour répondre à la demande intérieure et extérieure n'utilisera pas toutes les superficies qui doivent être soustraites de la culture du blé.

La culture de la graine de colza est également prometteuse comme panacée dans les Prairies et elle pourra remplacer en partie le blé. Mais la graine de colza ne pourra pas plus que l'orge résoudre complètement le problème de remplacement du blé.

Ainsi, l'expansion de l'élevage des bovins s'impose comme solution possible au problème des excédents de blé. Comme le fait ressortir notre document, la Commission de planification en vient à la conclusion que les trois—les exportations de bœuf, les exportations de graine de colza et les exportations d'orge—participeront à peu près également à la solution du problème des excédents de blé.

Une forte expansion de l'élevage des bovins soulève une foule de questions subordonnées: Quelle serait la source des bovins d'engrais et quel serait le coût de leur élevage? Quelles sont les prévisions d'exportation des bovins d'engrais? Devrions-nous engraisser plus de bovins et chercher à exporter des bovins gras ou du bœuf habillé plutôt que des bovins d'engrais? Dans ces cas, les gouvernements devraient-ils simplement encourager les cultivateurs ou devraient-ils offrir une aide financière ou des garanties pour réaliser ces changements?

Sources d'accroissement du nombre des bovins d'engrais

La proportion de veaux nés chaque année devenant des bovins d'engrais est beaucoup plus faible au Canada qu'aux États-Unis. Les veaux abattus ou exportés sous forme de veau représentent 24% de tous les veaux nés au Canada et seulement 12% aux États-Unis. Les proportions étaient les mêmes (environ 28%) au début des années 50, mais les éleveurs des États-Unis ont changé leur pratique tandis que les Canadiens ne l'ont pas fait. La colonne 4 du tableau 2 indique l'augmentation énorme des exportations canadiennes de veaux, soit de moins de 7,000 par année en 1955-1957 à 137,000 en 1968. Ces exportations comprennent presque seulement (sinon entièrement) des veaux de troupeaux laitiers dans l'est du Canada, principalement le Québec. En 1968, 75% des 137,000 têtes exportées ont été transportées en avril, mai et juin; au Québec pendant l'année, 96,000 ont été vendus directement à l'exportation contre 22,000 en Ontario. Les exportations de veaux de lait représentent 18% des veaux abattus sous inspection au Canada en 1968.

La plupart de ces veaux de lait proviennent de troupeaux laitiers, ils sont vendus peu de temps après la naissance et abattus à brève échéance pour répondre à la demande d'un marché spécialisé sur le littoral de l'Est des

[4] Voir chapitre 5, Blé, céréales fourragères et oléagineux et chapitre 10, *L'agriculture en 1980:* L'équilibre des composants agricoles.

États-Unis. Ils pourraient être gardés au Canada et grossir les approvisionnements de bovins d'engrais ou de bovins gras. Les producteurs laitiers du Québec préfèrent croiser leurs vaches laitières avec des taureaux laitiers et vendre un grand nombre de veaux sous forme de viande de veau. Ils pourraient élever les veaux et les vendre comme bovins d'engrais ou les engraisser sur place, ou encore croiser une partie de ces vaches laitières avec des taureaux de boucherie et faire une exploitation à deux fins, la production de lait et l'élevage de bovins d'engrais.[5] Ces possibilités devraient être étudiées par les cultivateurs qui cherchent à accroître le revenu global par ferme. Cependant, compte tenu des connaissances techniques additionnelles nécessaires, il est probable qu'il n'y aura qu'une faible tendance dans cette direction aussi longtemps que seront maintenus les prix relatifs actuels pour les bovins d'engrais, le veau de New York et le lait de transformation.

La production du lait industriel est très répandue surtout à cause du taux élevé des subventions alors que la production des bovins d'engrais n'est pas subventionnée. Certaines des propositions à venir dans le présent chapitre et celui des produits laitiers favoriseraient une expansion considérable de la production des bovins d'engrais dans les régions de l'Ontario et du Québec qui produisent présentement du lait de transformation. Dans quelques cas il s'agirait de transformer le troupeau laitier en troupeau de boucherie, mais d'une façon générale cette transformation serait marginale sur les fermes individuelles où le cultivateur continuerait de produire du lait mais aussi du bœuf provenant de bouvillons et de génisses métissées.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, il pourra y avoir une tendance à produire des veaux avec des vaches gardées comme complément d'une exploitation régulière d'engraissement de bovins en enclos, les vaches servant souvent à utiliser les restes. Le cas extrême serait l'élevage d'animaux de boucherie dont les veaux seraient vendus aux engraisseurs. Ce serait une nouvelle orientation qui mérite beaucoup d'attention et dont l'avenir est impossible à prédire.

La production de bovins d'engrais peut augmenter beaucoup dans les régions laitières de l'Est et peut-être dans les régions de production du maïs, mais tout accroissement important de la production de bovins d'engrais doit se faire dans les Prairies. Dans les régions traditionnelles de cet élevage (les grands parcours de l'Alberta et l'intérieur de la Colombie-Britannique), l'expansion de la production verrait les coûts augmenter rapidement; il serait onéreux d'améliorer la capacité de charge des parcours actuels. On doit donc envisager la possibilité de transformer en foin et herbages les terres céréalières des prairies et à remplacer la culture des céréales dans certaines régions par l'élevage de veaux de boucherie.

Si 4 millions d'acres de prairies en culture étaient transformées en foin et herbages et utilisées pour l'élevage de veaux de boucherie, la production

[5] Ces intéressantes possibilités sont étudiées dans le chapitre 7 sur les produits laitiers. Voir également l'article par Pigden et Lister sur le même sujet dans *Agricultural Institute Review* de novembre-décembre 1968.

pourrait être d'environ 720,000 bovins d'engrais par année lorsqu'elle battrait son plein. Le calcul est basé sur les données suivantes: en supposant qu'il faut (par année) quatre acres pour une vache plus son veau (du printemps jusqu'à la fin de l'automne) plus les taureaux et les femelles de remplacement, 4 millions d'acres pourraient accommoder 1 million de vaches de boucherie. Si la récolte de veaux est d'environ 85%, 1 million de vaches produiraient 850,000 veaux par année. Environ 15% de ces derniers seraient gardés comme remplacements et 720,000 bovins d'engrais pourraient être vendus chaque année. Si ces chiffres sont exacts, il faudrait 5.5 acres pour produire un bovin d'engrais pour la vente. De plus, il y aurait un nombre soutenu de vaches réformées sur le marché du bœuf de qualité médiocre en concurrence surtout avec les importations. Ces chiffres sont sans doute approximatifs et tout dépend en particulier de la qualité des terres transformées en foin et herbages. Dans la zone des parcs, ce chiffre de 5.5 acres (pour produire un bovin d'engrais) peut être un peu fort, mais il représente une moyenne.

Marché des bovins d'engrais à l'exportation

Le tableau tarifaire des États-Unis pour les bovins et le bœuf est particulier, le tarif est plus élevé pour les bovins d'engrais (2.5 cents la livre) que pour les bovins gras (1.5 cent) (voir tableau 3), soit le contraire des tarifs

TABLEAU 3

Tarifs du Canada et des États-Unis sur le bétail, le bœuf et le veau

	Tarif du Canada sur les importations		
	des États-Unis	d'Australie et N.-Z.	Tarif des É.-U. sur les importations
	(cents par livre)		
Animaux de race pour élevage	franco	franco	franco
Vaches laitières au-dessus de 700 lb	1.2		1.3
Veaux en dessous de 200 livres	1.5	"	1.5 sur les premiers 200,000 par année financière
			2.5 ensuite
Veaux 200 à 699 livres	1.5	"	2.5
Bovins 700 livres et plus	1.5	"	1.5 sur les premiers 120,000 par trimestre et 400,000 par année financière
			2.5 ensuite
Bœuf et veau, frais, réfrigérés ou congelés	3.0	3.0	3.0 contingenté

ordinaires des États-Unis qui sont moins élevés pour les produits bruts que pour les produits finis. Les discussions de la Commission à Washington font ressortir que la structure des tarifs est le résultat d'un accident historique plutôt qu'une politique consciente. Il semble en outre que l'on ait porté très peu d'attention au cours du Kennedy Round à la possibilité de baisser le tarif sur les bovins et le bœuf. Le Canada et les États-Unis ont alors convenu de réduire leurs tarifs sur les porcs et la viande de porc.

Étant donné que de 100,000 à 350,000 bovins d'engrais canadiens sont exportés chaque année en dépit du tarif américain de 2.5 cents la livre, il semble que les engraisseurs canadiens aient été favorisés par le prix relatif canado-américain des bovins d'engrais et d'abattage.[6] En voici l'explication: parce que nous sommes des exportateurs réguliers de bovins d'engrais, le prix canadien doit être inférieur au prix américain, pour des bovins analogues, d'un montant à peu près égal au tarif (2.5 cents) et au coût de transport vers les marchés des États-Unis. Nous sommes exportateurs de bovins d'abattage occasionnellement plutôt que de façon régulière et, de fait, nous sommes parfois importateurs. Le prix de nos bovins d'abattage est donc ordinairement très supérieur au «prix minimal à l'exportation» qui serait le prix américain des bovins d'abattage moins le tarif (1.5 cent) et le transport vers les marchés des États-Unis.

Ce raisonnement est en partie confirmé plus loin dans ce chapitre où il est estimé que le prix des bovins d'abattage canadiens devrait baisser de $2 ou plus et celui des bovins d'engrais de seulement $1 par rapport à la moyenne des prix de 1965 à 1968 aux États-Unis, pour accroître considérablement les exportations canadiennes. A cause de la baisse des inventaires de bovins canadiens en 1965-1968 et de la forte demande de bovins d'engrais en 1969 (accompagnant l'accroissement des stocks de grains dans les Prairies), le prix des bovins d'engrais canadiens a augmenté et les exportations ont presque disparu en 1969. Ainsi le prix des bovins d'engrais devrait baisser de beaucoup plus que de $1 les 100 livres du niveau de 1969 pour accroître les exportations de ces derniers. Le prix relatif canado-américain des bovins d'engrais est loin d'être «normal» en 1969.

Le tableau 4 présente une grande variation des exportations de bovins d'engrais vers les États-Unis, une variation qui a été occasionnée en grande partie par les écarts entre les inventaires de bovins canadiens et américains et les cycles d'engraissement. Les différences de prix du tableau 4 cadrent bien avec les changements du volume des exportations. Bien que les comparaisons

---

[6] Bien que tous les bovins pesant plus de 700 livres aient été classés comme «bovins d'abattage», un nombre considérable de bovins de cette classe comprend des bovins d'engrais plus lourds. Par exemple, en 1968, parmi les 54.3 milliers de têtes exportées et classées dans cette catégorie, environ 21.5 milliers ont été vendus comme bovins d'engrais et 32.8 milliers ont été classés à l'exportation pour abattage immédiat. Vu que le tarif pour les bovins de cette classe de poids est 1.5 cent au lieu de 2.5 cents la livre pour les bovins de 200-700 livres, un avantage tarifaire est accordé aux bovins d'engrais plus lourds. Quelques vaches destinées à l'abattage sont probablement également comprises dans cette catégorie.

de prix soient risquées,[7] il semble que de très fortes exportations puissent se produire si la différence atteint environ $2 les 100 livres et elles pourront être plus faibles mais importantes si la différence est de $1.

TABLEAU 4

Exportations de bovins d'engrais (200-700 livres)
Prix des bovins d'engrais, Kansas City et Calgary 1959–1968

	Exportations de bovins d'engrais canadiens 200-700 livres	Prix des bons bovins de long engraissement		
		Kansas City	Calgary	Différence de prix Kansas City–Calgary
	(milliers de têtes)	(dollars canadiens les 100 livres)		
1959	183.2	24.62	23.08	1.54
1960	138.9	22.26	19.90	2.36
1961	332.5	22.62	20.50	2.12
1962	432.9	26.38	24.20	2.18
1963	156.0	24.67	23.25	1.42
1964	88.0	21.27	20.70	.57
1965	357.0	24.19	21.95	2.24
1966	282.3	27.32	24.50	2.42
1967	102.8	26.49	26.40	.09
1968	108.8	27.82	26.40	1.42

SOURCE: N° de catalogue 32-220, B.F.S.
La colonne 1 de ce tableau est différente de la colonne 4 du tableau 2 parce que cette dernière comprend des animaux pesant plus de 700 livres, dont plusieurs destinés à l'abattage immédiat et les autres à un engraissement bref et à l'abattage.

Les exportations de bovins d'engrais (200-700 livres) et d'abattage (plus de 700 livres, voir le renvoi 6) ont été l'équivalent de 8 à 30% des ventes commerciales de bouvillons et de génisses au Canada au cours des 10 dernières années (tableau 5). Cette forte proportion fait ressortir l'importance considérable du marché américain dans le marché canadien des bovins. Par contre, les importations de bovins d'engrais aux États-Unis ont varié de 2.3 à 6.5% des bovins mis à l'engrais dans ce pays, soit une moyenne d'environ 4% (tableau 6), le Mexique fournissant environ 3% et le Canada 1%. Nos exportations ont très peu d'importance sur le marché des États-Unis. Aucune augmentation n'est prévue en provenance du Mexique si la situation des derniers temps se maintient dans ce pays.

[7] Dans le tableau 4, par exemple, nous présentons le prix des bons bouvillons de long engraissement à Kansas City et Galgary, comme étant plus ou moins représentatifs du prix des bovins d'engrais. Les bons bouvillons de long engraissement sont cependant supposé représenter des animaux d'un an de 600-700 livres alors que la plupart des bovins d'engrais canadiens exportés sont des veaux de 6-8 mois pesant 400-500 livres vendus à prix plus élevé. Le prix des génisses varie également du prix des bouvillons. Ainsi le prix des bons bouvillons de long engraissement ne reflète pas nécessairement celui des «bovins d'engrais» puisque ces derniers comprennent des veaux et des bouvillons et génisses d'un an en proportions variables et à des prix relatifs quelque peu variables.

TABLEAU 5

Exportations de bovins canadiens d'abattage et d'engrais vers les États-Unis
moyenne annuelle du prix des bouvillons de choix—Chicago et Calgary—1954 à 1968

	1	2	3	4	5	6
	Exportations		Exportations, en % des ventes canadiennes	Prix moyen bouvillons de choix		Différence de prix Chicago–Calgary
	200 à 700 lb	Plus de 700 lb		Chicago	Calgary	
	(milliers de livres)		%	(dollars canadiens les 100 livres)		
1954	3.6	49.0	4.2	24.18	19.94	4.24
1955	1.9	20.0	2.0	23.70	19.60	4.10
1956	1.3	3.0	0.4	22.35	19.50	2.85
1957	139.5	195.4	14.2	23.08	18.50	4.58
1958	370.1	241.3	26.2	27.30	22.93	4.37
1959	183.2	92.0	29.5	27.31	24.30	3.01
1960	138.9	63.6	16.0	25.77	21.85	3.92
1961	332.5	97.6	14.7	25.38	21.75	3.63
1962	342.5	73.1	23.6	29.41	25.60	3.81
1963	156.0	52.7	21.4	26.14	23.25	2.89
1964	88.0	47.1	10.8	24.85	21.95	2.90
1965	357.0	141.9	11.6	27.74	23.60	4.14
1966	282.3	94.4	20.2	28.22	25.50	2.72
1967	102.8	16.9	13.7	27.76	26.65	1.11
1968	108.8	54.3	7.7	—	—	—

SOURCE: Colonnes 1 et 2, Revue du marché des bestiaux, Min. Agr. du Canada, numéros annuels 1954–1968. Colonne 3, Exportations exprimées en pourcentage des ventes commerciales canadiennes de bouvillons et de génisses, les bovins de 200–700 livres étant inscrits avec un retard d'un an. Colonnes 4, 5 et 6, Statistiques des bestiaux et des produits animaux, B.F.S., numéros annuels 1954–1967.

Il est important de signaler que les efforts pour accroître les exportations de bovins d'engrais canadiens vers les États-Unis peuvent faire face à deux obstacles principaux. D'abord, la production des États-Unis peut augmenter au point de provoquer une chute du prix des bovins d'engrais. En 1966, 63 millions d'acres de terres en culture des États-Unis ont été soustraites de la production[8] par suite des paiements de diversification des cultures et des programmes d'affectation dont celui du blé par exemple. Environ les trois quarts de ces terres pourraient facilement servir de pâturages, donc à l'élevage de veaux de boucherie, mais le ministère de l'Agriculture et la plupart des associations agricoles des États-Unis y sont opposés. Un nombre imposant de bovins d'engrais pourraient être produits sur ces 45-50 millions d'acres.

Le deuxième obstacle possible à l'accroissement des exportations de bovins d'engrais canadiens pourrait être l'imposition de contingents. L'expérience indique que le gouvernement américain est tout disposé à prendre une telle mesure à l'égard d'autres produits sans s'occuper des conséquences pour les exportateurs étrangers. Dans le cas présent cependant, la part du Canada dans les placements de bovins américains est si faible (1%), le marché américain du bœuf d'engrais s'accroît si rapidement, les pressions des pro-

[8] Voir *Productivity of Directed Cropland*, ERS 398, Ministère de l'Agriculture des États-Unis, 1969.

ducteurs américains de bovins d'engrais (désirant des restrictions sur les importations) seraient neutralisées par les engraisseurs américains (désirant des bovins d'engrais à bas prix) et la demande des consommateurs pour une baisse du prix du bœuf est si persistante, qu'il est peu probable que le contingentement soit imposé.

Bref, il semble que les exportations canadiennes de bovins d'engrais pourraient être accrues d'environ 115,000 têtes par année en 1967 et 1968 à 500,000 têtes par année si elles étaient accompagnées d'une baisse d'environ $1 les 100 livres par rapport aux prix relatifs canado-américains récents[9] (jusqu'en 1969 et sans toucher les prix des États-Unis au point de voir s'élever des barrières. Même si elles atteignaient 500,000 têtes par année, les exportations canadiennes seraient seulement égales à la moyenne des exportations mexicaines vers les États-Unis en 1964-1968 (tableau 6).

TABLEAU 6

Bovins vivants importés aux États-Unis en comparaison du nombre de bovins mis à l'engrais, 1955 à 1968

	1	2	3	4	5	6
	Importations globales de bovins vivants				Importations de bovins de plus de 200 livres en provenance du Canada	
Année	200-699 livres	700 lb et plus	Nombre de bovins mis à l'engrais (placements)	Importations en % des placements		en % des placements aux États-Unis
				%	(milliers de têtes)	%
1955	191.8	73.7	10,904	2.4	22.2	0.20
1956	97.9	14.0	11,534	7.2	4.4	0.04
1957	434.9	230.3	11,051	6.0	346.5	3.14
1958	776.8	311.7	12,528	8.7	615.0	4.90
1959	503.7	136.0	13,465	4.8	278.6	2.07
1960	509.6	80.5	13,534	4.4	206.1	1.52
1961	835.5	125.1	14,375	6.7	435.1	3.03
1962	1,041.6	108.5	15,960	7.2	424.4	2.66
1963	688.9	69.2	16,275	4.7	201.2	1.24
1964	403.4	47.7	17,711	2.5	133.7	0.76
1965	863.8	150.6	18,763	5.4	500.6	2.67
1966	828.1	105.4	20,500	4.6	375.3	1.83
1967	608.0	21.9	21,700[1]	2.9	140.1	0.45
1968	803.0	59.0	22,780[1]	3.8	171.5	0.75

SOURCES: *Livestock and Meat Situation, USDA*, divers numéros.
Col. 4 = col. 1 + 2 comme % de col. 3. Voir renvoi 6 qui indique que beaucoup de bovins de la col. 2 sont abattus non engraissés.
Col. 6 = col. 5 comme % de col. 3.
[1]estimé

[9] Il faut noter que ceci implique que si les prix des veaux d'engrais canadien avaient été d'environ $1.00 les cent livres plus bas qu'ils n'ont été dans une année donnée, les exportations auraient été grandement accrues.

Devrait-on insister pour engraisser plus de bovins et exporter des bovins gras ou du bœuf?

Le marché proposé est celui des États-Unis qui présentement est le plus gros importateur de bœuf du monde. En 1968, les importations de bœuf par les États-Unis ont été de 7% de leur production et égales à 80% de la production globale canadienne de bœuf et de veau.

Les exportations canadiennes de bœuf et de veau et de bovins lourds ont été insignifiantes sur le marché américain. En 1968, le Canada a exporté environ 60 millions de livres de bœuf et de veau et l'équivalent de 30 millions de livres additionnelles sous forme de 60,000 bovins pesant plus de 700 livres chacun. Comparativement à ce montant total de 90 millions de livres, les importations globales de bœuf et de veau par les États-Unis se sont chiffrées par 1,520 millions de livres et la production intérieure des É.-U. a été de 21,620 millions de livres (tableau 7).

Les importations américaines de bœuf comprennent principalement du bœuf désossé refroidi ou congelé d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

TABLEAU 7

Production intérieure de bœuf et de veau des États-Unis, importations de bœuf, 1955 à 1968

	1	2	3	4	5
	Production de bœuf et de veau	Importations	Importations en % de la production	Importations du Canada % des importations des États-Unis	
	(poids des carcasses) (millions de livres)			(millions de livres)	
1955	15,147	229.0	1.5	9.7	4.2
1956	16,094	211.0	1.3	16.2	7.7
1957	15,728	395.0	2.5	53.0	13.4
1958	14,516	909.0	6.3	61.3	6.7
1959	14,588	1,063.0	7.3	27.2	2.6
1960	15,837	775.0	4.9	22.7	2.9
1961	16,344	1,037.0	6.3	34.0	3.3
1962	16,313	1,439.8	8.8	24.2	1.7
1963	17,357	1,677.5	9.7	21.3	1.3
1964	19,459	1,085.2	5.6	34.9	3.2
1965	19,744	941.8	4.8	88.1	9.4
1966	20,631	1,204.0	5.8	71.0	5.9
1967	21,004	1,341.9	6.4	34.6	2.6
1968	21,620	1,517.9	7.0	60.0 [1]	4.0

SOURCES: Colonnes 1 et 2 tirées de:
Livestock and Meat Situation, E.R.S., USDA, divers numéros.
Colonne 4 tirée de:
Statistiques des bestiaux et produits animaux, B.F.S., divers numéros.
[1] estimé

Une étude de la *U.S. Tariff Commission* indique qu'un faible pourcentage seulement du bœuf importé est vendu chez les détaillants sous forme de bœuf frais ou congelé et que la plus grande partie est vendue en bœuf haché ou sous forme de produits transformés, saucisses fumées, saucisses, mortadelle et autres viandes à lunch.[10] Il semble en être encore ainsi. Les fortes importations de bœuf désossé répondent à une demande de bœuf de qualité inférieure qui n'est pas comblée par la production de vaches et de taureaux de boucherie des États-Unis. Compte tenu du nombre décroissant de vaches laitières et de la proportion croissante de bovins vendus par l'entremise des parcs d'engrais, il est probable qu'il continuera d'y avoir un important marché américain pour les importations. Le bœuf importé est en concurrence directe avec la viande de vache d'engraissement des États-Unis, mais il a un certain effet sur le prix des bovins gras et du bœuf de qualité supérieure. [11]

Jusqu'en 1964, le bœuf et le veau importés aux É.-U. étaient assujettis au tarif du tableau 3, mais sans contingentement. Les fortes importations de bœuf en 1963 et la baisse du prix des bovins aux É.-U. ont suscité des pressions sur le gouvernement américain pour restreindre les importations de bœuf. Au début de 1964, les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Irlande et du Mexique ont consenti à limiter leurs exportations annuelles de certaines viandes (y compris le bœuf) aux États-Unis. Les contingents cités pour 1964 dans les quatre ententes représentaient à peu près

TABLEAU 8

Importations de bœuf et de veau aux États-Unis par pays d'origine, 1961-1968
millions de livres (poids du produit)

Année	Canada	Mexique	Argentine[1]	Irelande	Australie	Nouvelle-Zélande	Total
1961	32.3	53.4	65.2	64.4	233.9	154.4	689.2
1962	19.4	59.3	55.9	70.7	441.7	213.6	967.5
1963	17.2	73.0	87.4	72.9	517.0	235.7	1,122.4
1964	28.8	48.9	54.4	20.1	377.0	168.1	800.4
1965	71.4	46.3	54.8	7.8	307.4	103.6	701.1
1966	57.2	57.1	80.5	38.4	404.1	145.0	893.3
1967	26.7	47.8	108.1	80.6	474.7	171.0	980.0
1968*	46.7	65.6	132.6	56.3	444.0	203.1	1,128.0

*(chiffres provisoires)

[1] La fréquence des cas de fièvre aphteuse dans les pays de l'Amérique du Sud restreint les importations de bœuf d'Argentine et de l'Uruguay aux conserves et produits transformés.

Noter que les chiffres du tableau 7 sont en livres de carcasses alors que ceux du présent tableau sont en livres de produits.

SOURCE: *Foreign Agricultural Trade of the United States, E.R.S., USDA*, divers numéros.

[10] *Beef and Beef Products, United States Tariff Commission*, publication n° 128, janvier 1964, pp. 12-14.

[11] Une étude du ministère de l'Agriculture des États-Unis pour 1948-1962 indique qu'un changement d'une livre par personne dans les approvisionnements (intérieurs ou importés) de viande de vache d'engraissement était associée à une baisse de 30 cents les 100 livres du prix des bouvillons de choix à Chicago.

la moyenne des importations annuelles des É.-U. en provenance de chacun de ces pays pendant les deux années 1962 et 1963.[12]

En août 1964, le gouvernement américain a pris d'autres mesures pour contenir les importations de bœuf en vertu de la *Public Law 88-482*. En application de cette loi, des contingents annuels d'importation ont été établis à comtper de 1965, année pendant laquelle le secrétaire de l'Agriculture a estimé que les importations seront égales à une quantité de base ou la dépasseront de 110%. La quantité de base spécifiée par la loi est 725.4 millions de livres de produits (à peu près la moyenne des importations de 1959-1963). Cette quantité de base serait accrue (ou diminuée) du même pourcentage, selon les estimations des É.-U., que l'augmentation de la production commerciale moyenne depuis la période quinquennale de base de 1959-1963. En d'autres termes, les contingents sont reliés à une partie calculée de la production commerciale des É.-U. Les importations de bœuf pendant les années 1964-1967 ont été très inférieures aux niveaux qui auraient exigé des contingents. En 1968, les importations n'ont été que de 55 millions de livres au-dessous du contingent de base ajusté d'environ 1,056 millions de livres (110% de la quantité de base ajustée).[13] L'Office des viandes de l'Australie s'est imposé des restrictions volontaires à l'exportation en 1968 et 1969 afin de ne pas mettre en branle le mécanisme de contingentement des É.-U.

Il est évident, si l'on tient compte de la concurrence du bœuf de qualité inférieure d'Australie et de Nouvelle-Zélande sur le marché américain, que les Canadiens ne devraient pas songer à exporter du bœuf de cette qualité. De fait, le Canada importe également de ce bœuf d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Argentine. L'étude précitée indique qu'il serait peu sage d'encourager la production et l'exportation de bœuf de qualité inférieure sauf s'il provient de vaches laitières et d'autres sources secondaires.

Quelles sont les possibilités d'exportation de bovins d'abattage ou de bœuf de qualité supérieure? Ces possibilités existent parce que les bovins engraissés pourraient être abattus au Canada et certains morceaux exportés, ou les bovins gras pourraient être exportés pour abattage immédiat ou pour engraissement et abattage. Les bovins d'abattage sont ordinairement désignés dans les statistiques comme bovins de plus de 700 livres (les faiblesses de cette définition sont données au renvoi 6). Pour les bovins de plus de 700 livres, le tarif des É.-U. est de 1.5 cents la livre et de 2.5 cents au-delà de 120,000 têtes par trimestre ou 400,000 têtes par année financière. Les exportations du Canada dans cette catégorie se sont chiffrées en moyenne par seulement 78,000 têtes par année en 1965-1969 inclusivement et les importations globales des É.-U. ont été d'environ 90,000 par année. Il pourrait ainsi y avoir une augmentation considérable avant d'atteindre le contingent tarifaire de 2.5 cents. Cependant, si les exportations de bovins gras atteignaient ce niveau pendant une période où les prix américains étaient faibles, il faudrait s'attendre à ce que les éleveurs des É.-U. fassent pression pour restreindre les

[12] *Bœuf et produits du bœuf*, op. cit. p. 104.
[13] *Livestock and Meat Situation*, février 1969.

importations. Dans ce cas, les éleveurs de bovins d'engrais et les engraisseurs américains se rangeraient du même côté. La situation serait alors l'inverse de la division des forces prévue au sujet des propositions visant à limiter les importations de bovins d'engrais.

Dans le tableau 9, des périodes ont été choisies pour illustrer l'acheminement de bovins d'engrais dans les deux sens de la frontière canado-américaine et l'interdépendance du prix des bovins gras qui se sont manifestés pendant cette période. Il importe de souligner ici qu'au cours des dernières années, l'exportation des bovins d'abattage vers les États-Unis n'a pas été soutenue au Canada et, par conséquent, le prix moyen des bovins gras canadiens a été en moyenne au-dessus du «minimum à l'exportation» imposé par le prix des bovins gras des É.-U.

TABLEAU 9

Exportations-importations de bovins canadiens[1] et prix moyens

	Moyenne hebdomadaire		Prix moyens des bouvillons de choix		
	Exportations	Importations	Chicago–Calgary Différence		
	(nombre de têtes)		(dollars canadiens les 100 livres)		
1964 Période					
mai-juin	390	3,440	22.73	22.98	−0.25
oct.-nov.	3,697	—	26.17	21.17	5.05
1965 Période					
août-nov.	6,458	—	28.49	23.92	4.57
1966 Période					
mars-avr.	2,193	—	30.57	26.07	4.48
nov.-déc.	1,031	954	26.66	25.80	.86
1967 Période					
oct.-déc.	748	1,546	28.41	28.23	0.18

[1]Plus de 700 livres.

SOURCE: Rapports du commerce du bétail et des viandes, divers numéros, Section de l'information des marchés, Direction de la production et des marchés, ministère de l'Agriculture du Canada.

La différence de prix entre le «minimum à l'exportation» et le «maximum à l'importation» est d'environ $4.50 les 100 livres. Il semble que le prix des bovins gras canadiens ait été en moyenne d'environ $2 ou plus les 100 livres au-dessus du «minimum à l'exportation». Une augmentation du rendement abaisserait le prix canadien d'au moins $2 et probablement $2.50 les 100 livres par rapport au prix américain en regard de la *moyenne* des dernières années.

Au cours des dernières années, le prix des bovins d'engrais canadiens a été plus près du «minimum à l'exportation» que celui des bovins d'abattage. Une augmentation des exportations occasionnerait probablement, en regard du rapport entre la moyenne des prix américains et canadiens, une baisse d'environ $1 pour les bovins d'engrais canadiens et de $2 ou plus pour les

bovins d'abattage canadiens. Ce rapport et l'effet sur le prix de l'augmentation du tarif des bovins d'engrais indiquent que les tendances du marché ont été plus favorables pour l'engraisseur canadien que son collègue américain. En d'autres termes, la différence de prix entre les bovins gras et les bovins d'abattage a été en moyenne plus grande au Canada qu'aux États-Unis.

Il est peu probable que notre industrie de l'engraissement en enclos trouve un marché rentable soutenu pour les bovins d'abattage ou le bœuf aux États-Unis. Au cours des deux ou trois prochaines années, les engraisseurs canadiens devront renchérir sur les acheteurs américains pour les bovins d'engrais et ensuite soutenir la concurrence à l'exportation avec leurs bovins d'engrais. Cette situation ne semblerait pas rentable.

Où seront engraissés les bovins d'engrais canadiens?[14]

La plupart des bovins d'engrais continueront d'être élevés dans l'Ouest. En 1968, 83% de toutes les vaches de boucherie étaient dans les quatre provinces de l'Ouest (Alberta 37.1%; Saskatchewan 28.7%; Manitoba 11.2%; Colombie-Britannique 5.6%). Compte tenu de la nécessité de transformer les superficies de blé en pâturages, il est probable que l'élevage des bovins d'engrais continuera de dominer dans l'Ouest et qu'il augmentera. L'emplacement des parcs d'engraissement est cependant une autre question.

A cause des hivers rigoureux, les cultivateurs de la Saskatchewan et du Manitoba auront plus de difficulté à aménager des parcs d'engraissement bien qu'ils soient plus près des fourrages et des bovins d'engrais. Le Québec et les Maritimes manquent d'aliments pour le bétail et de connaissances pour l'exploitation des parcs d'engraissement. Ainsi les principales régions seront probablement le sud de l'Ontario et le sud-centre de l'Alberta, y compris un développement considérable en Colombie-Britannique.

Le prix des bouvillons de choix a été en moyenne d'environ $2 de plus les 100 livres à Toronto qu'à Calgary depuis 1960. Les bouvillons qui engraissent de 500 livres rapportent $10 de plus par animal s'ils sont engraissés en Ontario plutôt qu'en Alberta. Les éleveurs de l'Ontario ont l'immense avantage de produire de l'ensilage de maïs et du maïs en grain. Les engraisseurs de l'Alberta ont présentement l'avantage de pouvoir acheter du grain non contingenté à très bas prix comparativement à ce qu'auraient à payer les éleveurs de l'Ontario pour le grain de même qualité (même en comptant l'aide au transport). Cet avantage des engraisseurs des Prairies ne pourra pas durer indéfiniment si les recommandations de la Commission de planification sur la vente des céréales fourragères sont mises à exécution. Ainsi, le sud de l'Alberta et le sud de l'Ontario verront s'accroître considérablement l'exploitation des parcs d'engraissement pour répondre à une demande intérieure qui s'accroît rapidement.

---

[14] Pour plus de détails, voir la communication du Congrès de l'agriculture canadienne «La situation du producteur de bœuf canadien dans l'économie de l'Amérique du Nord».

Perspectives mondiales

Plusieurs études ont porté sur les projections mondiales de l'offre et de la demande de bœuf et toutes prévoient des pénuries croissantes de bœuf et de veau. Comme on peut le voir au tableau 10, il est prévu que le déficit dans les pays de l'OCDE[15] augmentera de 800,000 tonnes en 1961-1963 à 3 millions de tonnes[16] en 1980. La plus grande partie du déficit prévu en bœuf et veau se produira dans l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis) et sera comblé en grande partie par des importations d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Argentine. Ces études prévoient une hausse du prix mondial du bœuf. Il est préférable d'être associé à une industrie en expansion plutôt que d'être aux prises avec des marchés en stagnation et une surproduction mondiale.

Catégories et classement

Ces sujets sont présentement étudiés par les représentants des producteurs, du commerce et des gouvernements. La Commission de planification félicite ces groupes pour avoir tenté d'améliorer le classement du bœuf qui a longtemps été le contraire de l'excellente classification des porcs au Canada.

Résumé de l'étude

1. La consommation de bœuf par personne au Canada sera d'au moins 100 livres en 1980 et peut-être de 110 livres.
2. La demande mondiale de bœuf continuera d'augmenter plus rapidement que l'offre et le prix mondial sera ferme.
3. Les prévisions à l'exportation de bovins d'engrais sont excellentes et un très grand nombre pourraient être vendus si le prix canadien pouvait être de $1 de moins les 100 livres que celui des États-Unis. Si le prix était inférieur de $1 à $2 les 100 livres, le marché à l'exportation ne serait limité que par la capacité des Canadiens à produire des bovins d'engrais.
4. Il serait inutile de compter sur les exportations de bœuf de qualité inférieure en concurrence du bœuf australien, sauf pour écouler un nombre décroissant de vaches laitières d'abattage.
5. Les prévisions à l'exportation de bovins d'abattage ne sont pas encourageantes parce qu'il faudrait une baisse d'au moins $2 et probablement plus les 100 livres en regard du prix des É.-U. A court terme, les engraisseurs canadiens sont soumis à deux pressions: d'une part le prix des bovins d'engrais canadiens a été supérieur à celui des États-Unis en 1969 et, d'autre part, pour exporter, le prix des bovins gras canadiens devra baisser jusqu'au minimum à l'exportation, c'est-à-dire au-dessous du prix des É.-U.

---

[15] Canada, États-Unis, Japon et pays de l'ouest et du sud de l'Europe.
[16] La consommation canadienne de bœuf en 1964-1965 a été d'environ 800,000 tonnes.

TABLEAU 10

Projections de la production de bœuf et de veau, consommation et solde des grands pays marchands

F.A.O.	1961-1963			1975 (faible revenu)			1975 (revenu élevé)		
	Production	Consommation	Commerce net Exp. + Imp.	Production	Demande	Commerce net	Production	Demande	Commerce net
	(milliers de tonnes)								
Amérique du Nord	8,196	8,848	−652	11,468	12,289	−821	11,840	12,701	861
C.E.E.	3,570	3,854	−284	4,555	5,093	−538	4,760	5,398	−638
Europe du Nord	1,226	1,806	−580	1,504	2,121	−617	1,582	2,192	−610
Total, importateurs	17,369	19,076	−1,707	23,789	26,438	−2,649	24,734	27,736	−3,002
Exportateurs	5,551	3,776	+1,775	7,159	4,955	+2,204	7,507	5,190	+2,317
Total de tous les pays	22,920	22,852	+68	30,948	31,393	−445	32,241	32,926	−685

SOURCE: Bulletin mensuel de l'économie agricole et des statistiques, F.A.O., mars 1968.

OCDE (Pays de l'OCDE seulement)	1961-1963			1975			1985		
	Production	Utilisation	Commerce net	Production	Utilisation	Commerce net	Production	Utilisation	Commerce net
	(milliers de tonnes)								
Amérique du Nord	8,302	8,652	−368	10,878	12,244	−1,366	13,850	15,391	−1,541
CEE	3,671	4,114	−431	4,374	5,170	−796	4,924	5,894	−970
N-O Europe	1,882	1,894	−9	2,073	2,115	−42	2,258	2,397	−139
Sud Europe	593	587	−2	810	1,033	−223	1,039	1,372	−333
Japon	164	169	−5	242	346	−104	451	557	−106
OCDE	14,612	15,416	−815	18,377	20,908	−2,531	22,522	25,611	−3,089

SOURCE: Projections agricoles pour 1975 et 1985, OCDE, Paris 1968.

6. Les prévisions à l'exportation du bœuf de qualité supérieure sont analoques à celles des bovins d'abattage.

Répercussions des politiques

Beaucoup de problèmes agricoles graves et de questions de politique se retrouvent dans une discussion sur la production de bovins de boucherie. Premièrement, il y a le problème de l'utilisation des quelque 10 millions d'acres des Prairies qui, selon la Commission de planification[17] doivent être soustraits de la production de blé. Une partie peut servir à accroître les superficies en graine de colza et une autre à augmenter les exportations d'orge, si les prix étaient plus flexibles que ceux de la Commission du blé dans le passé, mais ces deux débouchés ne sont probablement pas suffisants pour utiliser les superficies excédentaires. Une grande partie pourrait être transformée pour la culture du foin, la création de pâturages et l'élevage de bovins d'engrais.

Deuxièmement, il y a le problème de l'*expansion* soutenue de près d'un million d'acres défrichées chaque année dans l'Ouest. Au regard des excédents actuels de grains, cette expansion soutenue semble très irrationnelle[18] et cependant, elle est favorisée par les programmes ARDA, le contingentement de la Commission du blé, les exemptions d'impôt sur le revenu et les programmes provinciaux de défrichement. En plus des initiatives des producteurs, ces facteurs ont accru la production potentielle par l'expansion des superficies défrichées. Les marchés d'exportation de graine de colza et d'orge ayant des limites précises, on pourrait s'attendre à ce que l'expansion des superficies soit orientée principalement vers un accroissement des exportations de bovins d'engrais. Si les estimations du début du chapitre sont justes, 5.5 acres de plus de prairies produiraient un bovin d'engrais de plus par année. Ce calcul est en accord avec une étude faite pour la Commission de planification et selon laquelle il faudrait utiliser une superficie de 500,000 acres pour exporter 100,000 bovins d'engrais, soit l'équivalent d'environ 20 millions de boisseaux d'orge.

Une expansion soutenue de la superficie des terres défrichées au rythme d'un million d'acres par année, le tout utilisé pour les bovins d'engrais, laisse supposer 180,000 bovins d'engrais de plus par année. La Commission de planification n'est pas d'avis qu'un million d'acres seront défrichées chaque année et elle recommande des changements pour que cela ne se produise pas.

La Commission de planification suppose que ses recommandations du Chapitre 5 sur le blé, les céréales fourragères et les oléagineux seront

[17] Ce chiffre de 10 millions d'acres est la réduction estimative à partir de près de 30 millions d'acres en 1968 jusqu'à près de 20 millions en 1980. Il devrait y avoir une réduction encore plus grande en 1970 et jusqu'en 1972 si l'on tient compte d'un report prévu d'un milliard de boisseaux le 31 juillet 1970.

[18] Ce serait comme une personne qui s'efforcerait d'éponger un parquet sans fermer le robinet.

suffisamment mises en œuvre pour que les superficies défrichées (y compris le foin cultivé et les pâturages) en 1980 ne dépassent pas de plus de 1.6 million d'acres celles de 1966. Les projections visant l'utilisation des terres et le nombre d'acres sont donnés dans le Chapitre 10: *L'agriculture en 1980:* Méthode de l'équilibre des composants agricoles.

Troisièmement, la politique laitière se dirige vers l'industrie des bovins de boucherie. Une quantité considérable du bœuf et du veau consommés au Canada (une grande partie de qualité inférieure) provient des troupeaux laitiers. Le potentiel d'accroissement de la production de bœuf par les petites fermes laitières est très grand dans l'Ontario et le Québec, particulièrement si un moins grand nombre de veaux nouveau-nés étaient expédiés du Québec vers New York. La Commission n'est cependant pas en faveur d'un changement radical de la vente des veaux naissants pour l'élevage des bovins d'engrais dans le Québec. La chose est possible, mais sa réalisation dépend du prix relatif du veau et des bovins d'engrais. La convergence prend une deuxième forme; si les fortes subventions laitières actuelles étaient réduites (comme il est recommandé au chapitre 7) et si les importations pouvaient être accrues graduellement, de nombreux producteurs laitiers passeraient à la production de bovins d'engrais ou d'abattage. Certains observateurs prétendent que sur les fermes de faible superficie de l'est du Canada, il n'est pas rentable d'abandonner la production du lait de transformation pour devenir éleveur et engraisseur. Il en est probablement ainsi surtout parce que la production laitière est largement subventionnée et protégée alors que l'élevage des bovins n'est ni subventionné ni protégé. A l'échelle nationale, il semble peu judicieux de subventionner la production laitière alors que la concurrence internationale nous est désavantageuse et d'y consacrer des ressources au détriment de la production de bœuf où nous avons des avantages en matière de coût et des occasions d'exportation. Dans une large mesure, la production de lait et de bœuf est complémentaire dans l'Est du Canada. De nombreux cultivateurs pourraient conserver leurs troupeaux laitiers et produire du bœuf avec une partie des veaux.

La quatrième politique qui converge avec l'élevage de bovins de boucherie est celle du commerce international. L'objectif général recommandé par la Commission de planification est de travailler en vue d'un marché continental libre pour les grains, les oléagineux, le bétail et les pommes de terre. Il semble qu'il serait des plus avantageux pour le Canada et les États-Unis d'éliminer tous les tarifs et contingents actuels sur les bovins, les veaux, le bœuf et la viande de veau.

Les résultats de toutes les politiques apparaissent au chapitre 10, l'Agriculture en 1980: Méthode de l'équilibre des composants agricoles, où une baisse rapide du nombre des vaches laitières et des superficies de blé est compensée par un accroissement des exportations d'orge et de graine de colza, une augmentation de la consommation intérieure de viande et l'exportation de 500,000 bovins d'engrais par année vers les États-Unis. C'est ce dernier sujet qui s'applique particulièrement dans le cas présent.

Les changements d'un produit pour un autre se font surtout grâce aux opinions des producteurs sur les prix relatifs, les coûts et les recettes à prévoir. Si les cultivateurs sont d'avis que les prévisions relatives aux profits dans l'élevage des bovins d'engrais sont moins favorables que celles de la production de lait ou de blé, l'élevage de bovins d'engrais n'augmentera pas quoi qu'en dise la Commission de planification ou qui que ce soit. Cela est normal. Ainsi, s'il est profitable d'améliorer le rendement des ressources et d'augmenter les revenus agricoles, on doit chercher à accroître l'élevage des bovins d'engrais et de réduire la production de lait et de blé, deux grandes politiques peuvent être envisagées.

Premièrement, certaines ou toutes les politiques existantes qui favorisent la production de lait (soutien des prix du beurre et du lait écrémé en poudre, subventions directes au lait nature utilisé pour la transformation, embargos sur les importations de beurre et de poudre) ou qui favorisent la production de blé (Loi sur les réserves provisoires de blé et politique de contingentement de la Commission du blé en particulier) doivent être modifiées de façon à rendre relativement moins attrayante la production du lait et du blé. Deuxièmement, de nouvelles politiques doivent être élaborées pour encourager l'élevage de bovins d'engrais. Ces politiques comprennent l'utilisation de certains fonds de la Commission canadienne du lait et de certains fonds consacrés aux fins de la Loi sur les réserves provisoires de blé pour verser des subventions de réajustement aux cultivateurs qui entreprennent la production de bœuf. Celles-ci sont particulièrement importantes pendant les deux premières années nécessaires pour établir un élevage de bovins de boucherie.

La Commission de planification félicite certains gouvernements provinciaux qui ont décidé d'accorder des facilités de crédit aux cultivateurs qui passent du grain aux herbages et à l'élevage de bétail. Le maximum de $6,000 en vertu du programme de la Saskatchewan semble cependant trop faible[19].

D'autres mesures pourraient agir dans le même sens. La Commission canadienne du lait pourrait travailler le plus étroitement possible avec diverses institutions de crédit pour favoriser la transformation de la production laitière en élevage de bovins de boucherie; pendant une période de trois ou quatre ans, l'insémination artificielle à l'aide de sperme de taureaux de boucherie pourrait être subventionnée par les gouvernements fédéral et provinciaux; les associations très efficaces d'amélioration des troupeaux laitiers devrait trouver leur équivalent pour les bovins de boucherie et être mis en œuvre dans certaines provinces.

Sauf une aide de ce genre, peu de mesures pourraient être prises sans nuire aux marchés d'exportation. Par exemple, si l'on accordait une subvention à la production de $20 ou $25 par animal engraissé à un poids déterminé, il est probable que les concurrents aux États-Unis feraient de graves objections à ce qui pourrait être qualifié de concurrence déloyale.

[19] Loi sur la garantie de prêts à l'élevage du bétail de la Saskatchewan qui a été mise en vigueur le 1er novembre 1969.

Il y aurait lieu de répondre aux objections de ceux qui présentement élèvent des bovins d'engrais. Ceux-ci soutiendraient que l'aide accordée aux nouveaux éleveurs ou en voie d'expansion serait à leur détriment. D'abord, les éleveurs actuels devraient être admissibles à une aide s'ils diminuent la production céréalière en faveur du bétail. Deuxièmement, il existe déjà plusieurs formes d'aide pour certaines catégories d'éleveurs de sorte qu'un régime différentiel pourrait rectifier certaines anomalies. Les formes actuelles d'aide comprennent des subventions pour défrayer les dépenses générales des entreprises d'irrigation qui produisent des fourrages ainsi que le règlement des baux à un niveau très inférieur à leur valeur marchande[20], pour les pâturages appartenant à l'État.

Porcs[21]

La principale question qui se pose dans cette section est de savoir si le Canada peut s'attendre de devenir un important exportateur de porc vers les États-Unis dans les années à venir. La réponse se trouve en partie dans la différence du niveau de technologie et d'efficacité des éleveurs de porcs au nord et au sud de la frontière, en partie dans l'efficacité des abattoirs et, dans une très grande mesure, dans les prix relatifs des céréales fourragères (eux-mêmes subissant l'influence considérable de la politique gouvernementale). Avant d'étudier cette importante question, il faut faire une analyse de l'industrie.

La consommation de porc par personne au cours des onze dernières années a été remarquablement stable, soit un maximum de 56.7 livres en 1959 (une année de prix faible et de production élevée) et un minimum de 46.9 livres en 1966. (Voir le tableau 12, colonne 1). Le tableau 12 contient également une projection établissant que la consommation de porc au Canada sera de 50 libres par personne en 1980. Cette projection mérite d'être soulignée particulièrement lorsque la consommation a été de près de 54 livres en 1967 et 1968. Le professeur Marshall prévoit qu'elle sera plus probablement de 55 livres plutôt que de 50 livres, chiffre que la Commission de planification a utilisé dans ses projections. Il base sa prévision en grande partie sur les fortes substitutions que l'on trouve entre le porc et les autres viandes. Le prix des poulets à griller a baissé rapidement pendant la période de 1955 à 1961 et il en est résulté une diminution de la consommation de porc. Le prix des poulets à griller semble maintenant s'être stabilisé et cet effet réductif sur la consommation de porc ne se manifestera probablement

[20] En Colombie-Britannique, en 1967, les pâturages en dehors de la région de la Rivière-la-Paix se louaient au taux de 41 cents par tête par mois. Dans la région de la Rivière-la-Paix, les pâturages clôturés et réservés se louaient 50 cents par tête par mois et ce qu'on appelait des «pâturages cultivés», $1. Au cours de l'année, des permis de pâturage ont été délivrés pour 188,000 bovins par le Service forestier de la Colombie-Britannique. En Alberta, 4.4 millions d'acres étaient louées à bail en 1966 par le ministère des Terres et Forêts de la province. Les taux variaient de 75 cents dans le sud à 65 cents dans le centre et 45 cents dans le nord, par unité par mois. Une unité comprenait une vache et son veau.

[21] Cette section est tirée en grande partie de l'étude que le professeur Marshall a faite pour la Commission de planification.

plus à l'avenir. Le prix du bœuf a baissé en 1964 et 1965 (tableau 2 de ce chapitre), ce qui a pu également diminuer la consommation de porc pendant les mêmes années. La consommation de porc par personne aux États-Unis a été de 66 livres en 1968.

La Commission de planification a continué d'utiliser le chiffre de 50 livres de porc par personne tiré des projections de l'offre et de la demande et elle a inséré cette projection dans le chapitre 10 contenant les tableaux de l'équilibre des composants agricoles. La consommation par personne en 1969 sera probablement très inférieure à celle de 1968 et s'établira, semble-t-il, à un peu moins de 50 livres.

La stabilité des exportations de porc a été remarquable au cours des dix dernières années (tableau 12, colonne 4). Où pourrait-on trouver une denrée dont les exportations se sont maintenues entre 47 à 70 millions de livres par année pendant une période de 11 ans alors que la production et la vente ont été presque complètement effectuées sur le marché libre pendant ce temps?

Les importations variables sont un autre aspect du commerce des produits du porc, en grande partie entre le Canada et les États-Unis (tableau 12, colonne 5). Sans les restrictions du marché, il est peu probable que les exportations seraient stables et les importations très variables à moins des différences considérables dans la qualité des produits de porc exportés et

TABLEAU 11

Utilisation intérieure par personne, production, prix, exportations et importations de porc, de 1955–1957 à 1968

	1	2	3	4	5
Année	Utilisation intérieure par personne	Production	Prix catégorie A Toronto	Exportations	Importations
	(livres)	(millions de livres)	($ les 100 liv.)	(millions de livres)	
1955-57 (moyenne)	47.6	862.7	28.20	52.6	.6
1958	49.4	973.6	29.13	63.5	1.7
1959	56.7	1,237.7	24.80	70.0	1.4
1960	52.6	988.0	24.75	67.7	17.1
1961	50.3	975.4	28.30	52.4	41.9
1962	50.1	784.6	29.60	47.9	35.6
1963	50.7	981.0	27.80	47.4	89.5
1964	51.8	1,060.1	27.30	54.0	53.8
1965	47.9	1,006.5	33.40	58.0	37.2
1966	46.9	1,014.3	35.90	48.5	28.3
1967	53.8	1,181.5	30.70	59.1	28.8
1968	53.6	1,181.3	30.80	60.8	38.5
1969 (estimations)	49.8	—	—	58.0	61.0
1980 (projections)	50.0	1,302.0	—	65.0	65.0

SOURCE: Statistiques du bétail et des produits animaux, catalogue n° 32-220, B.F.S. Projection de 1980, Projections de l'offre et de la demande.

importés. Tel est le cas en effet. Les exportations canadiennes vers les États-Unis comprennent principalement des jambons, bacon de longe et flancs de qualité supérieure—tous de haute qualité et se vendant à prime. Le Canada importe du porc américain non pour une question de qualité spéciale mais à cause du prix.

TABLEAU 12

Exportations et importations de porc; différence des prix Toronto—Chicago, par trimestre, 1963 à jan.-sept. 1969

	Exportations vers É.-U.	Importations des É.-U.	Différence des prix Toronto—Chicago
	(Poids du produit, millions liv.)		(Dollars canadiens)
1963			
jan.-mars	10.1	26.2	6.91
avr.-juin	9.7	24.4	3.74
juil.-sept	11.3	13.8	3.81
oct.-déc	11.3	14.0	4.48
1964			
jan.-mars	11.4	12.8	4.83
avr.-juin	11.3	13.9	4.09
juil.-sept	10.8	6.6	4.09
oct.-déc	11.2	8.5	4.50
1965			
jan.-mars	11.9	7.3	3.81
avr.-juin	13.6	4.8	.46
juil.-sept	12.4	4.3	1.38
oct.-déc	11.5	6.0	1.00
1966			
jan.-mars	10.6	5.0	.95
avr.-juin	11.5	4.0	.47
juil.-sept	8.9	5.0	−1.64
oct.-déc	10.7	10.0	2.37
1967			
jan.-mars	11.7	10.0	3.67
avr.-juin	13.6	7.2	.71
juil.-sept	13.1	2.4	−.61
oct.-déc	12.5	4.4	1.27
1968			
jan.-mars	14.0	3.0	−.51
avr.-juin	15.0	2.6	−1.15
juil.-sept	11.9	12.1	2.53
oct.-déc	10.7	16.5	4.78
1969			
jan.-mars	13.0	25.1	4.59
avr.-juin	14.8	22.4	—
juil.-sept	9.4	7.7	—

La relation entre les prix du porc au Canada et aux États-Unis a un effet évident sur les importations canadiennes de porc (tableau 13), mais peu d'effet apparent sur les produits spéciaux de haute qualité exportés vers les États-Unis. Les prix canadiens n'ont pas baissé suffisamment par rapport à

ceux des États-Unis pour accroître de beaucoup les exportations; il y aurait une augmentation importante seulement à la suite d'une concurrence de prix des morceaux communs et non des produits spéciaux.

Dans la publication «Prévisions 1969» du ministère de l'Agriculture du Canada, le niveau hebdomadaire du classement de 157,000 porcs canadiens est reconnu comme le niveau de production qui répond présentement à la demande canadienne et au niveau soutenu des exportations vers les États-Unis[22]. Si la production canadienne n'atteint pas ce niveau, les auteurs de cette publication soulignent que le Canada passe dans une «Situation d'importation nette». La Commission de planification n'est pas disposée à accorder autant d'importance à un chiffre comme celui de 157,000 porcs classés par semaine, parce que le prix a sans doute un effet sur la consommation au Canada[23]. L'idée est cependant utile et le chiffre de 157,000 est une approximation commode.

La compétition entre producteurs canadiens et américains est évidemment directe et intense et elle continuera de croître avec une baisse des tarifs. Le tarif canadien sur le porc frais américain a été réduit de $1.25 à 50 cents les 100 livres en juin 1969; le tarif américain sur le porc frais canadien était de $1 les 100 livres jusqu'au 31 décembre 1969; il sera de 80 cents en 1970, 70 cents en 1971 et 50 cents les 100 livres à compter du 1er janvier 1972. Contrairement au commerce des bovins qui se fit en grande partie à l'état vivant, presque tout le commerce du porc est sous forme de morceaux.

Le prix des porcs canadiens à la ferme est plus élevé que celui des porcs américains. Pendant les années 1966-1968, la moyenne pondérée du prix canadien a dépassé le prix moyen pondéré de huit marchés importants des É.-U. par environ $2 les 100 livres de porc habillé[24] (les deux calculés en dollars canadiens). Le prix plus élevé des porcs canadiens peut être considéré comme un avantage[25], pourvu qu'il s'agisse d'un produit de qualité supérieure obtenu à un coût à peu près égal. Si le prix plus élevé est simplement le résultat de facteurs autres que l'offre et la demande au nord et au sud de la frontière, il peut alors être un désavantage. Il y a cependant un avantage réel du fait qu'il existe un marché à prime pour certains morceaux canadiens (jambons, bacon de longe particulièrement) aux États-Unis, alors que les Canadiens ne manifestent pas de préférence pour ces morceaux des États-Unis. Cet avantage est sans doute étroitement lié aux prix plus élevés au Canada et dénote la qualité supérieure de certains morceaux canadiens. Un deuxième avantage réel pour les éleveurs canadiens est celui d'un système de

[22] Conférence sur les prévisions agricoles du Canada, 24, 25 nov. 1969, page 62. L'édition de 1969 est très améliorée.

[23] Pour qu'un chiffre comme 157,000 porcs par semaine indique exactement le point tournant, il faudrait que la consommation par personne soit constante au Canada. Elle n'a pas varié beaucoup, mais elle n'est pas constante (tableau 12, colonne 1).

[24] «De 1966 à 1968, la moyenne pondérée nationale du prix en dollars canadiens a été en moyenne d'environ $3.95 de plus que le prix moyen dans les 8 marchés en dollars américains, après transformation en porcs habillés en utilisant un rendement arbitraire de 75%». Prévisions 1969, p. 70.

[25] Il est considéré comme un avantage dans les «Prévisions 1969», pp. 69, 70.

classement et de paiement qui est très supérieur à celui des États-Unis. Lorsque les préférences des consommateurs se manifestent par un système de classement qui crée des différences de prix au niveau du producteur et lorsque ces différences de classement et de prix sont évidentes chez les producteurs, le système de classement est des plus désirables. Le système canadien était supérieur à celui des États-Unis même avant l'introduction du nouveau Classement indice; les organisations d'éleveurs et d'abattoirs et le gouvernement ont le mérite d'avoir mis au point un bon système de classement pour les porcs canadiens.

Les éleveurs canadiens ont souffert de deux graves désavantages face aux éleveurs américains et les deux portent sur le prix des céréales fourragères. Le premier est le prix généralement plus élevé que nos éleveurs doivent payer en regard de leurs compétiteurs aux États-Unis. Ces différences proviennent du tarif de huit cents le boisseau de maïs, le tarif sur les grains mélangés et la politique de la Commission canadienne du blé qui maintient le prix élevé de l'orge. Le deuxième désavantage est l'effet de distorsion qui se manifeste entre les régions par suite des subventions au transport des céréales fourragères; celles-ci accordent aux éleveurs des Maritimes des avantages que n'ont pas ceux des Prairies, mais ces avantages ont souvent plus que compensés par la disponibilité, dans les Prairies seulement, de céréales fourragères non contingentées (CCB) vendues à des prix de misère. Une industrie saine et efficace d'élevage de porcs devrait subir le moins possible les bouleversements occasionnés par la distorsion ou la panique dans l'établissement du prix des intrants.

La Revue trimestrielle de septembre 1969 relève que le nombre de porcs dans les fermes de la Saskatchewan a augmenté de 26% par rapport à celui de l'année précédente, résultat immédiat de l'état de crise dans le commerce des grains. Des hausses suivies de baisses de cette importance sont incompatibles avec une industrie saine et efficace et elles nécessitent une capacité excédentaire de stocks de reproduction et d'installations dans les fermes et dans les abattoirs qui est onéreuse.

Au cours des dix ou douze dernières années, on a accordé beaucoup d'attention à la question de l'intégration verticale de la production des porcs et des volailles. L'utilisation des systèmes de télécommunication par les offices de vente des producteurs comme ceux de l'Ontario (qui a pris l'initiative dans cette direction) a rendu l'intégration verticale impossible entre le producteur et l'abattoir. Le développement limité de l'intégration verticale dans l'industrie canadienne du porc comparativement à celle des États-Unis a pu nuire à l'efficacité de la production, mais de façon restreinte. Les améliorations dans l'établissement des prix et la possibilité d'offrir les porcs à tous les acheteurs éventuels ont aidé à l'efficacité.

L'exploitation des abattoirs prend de l'importance si l'on songe à la concurrence canado-américaine, parce que le produit est expédié en morceaux et non sur pieds. Il n'y a malheureusement pas d'études détaillées qui pourraient renseigner sur l'efficacité relative des abattoirs des deux côtés de la frontière.

Doit-on exporter ou non? La question posée au début doit maintenant être envisagée. Le porc canadien peut-il être assez bon marché pour que les exportations augmentent beaucoup? Les experts ne sont pas d'accord. Les optimistes soulignent que les différences de climat entre les États-Unis et le Canada ne créent pas un désavantage pour l'élevage du porc ici, mais que nous avons certains désavantages dans l'élevage des bovins. Produisons donc des porcs, vu nos avantages en matière de qualité et de classement—lesquels n'existent pas dans le cas des bovins. De plus, pour poursuivre cet argument, les cultivateurs de l'Ontario qui produisent du maïs et l'utilisent pour engraisser des porcs, et ceux des Prairies qui font de même avec l'orge et l'avoine, peuvent affronter la concurrence des éleveurs de porcs des États-Unis.[26]

Les pessimistes (comme le professeur Marshall) soulignent qu'il nous est facile d'exporter nos jambons et bacon de qualité supérieure en quantités pouvant atteindre 60-70 millions de livres, mais qu'il faudrait accepter de fortes réductions des prix au producteur pour dépasser de beaucoup ces exportations. Les réductions de prix devraient être si fortes, soutiennent-ils, qu'un grand nombre d'éleveurs canadiens abandonneraient l'élevage du porc et reviendraient à un équilibre peu différent de l'état présent.

Cette position jouit d'un appui considérable. Se référant au fait que le nombre de porcs classés au Canada pendant les 15 mois antérieurs à septembre 1969, comparativement à l'année précédente, les Prévisions de 1969 affirment que «La principale raison de la baisse du nombre des porcs classés au Canada a été le niveau du prix des porcs pendant le dernier trimestre de 1967 et la première moitié de 1968 . . . La moyenne du prix des porcs de la catégorie A à Toronto a été de $28.49».[27] Le prix moyen de 1966-1968 a été de $32.47, mais lorsque le prix a baissé à $28.50 la production a subi une baisse considérable.

Le tableau 13 fait ressortir par ailleurs, sur une base trimestrielle, des exportations soutenues de porc canadien et un rapport très étroit entre le volume des importations et les différences des prix.[28] Autre détail pertinent

[26] Je tiens à être associé à cette attitude. Celle-ci portant à controverse comme on le dit plus haut, la controverse n'en serait que plus grande si les recommandations de la Commission de planification au sujet de la mise en route d'un marché libre des grains de provende (Canada-États-Unis et Est canadien-Ouest canadien) étaient mises en vigueur. Je n'accepte pas l'opinion voulant que la production canadienne de porcs soit nécessairement inchangée par les changements de prix. La réussite remarquable du Danemark et de la Hollande dans leurs exportations vers les États-Unis (tableau 13) est le résultat d'une production efficace et de l'établissement excellent d'un service de commercialisation. Le Canada pourrait sûrement tirer profit de ces différents avantages: porc de haute qualité, surplus de provende, provende à bon marché et un transport moins coûteux vers le marché des États-Unis. L'Alberta se trouve aussi près du marché de la côte du Pacifique en rapide expansion que ne l'est la plus grande partie de la zone de maïs des États-Unis. Les tarifs douaniers sont bas. On ne devrait pas exclure les porcs d'un concept de marché continental qui impreignent la plus grande part du rapport de la Commission de planification. Nous ne devrions pas nous satisfaire de la nécessité d'avoir une industrie du porc petite et essentiellement nationale. L'application courante et future d'une technique avancée pour la production ajoute encore contre cette attitude (David L. MacFarlane).

[27] Prévisions 1969, p. 60.

[28] Les données sur une base annuelle dissimulent ce rapport. Même ces chiffres trimestriels bruts, masquant certains changements de prix, peuvent induire en erreur.

qui ressort du tableau 13: lorsque le prix de Toronto a baissé à $1 *de moins* qu'à Chicago (donc environ $3 à $4 au-dessous de l'écart normal Toronto-Chicago), les exportations n'ont pas diminué de façon appréciable. En d'autres termes, le prix devrait baisser davantage par rapport au prix américain avant que ne se produise une augmentation sensible des exportations de porc canadien.

Il nous semble que, pour que les exportations de porc canadien augmentent considérablement, il faudrait que le prix canadien baisse d'environ $5 les 100 livres au-dessous du rapport «normal»[29] avec celui des É.-U. Le coût de production au Canada ne présente aucun indice d'une baisse de cette importance sur une base soutenue. En d'autres termes, nous ne pouvons pas abaisser notre coût suffisamment pour accroître considérablement nos exportations, mais nous continuerons d'exporter des spécialités même si nos prix sont élevés. Finalement, il y a un niveau maxima que nos prix ne peuvent dépasser sans déclencher d'énormes importations en provenance des États-Unis. Les chiffres du tableau 13 indiquent que les prix canadiens peuvent augmenter jusqu'à $4.50 au-dessus des prix américains et baisser jusqu'à au moins $1.50 au-dessous. Les concessions du Kennedy Round réduiront cet écart d'environ 75 cents aux deux extrémités. Compte tenu des relations économiques déjà étudiées, le Canada semble avoir bénéficié moins que les États-Unis de cette réduction tarifaire particulière. Les deux pays semblent avoir obtenu moins d'avantages en négociant une baisse du tarif sur le porc que si les négociations avaient porté sur une baisse du tarif des bovins. Il ne faut cependant pas isoler chaque concession tarifaire parce que chacune fait partie d'un tout.

TABLEAU 13

Importations de porc des É.-U. par pays d'origine; part du Canada dans les importations des É.-U. 1960-1968

	Canada	Danemark	Pays-Bas	Pologne	Total	Part du Canada %
	(millions de livres, poids du produit)					
1960	47.3	40.7	42.0	35.1	171.3	27.6
1961	44.7	46.2	42.0	34.7	173.7	25.7
1962	46.8	63.8	43.4	39.8	203.8	23.0
1963	45.9	71.0	42.9	40.0	210.5	21.8
1964	50.6	66.4	38.2	43.9	210.6	24.0
1965	54.0	85.2	46.2	52.9	262.3	20.6
1966	47.5	116.9	65.0	51.6	298.3	15.9
1967	54.8	102.3	74.6	57.2	306.9	17.9
1968	55.5	111.9	82.2	55.1	324.1	17.1

SOURCE: Statistiques concernant le bétail et la viande, Economic Research Service USDA.

[29] Le prix moyen des porcs de la catégorie A à Toronto a dépassé la moyenne des porcs de poids moyen nos 1, 2, 3 à Chicago de $2.33 (dollars canadiens) les 100 livres, poids habillé, 1964-1969.

Les importations de porc aux États-Unis représentent environ 3.0 à 3.5% de la production intérieure. La part du Canada dans ces importations a baissé de 27% en 1960 à 18% en 1967 et 1968. De 1960 à 1968, les importations en provenance du Danemark ont presque triplé et celles en provenance des Pays-Bas ont doublé. Celles-ci comprennent principalement des jambons en conserve, alors que les exportations canadiennes vers les États-Unis sont en grande partie des jambons frais ou congelés. Nous pouvons nous attendre à subir une plus forte concurrence des jambons européens à l'avenir sur le marché américain et même canadien. Le tableau 14 présente les tendances récentes des importations américaines. La technologie de l'industrie animale canadienne se prête à la critique si l'on songe que les cultivateurs et l'agrinégoce des Pays-Bas réussissent à accaparer une part croissante du marché du porc dans l'Amérique du Nord, alors que les cultivateurs canadiens qui disposent de stocks de grains sans précédent semblent impuissants à leur faire la concurrence.

En résumé, la Commission de planification est d'avis que le Canada ne sera probablement pas témoin de changements profonds dans les exportations ou

TABLEAU 14

Production de viande de volaille au Canada, par province, 1957-1961 à 1969[1]

	Moyenne 1957–61	Moyenne 1962–66	1967	1968	1969[2]
	(milliers de livres, poids éviscéré)				
Poulets et poules					
Canada	362,174	490,577	597,340	597,530	680,000
Île du Prince-Édouard	2,029	1,114	943	685	1,000
Nouvelle-Écosse	10,243	15,611	17,986	17,343	20,000
Nouveau-Brunswick	5,529	6,536	10,161	11,262	14,000
Québec	86,912	162,496	215,801	221,442	260,000
Ontario	149,416	172,692	202,217	198,962	222,000
Manitoba	25,066	27,374	32,645	34,092	40,000
Saskatchewan	22,454	22,307	23,570	25,284	27,000
Alberta	33,476	44,610	50,729	45,371	47,000
Colombie-Britannique	27,049	37,837	43,288	43,089	49,000
Dindons					
Canada	116,238	171,069	207,639	200,372	202,000
Île du Prince-Édouard	288	148	95	56	—
Nouvelle-Écosse	839	1,004	1,650	1,873	2,000
Nouveau-Brunswick	638	813	1,909	883	700
Québec	14,497	24,094	35,556	35,588	38,500
Ontario	42,103	82,241	100,506	99,192	103,000
Manitoba	16,844	20,528	19,849	17,775	15,800
Saskatchewan	17,809	15,312	10,751	9,846	8,700
Alberta	15,612	16,581	19,391	18,453	16,500
Colombie-Britannique	7,608	10,348	17,932	16,706	16,800

[1]La production totale comprend celle qui n'est pas vendue par l'entremise des établissements de transformation enregistrés.

[2]Estimations provisoires.

SOURCE: Conférence des prévisions agricoles du Canada 1969, p. 91.

les importations de porc avec les États-Unis. Certains indices laissent cependant prévoir un marché important pour le porc au Japon.

La production et la consommation augmenteront peut-être de 30% au Canada de 1964-1966 à 1980. Cet accroissement sera donc soutenu et nécessitera des efforts chez les chercheurs et les cultivateurs pour réduire les coûts et valoriser la qualité. Mais l'élevage des porcs ne peut pas être considéré comme une solution de première importance pour utiliser les superficies que l'on veut soustraire à la culture du blé, pour remplacer la production laitière.

VOLAILLE ET ŒUFS

La production des volailles et des œufs a subi des changements radicaux depuis l'avènement de la technologie de la production commerciale des poulets à griller au Canada en 1950. Les races à deux fins, pour la viande et les œufs, ont été remplacées par des stocks spécialisés pour les productions de poulets à griller et des œufs. La production des poulets à griller, des dindons et des œufs s'est spécialisée. Le rendement s'est accru rapidement, les exploitations ont grossi énormément, le prix de la chair a baissé et le nombre des aviculteurs a subi une baisse fantastique. L'intégration verticale s'est produite à certains stades et les provinces ainsi que les offices de vente des producteurs ont cherché à réglementer la production par le contingentement. La situation de ce secteur complètement transformé sera étudiée par segments.

Éleveurs de reproducteurs

L'élevage des volailles pour la reproduction est hautement spécialisé. Une poignée de maîtres éleveurs aux États-Unis et, au Canada, un de plus pour les poulets à griller et un pour les pondeuses, fournissent la plus grande partie du stock d'élevage de base de l'Amérique du Nord et une partie de ce qu'on trouve dans le reste du monde. Ce stock de reproducteurs est envoyé à des exploitants de couvoirs autorisés (ou à des exploitants de couvoirs intermédiaires dont les troupeaux fournissent les couvoirs en œufs à couver). Les exploitants de couvoirs produisent le poussin commercial créé par l'éleveur, mais ils ne peuvent pas reproduire le stock de base.

Couvoirs

Les exploitants de couvoirs sont autorisés par les éleveurs de reproducteurs et sont en quelque sorte intégrés par une entente ou un contrat. L'intégration peut aussi se présenter sous la forme du financement d'entreprises d'élevage de poulettes par les éleveurs. Mais le nombre de couvoirs que possèdent réellement les éleveurs de reproducteurs n'est pas considérable.

L'intégration par les fabricants d'aliments du bétail est plus répandue. Ces fabricants possèdent ou gèrent un grand nombre de couvoirs de poulets à griller ou de dindons et d'établissements de transformation de la volaille. Il en

résulte un système compliqué de contrats et d'intégration verticale en vertu duquel les exploitants de couvoirs ou les transformateurs établissent des contrats avec les producteurs, mais ils agissent souvent en qualité d'agents des fabricants d'aliments. Par exemple, dans l'Ontario, les exploitants de couvoirs sont depuis longtemps associés aux contrats de production de poulets à griller et font partie de l'intégration (parfois conjointement avec les fabricants d'aliments et les transformateurs de volaille), par le fait qu'ils sont propriétaires de contingents représentant environ 10 à 15% du contingentement de base de l'Ontario. Des ententes en vue d'assurer l'approvisionnement de poussins au producteur et le paiement à l'exploitant du couvoir sont souvent prises par le transformateur qui tient le rôle d'intégrateur (souvent en qualité d'agent du fabricant d'aliments) et convient de payer l'exploitant du couvoir.

Les exploitants de couvoirs eux-mêmes se sont lancés dans le financement des producteurs de poulettes jusqu'à la mise sur le marché du produit et ils financent les producteurs d'œufs jusqu'à ce que les recettes permettent à ces derniers de rembourser les avances des exploitants de couvoirs. Il arrive souvent que les poussins soient élevés un certain temps par les exploitants de couvoirs au lieu d'être vendus comme poussins d'un jour.

Les exploitants de couvoirs ont été forcés de faire des modifications profondes pour répondre aux besoins massifs des entreprises modernes de production de volailles et d'œufs et doivent se tenir prêts à remplir de fortes commandes (20,000 poussins ou plus à la fois). Tandis que l'échelle de production s'élargissait, le nombre d'exploitants de couvoirs enregistrés a rapidement diminué (en Ontario, le tiers du nombre compté en 1950), alors que la production quadruplait. Les jours du petit exploitant de couvoir tirent à leur fin.

A cause du volume important de la production et des installations spécialisées, les exploitants de couvoirs ont à faire face à des problèmes qui découlent du caractère saisonnier de l'incubation et des variations de la production. Il continuera probablement d'en être ainsi à moins que la production des poulets à griller, des dindons et des œufs ne puissent être stabilisée et que les problèmes de la commercialisation des œufs ne soient résolus.

Producteurs de poulets et de dindons à griller

La production commerciale de poulets à griller a commencé au Canada en 1950, après la perte du marché britannique des œufs en 1949. La perte de ce marché entraîna une réduction profonde de la production d'œufs, ainsi que de la chair des pondeuses, au Canada, et elle ouvrit la voie à une industrie du poulet à griller. Depuis 1950, la production des poulets à griller et des dindons s'est rapidement développée au Canada, le nombre de producteurs a baissé très vite et l'importance des entreprises s'est accrue d'autant.

La production de poulets et de dindons à griller a prix une forme nouvelle et a remplacé en grande partie les anciennes entreprises d'élevage de volailles à deux fins. Elle n'est pas attribuable aux effets d'une intégration verticale sur

un groupe établi de producteurs, mais à la nature de liens verticaux créés au cours de l'établissement d'un nouveau groupe de producteurs. Les anciens producteurs ont été en grande partie forcés d'abandonner et il en est résulté les problèmes occasionnés par les pertes de revenus et le nombre décroissant d'entreprises. Nous allons maintenant nous attaquer aux problèmes des nouveaux producteurs de poulets et de dindons à griller.

L'intégration verticale a occupé une place importante dans ce nouvel ensemble d'entreprises dès le départ. Au tout début, les firmes d'aliments du bétail ont commandité et aidé l'essor de la production de poulets à griller par des mises de fonds, des facilités de crédit pour les aliments, des conseils techniques et la surveillance des éleveurs. Au fur et à mesure que ces exploitations ont pris de l'expansion, l'approvisionnement des poussins et les programmes de transformation ont pris de l'importance, d'où les contrats entre les exploitants de couvoirs et les producteurs ainsi que l'acquisition d'établissements de transformation de poulets à griller par les firmes d'aliments. De fait, les transformateurs négocient souvent les contrats et les programmes avec les producteurs et ils sont ainsi considérés comme les intégrateurs, mais beaucoup d'entre eux sont effectivement les agents des firmes d'aliments.

L'intégration par l'acquisition des poulets à griller ou des installations d'élevage de poulets à griller ne s'est pas généralisée au Canada, sauf dans le Québec, comme aux États-Unis. Que ce soit attribuable à l'efficacité des entreprises entièrement intégrées, ou aux efforts des offices de vente dans les zones moins intégrées pour maintenir les prix à un niveau élevé, la production des régions complètement intégrées devient une concurrence écrasante pour les autres régions. Par exemple, le Québec fournit un nombre croissant de poulets à griller à l'Ontario et les dindons ont été importés parfois en grandes quantités des États-Unis. Le tableau 14 fait ressortir l'expansion fantastique de la production de poulets à griller dans le Québec au regard de l'Ontario. En 1957-1961, la production du Québec s'établissait à 60% de celle de l'Ontario. En 1967, elle était égale et maintenant elle dépasse de 20% celle de l'Ontario. Il est intéressant de constater que les producteurs de l'Ontario ont maintenu leur position dans la production des dindons, des porcs et des bovins de boucherie au regard du Québec. La réponse, évidemment est que le contingentement de l'office des poulets à griller de l'Ontario a nuit à l'expansion et a cédé un marché important aux éleveurs intégrés du Québec qui produisent à bon marché. Il ne faut pas laisser cette situation se répercuter à l'échelle nationale, ou alors les importations afflueront.

La concurrence des autres provinces et des importations a rendu extrêmement difficile le contrôle de l'offre à l'échelon provincial par l'intermédiaire des offices de vente provinciaux. En même temps, l'offre incontrôlée et en augmentation rapide a conduit à des engorgements périodiques des marchés et à des prix de misère pendant les années 60. La question du contrôle de l'offre est donc primordiale pour tous les éleveurs canadiens de poulets à griller.

Dans le cas des poulets à griller qui sont généralement vendus frais emballés dans la glace, et par conséquent protégés dans une certaine mesure de la concurrence extérieure en raison des difficultés de transport et d'entreposage, l'approvisionnement provincial s'est stabilisé et le contingentement est rentable. On a critiqué les prix et les contingents provinciaux et les estimations de la demande des marchés, mais la principale critique vise l'office de vente d'une province qui cherche à limiter la production alors qu'il y a d'autres sources d'approvisionnement tout près, et qui s'emparent d'une partie du marché. Les offices nationaux de vente et le contrôle de l'offre sont étudiés dans le chapitre 12.

Producteurs d'œufs

La production des œufs au Canada était associée à celle de la viande de volaille et elle était une entreprise secondaire très répandue jusqu'à l'effondrement du marché des œufs en 1949. Par la suite, la production spécialisée des œufs a grandi en importance, en même temps que l'élevage spécialisé des poulets à griller.

Les petits producteurs d'œufs sont rapidement remplacés par de grandes entreprises. Beaucoup de ces petites entreprises étaient secondaires dans des fermes mixtes et leur disparition se fait lourdement sentir dans les exploitations à faible revenu. En 1966, 3.5% des fermes possédant des poules comptaient 68.9% du troupeau national, ce qui fait ressortir l'énorme différence entre les petits producteurs et les grandes entreprises et les probabilités d'une diminution plus poussée du nombre des producteurs. On trouve la même tendance dans les postes des classements et d'emballage; en 1966 on ne comptait plus que le tiers du nombre de postes qui existaient en 1951.

Les deux principaux problèmes des producteurs d'œufs sont la diminution rapide de leur nombre et la grande instabilité des prix. Ces résultats proviennent d'une situation où

(a) l'offre concurrentielle se développe en même temps que les dimensions de l'entreprise et les économies internes,
(b) le produit est mis en vente sur les marchés intérieur et extérieur et
(c) la demande est à la fois stagnante et très peu flexible en matière de prix.

Prévisions de la consommation et des marchés

Il est probable que la consommation de viande de volaille par personne continuera d'augmenter; de fait la Commission de planification a accepté le chiffre de la Projection de l'offre et de la demande s'établissant à une augmentation de 32% entre 1964-1966 et 1980. On prévoit que l'augmentation de la consommation de dinde sera particulièrement spectaculaire. La Commission suppose assez gratuitement que la production canadienne de poulets à griller et de dindons sera concurrentielle au point de pouvoir, avec l'aide du tarif existant, alimenter toute la consommation canadienne. On ne voit pas bien présentement qu'il puisse en être ainsi. L'efficacité des

programmes et de la production aux États-Unis s'est améliorée au point de menacer le marché canadien en dépit du tarif. La situation est à l'opposé de celle du bœuf et du porc où la production canadienne peut affronter la concurrence sans protection.

Il est évident que toute mesure de contrôle de l'offre qui augmentera le coût ne favorisera pas à longue échéance ce secteur.

En même temps, il est souhaitable que les producteurs aient accès aux céréales fourragères et aux compléments protéiniques à des prix aussi compétitifs que possible avec ceux que paient les aviculteurs américains. La proposition que la Commission de planification a faite ailleurs pour éliminer le tarif sur le maïs (mais imposant une valeur en douane lorsque le prix du maïs américain baisse au-dessous du prix de soutien des É.-U.) serait un pas dans la bonne direction. La recommandation de la Commission visant à éliminer tous les tarifs sur l'outillage de production et de transformation de la volaille en serait un autre.

La Commission de planification est persuadée que, s'ils ont également accès aux aliments et autres intrants, et compte tenu du tarif actuel (deux cents la livre poids vif ou cinq cents la livre poids habillé) pour compenser le climat plus froid au Canada, les aviculteurs canadiens peuvent affronter la concurrence de leurs collègues américains.

La situation qu'envisagent les producteurs d'œufs est moins favorable en matière de marchés. Les projections de l'offre et de la demande indiquent une baisse de la consommation par personne, mais une hausse modeste de la consommation globale. En ce qui concerne la production et la concurrence avec les approvisionnements étrangers, les mêmes arguments et conclusions qui s'appliquent à l'élevage des poulets à griller et des dindons sont applicables à la production d'œufs. Il n'y a pas de raisons pour que les producteurs d'œufs du Canada ne soient pas aussi efficaces que leurs collègues des États-Unis.

RECOMMANDATIONS

1. L'objectif visé par les gouvernements et les éleveurs pour 1980 devrait être une production de bœuf et de veau assez élevée pour répondre à la demande nationale en entier, ainsi que la fourniture de 500,000 têtes de bétail pour l'exportation. Les programmes fédéraux et provinciaux de recherche, de vulgarisation et de crédit devraient tenir compte de cet objectif.

2. Le Canada devrait se faire l'instigateur de discussions visant l'élimination de *tous* les tarifs sur le bétail et le bœuf, afin de créér une zone continentale de libre échange.

3. Les producteurs laitiers de l'Ontario et surtout du Québec devraient étudier avec soin si il est préférable de vendre les veaux très jeunes ou de les conserver afin de produire des veaux plus lourds ou des veaux d'engraissement. Le choix entre ces deux alternatives sera fait de temps à autre, en fonction des prix et des autres sources de revenu disponibles.

4. La Commission de planification approuve les discussions en cours sur la classification du bœuf et elle recommande que l'on continue à œuvrer dans ce sens.

5. Le gouvernement fédéral devrait affecter certains fonds présentement disponibles en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé à des paiements pour stimuler le transfert des ressources employées à la production des céréales vers la production du bétail.

6. La Commission canadienne de rajustement de l'industrie laitière devrait prévoir des stimulants directs aux producteurs laitiers pour qu'ils produisent du bœuf. Cette question est abordée en détail au chapitre 7.

7. Les tarifs sur la volaille et les œufs ne devraient pas être modifiés.

8. Il faudrait éliminer les tarifs qui frappent les grains de provende et l'équipement nécessaire à la production et à la transformation du bétail et des volailles. On trouvera des détails à ce sujet à l'annexe au chapitre 4: Le commerce international.

9. Toute tentative de mise sur pied d'offices nationaux de commercialisation pour les volailles et les œufs devrait faire l'objet d'une étude poussée afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de ce fait une diminution du rendement. Cette question est discutée en long et en large au chapitre 12: Les offices de commercialisation.